

ANNEXE I

ANALYSE FONCTIONNELLE

URDCC  
BIBLIOTHEQUE  
N° C19  
Date: / /

### Statut et composition de l'Office du Niger

L'Office du Niger est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière par ordonnance n° 81/3/1/RM de 1981.

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, l'Office assure la maintenance des biens de l'Etat dont il a la gérance : barrages, canaux, terres aménagées et bâtiments administratifs.

Le siège de l'Office est installé à Ségou à environ 60 Km des périmètres sucriers et 90 Km des périmètres rizicoles.

Le personnel de l'Office du Niger se compose d'environ 4 000 employés permanents et 5 000 temporaires, leur répartition entre les services généraux, l'activité riz et l'activité sucre étant la suivante :

Personnel	Services généraux	Activité riz	Activité canne à sucre	TOTAL
Permanent	932	1 480	1 660	4 072
Temporaire	484	2 530	2 340	5 354
TOTAL	1 416	4 010	4 000	9 426

Le nombre de colons était d'environ 5 700 en 1984 (1). Le poids du personnel apparaît ainsi considérable eu égard au nombre de colons. Si l'on ne considère que le personnel des services généraux et de l'activité rizicole, leur effectif (environ 5 400) est approximativement équivalent à celui des colons.

La plupart des colons sont installés avec leur famille ce qui porte la population paysanne totale en 1984 à 67 000 personnes (2), la famille moyenne se composant de 12 personnes.

### L'organisation de l'Office du Niger

L'organisation interne de l'Office du Niger apparaît à la fois technique et territoriale.

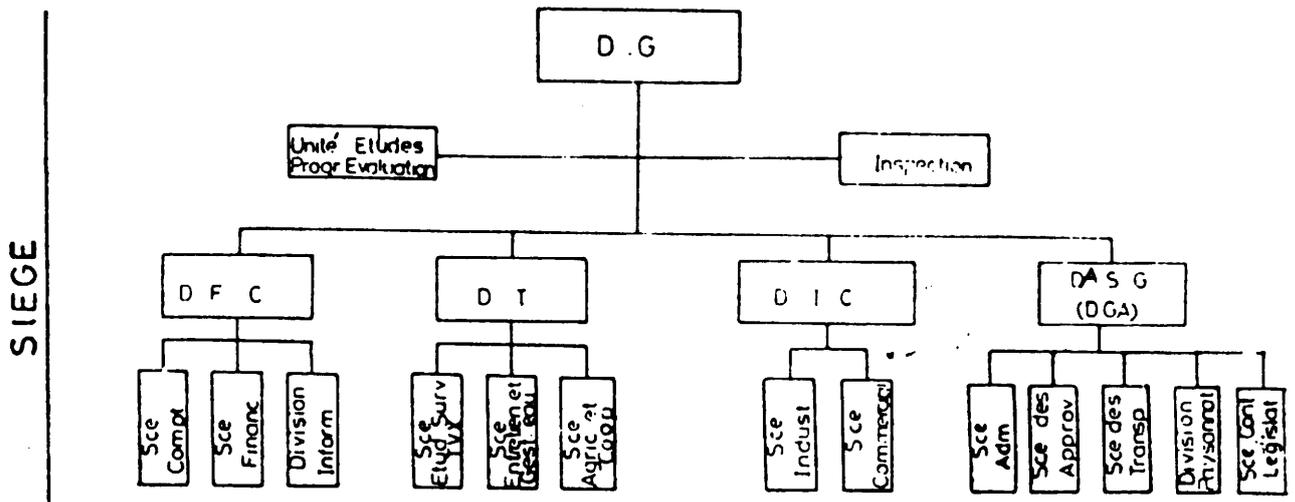
L'organigramme de l'Office, présenté page suivante, montre quatre grandes directions :

- direction financière et comptable,
- direction technique,
- direction industrielle et commerciale,
- direction des services généraux.

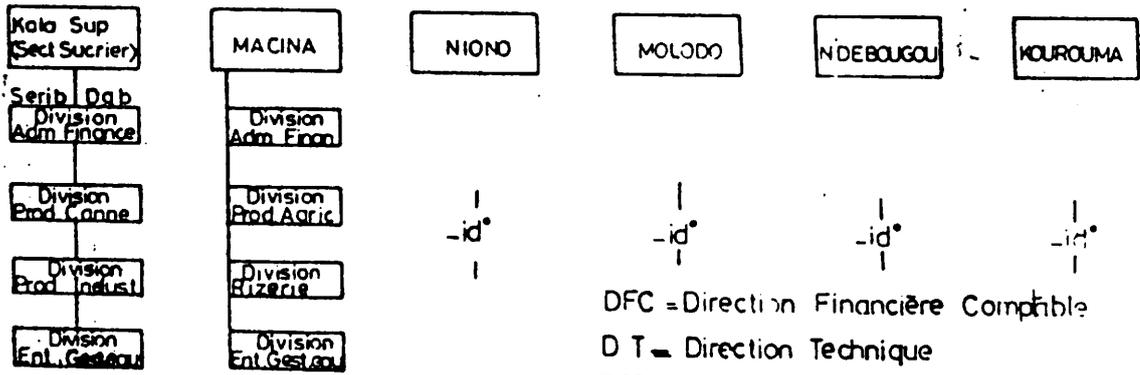
(1) 5 500 en 1983

(2) 63 000 en 1983

ORGANIGRAMME



ZONE OPERATIONNELLE



DFC = Direction Financière Comptable  
 DT = Direction Technique  
 DIC = Direction Industrielle et Commerciale  
 DSG = Direction des Services Généraux

Sur le plan territorial on distingue six zones opérationnelles, l'une concernant le secteur sucrier (Kala Supérieur) avec les deux zones de Séribala et Dougabougou, et les cinq autres zones les secteurs rizicoles (Macina, Niono, Molodo, N'Debougou et Kouroumari). Dans chaque zone se retrouvent les services des quatre divisions "administrative et comptable", d'entretien et de gestion de l'eau", "agricole" et "industrielle" avec une usine de transformation.

Cette réorganisation, qui date de 1982, avait pour objectif l'intégration, dans chaque zone de toutes les activités de gestion et de production.

Intégration et décentralisation sont présentées comme les deux objectifs de cette réorganisation interne. Nous verrons, à l'occasion de l'analyse des différentes fonctions que ni l'une ni l'autre n'est effective. L'un des facteurs de blocages de l'activité des services est encore, précisément, l'excès de centralisation avec le passage obligé, pour l'intervention la plus banale exigeant une dépense, par la Direction Générale et la Direction Financière.

Au niveau des zones, c'est le chef de zone qui est censé réaliser l'intégration des différents services, mais les liaisons verticales prédominent sur l'intégration horizontale. Pour la programmation des activités de la zone, toutes les décisions doivent être prises en amont, par les directions générale et financière. Pour la Direction, le Chef de zone offre surtout l'avantage d'être son interlocuteur unique.

Sous couvert d'une intégration, il y a plutôt en un renforcement du pouvoir central et si intégration il y a c'est essentiellement une intégration administrative avec circulation et contrôle de l'information. Mais il n'y a pas de délégation des décisions.

### ANALYSE DES FONCTIONS

Pour la commodité de l'analyse, nous avons distingué quatre groupes de fonctions :

#### I - Les fonctions de gestion interne :

- études et suivi
- gestion

#### II - Les fonctions d'entretien et de gestion de l'eau

- études
- entretien du matériel
- entretien du réseau
- gestion de l'eau

#### III - Les fonctions situées directement en amont de la production

- installation des colons
- vulgarisation
- encadrement
- approvisionnement et crédit
- recherche

#### IV - Et les fonctions situées en aval de la production

- battage et collecte
- usinage
- commercialisation

#### I - LES FONCTIONS DE GESTION

##### 1) La fonction "Etudes et Suivi"

L'unité d'études de suivi et d'évaluation, créée en 1983 est directement rattachée à la Direction Générale. Elle a pour objectif "d'analyser l'entreprise afin d'indiquer les moyens d'en améliorer l'efficience économique".

Pour ce faire, cette unité doit rassembler les données techniques économiques et financières, assurer le suivi des actions programmées, l'évaluation des projets financés par l'intérieur ou l'extérieur et effectuer les études économiques à la demande de la Direction Générale ou des services.

L'Unité d'Etudes, de Suivi et d'Evaluation se compose de deux divisions :

- la Division des Statistiques et d'Analyse, chargée de rassembler et d'analyser les statistiques agricoles, industrielles, de travaux et autres ;
- la Division d'Etudes et d'Evaluation, chargée de donner un avis sur les projets et de réaliser les études économiques.

Une grande masse de statistiques est effectivement rassemblée qui concerne les caractéristiques démographiques, agricoles, l'équipement, l'encadrement, les intrants distribués, la collecte et la commercialisation, les sommes versées aux colons, l'endettement ainsi que les travaux et l'entretien du matériel.

Mais l'exploitation de ces statistiques est faible et il n'existe pas de véritable suivi des exploitations agricoles qui tiennent compte de facteurs aussi essentiels que la force de travail, les activités hors casiers, l'ensemble des charges et des produits de l'exploitation... Toutes choses nécessaires à connaître pour qui veut modifier les systèmes de production paysans.

##### 2) La fonction "Gestion"

L'Office du Niger s'est trouvé pendant de nombreuses années (près de 18 ans) sans aucun système de gestion. Quelques enregistrements comptables permettaient un suivi des flux de trésorerie, qui furent favorables en raison des conditions de commercialisation du sucre et du système coercitif des prélèvements de riz qui masquait les insuffisances d'exploitation de cette activité.

La dégradation qui en découla ne devint patente que lorsque le recours à des financements extérieurs imposa de faire un bilan chiffré de la situation financière réelle de l'Office.

Des cabinets extérieurs effectuèrent alors des analyses pour rebâtir une situation de départ (état des Immobilisations, bilans de réouverture) et un plan comptable fut élaboré avec un cadre de gestion qui présentait une rigueur apparente.

Les conditions d'utilisation de ce système de gestion se situent tellement en dessous des moyens réels en hommes et en compétences que seules les présentations des documents comptables de synthèse offrent un aspect factice de rigueur et de cohérence, aspect qui ne résiste pas à l'analyse, même superficielle.

De nombreux exemples pourraient être avancés (se référer au chapitre 6 - Analyse financière). Mais un audit comptable complet révélerait l'absence totale de fiabilité des éléments avancés dans tous les documents qui ont pu être publiés. Seules les approches extra-comptables permettent de cerner une réalité beaucoup plus grave que le révèlent les documents officiels.

Les comptes de tiers (clients et fournisseurs) et l'Etat des stocks montrent trop d'incohérence pour qu'on puisse les prendre réellement en compte. Cette approche de "bas de bilan" qui permet de cerner les problèmes de trésorerie, éléments clés de la situation actuelle, donne une idée des difficultés à surmonter. L'approche "haut de bilan" est tout aussi problématique. Les éléments d'actif (frais d'établissement, immobilisations) et de passif (structure des capitaux permanents) n'offrent guère plus de fiabilité, avec des conséquences moindres pour l'approche de restructuration financière auquel l'office doit être soumis.

La décentralisation des tâches comptables est restée un vœux pieux et une justification destinée à satisfaire les bailleurs de fonds extérieurs, sans qu'aucun élément réel d'application n'ait pu être constaté. Le contrôle de gestion réel qui devait en découler est, bien entendu, inenvisageable dans de telles conditions.

Les traitements comptables centralisés pèchent de la même façon par l'absence de fiabilité des données prises en compte.

Le cadre budgétaire défini par l'assistance technique française est d'un intérêt certain sur le plan théorique et méthodologique, mais il est resté une oeuvre didactique, vite dévoyée pour bâtir des budgets à l'envers, prenant comme donnée de base le déficit maximum acceptable par les autorités de tutelle.

Il est, dans ces conditions, difficile de ne pas mettre en cause la compétence de certains responsables comptables et financiers, en tempérant ces jugements des contraintes pesantes imposées de l'extérieur, du poids de certaines habitudes et traditions à caractère socio-culturel et de l'inévitable découragement face à l'ampleur colossale des problèmes à résoudre.

On peut dire que tout est à repenser en matière de fonction de gestion : le système décentralisé n'est qu'un alibi, l'appareil centralisé est tourné vers l'élaboration des documents d'une apparente cohérence bâtis en fonction des souhaits des bailleurs de fonds extérieurs des autorités de tutelle.

## II - LES FONCTIONS D'ENTRETIEN ET DE MAITRISE DE L'EAU

L'entretien des aménagements hydro-agricoles et la gestion de l'eau sont du ressort de la Direction Technique, et notamment de deux des trois services qui la composent :

- le Service Etudes Générales et Surveillance des Travaux,
- Le Service Entretien du Réseau et Gestion de l'Eau,

### 1) La fonction Etudes

Elle est assurée par le Service Etudes Générales et Surveillance des Travaux lequel a notamment pour rôle :

- la conception des aménagements et des infrastructures à réaliser en régie ou par l'entreprise,
- l'étude des travaux d'entretien des réseaux d'irrigation et de drainage.

Ce service est également chargé de la surveillance des travaux et du suivi des prestations confiées à l'assistance technique ou à des sociétés extérieures. La SOGREAH participe au travail de ce service avec la prestation de plusieurs ingénieurs hydrauliciens.

Le Service des Etudes a diagnostiqué l'ensemble des travaux nécessaires à une remise en Etat des réseaux ; leur réalisation coûterait 6 milliards de FM.

Pour des raisons financières, la D.G. a ramené ce projet ambitieux mais impossible à exécuter à un programme de travaux simples de réfection de cavaliers, de curage de drains et de reprise partielle d'ouvrages.

Le montant s'élève à 240 millions de FM répartis selon les secteurs :

	NIENO	MOLODO	NDEBOUGOU	KOURUMARI	MACINA	TOTAL
Fonctionnement des engins	20	43,7	55	30	9,5	158,2
Tacheronnage (1)	5,1	12	21	21	10,9	70,0
Interventions sur ouvrages d'art	0,7	6	0	0	2,8	9,5
Fournitures diverses	0,3	0,3	1	0	0,3	1,9
TOTAL	26,1	62,0	77	51	23,5	239,6

(1) Le tacheronnage consiste à lancer un appel d'offre pour des travaux à réaliser sur le réseau à des entrepreneurs qui s'engagent à les réaliser pour un certain montant, et qui emploient de la main d'oeuvre en conséquence.

2) La fonction Entretien

a) l'Entretien du matériel comme l'entretien du réseau hydraulique, relève du Service Entretien du Réseau et Gestion de l'Eau. Au sein de ce service, la Division Mécanique est chargée de "tenir toujours disponible un maximum d'engins dans un parfait état de fonctionnement". Dans ce but, elle est censée assurer l'entretien, les réparations, la gestion des ateliers et du matériel non affecté aux zones de production. La Division Mécanique dispose de sections à Markala et dans chacune des zones opérationnelles. Le personnel de cette division est important puisqu'il se compose de 200 personnes au total.

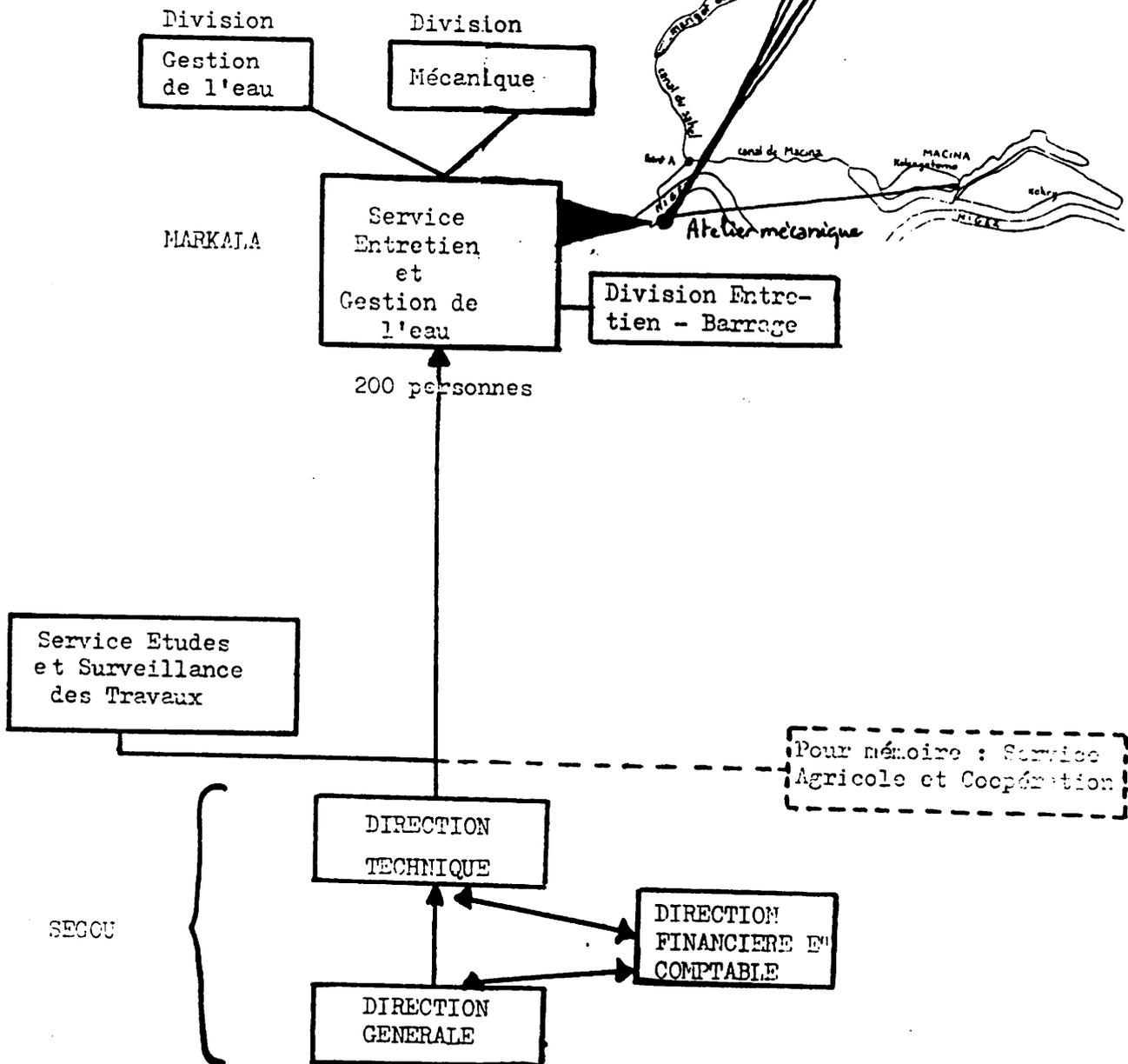
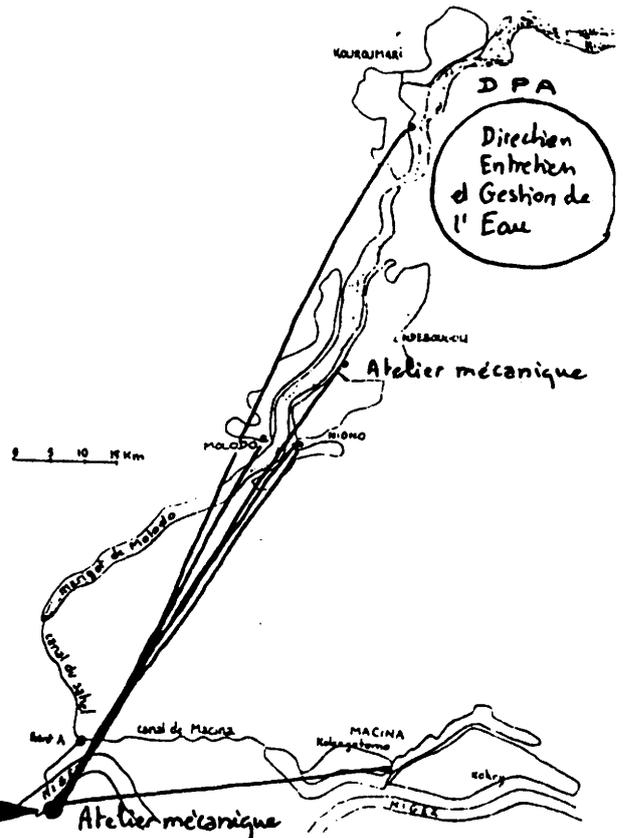
Comme le montre le tableau suivant, le parc de matériel est important mais hétéroclite et la grande diversité de marques constitue un obstacle supplémentaire pour la réparation, l'approvisionnement en pièces détachées ou leur fabrication sur place. Les unités en panne, mais considérées comme réparables représentent une proportion importante du parc. Encore faudrait-il ajouter le matériel considéré comme définitivement hors d'usage et qui peuplent les vastes "cimetières de matériel" de l'Office du Niger.

Le parc de matériel est le suivant :

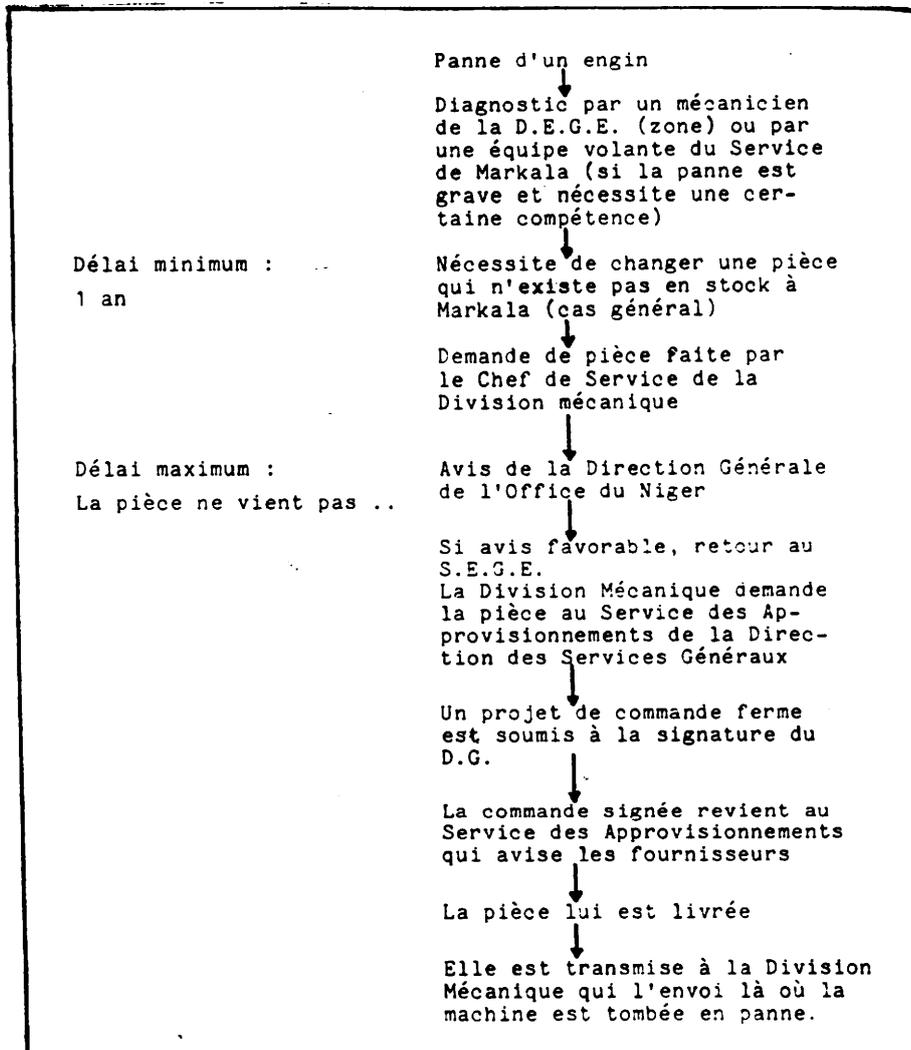
Types de matériel	Nombre de marques	Unités fonctionnant	Unités réparables
"Bull"	4	12	9
Pelles	2	15	
Scrappers	2	1	4
Niveleuses	1	15	4
Charreuses	NSP	3	2
Pour Tracteurs	10	104	34
mémoire Batteuses	3	80 environ	

Le processus de décision et les démarches à mettre en oeuvre pour la réparation du matériel est excessivement long ainsi qu'il apparaît dans le schéma suivant. La moindre décision doit obtenir l'accord de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière.

ORGANIGRAMME  
DES SERVICES DE LA FONCTION  
ENTRETIEN - MAITRISE DE L'EAU



Marche à suivre pour la remise en état d'un engin à l'O.N.



Dans de telles conditions, il n'est pas étonnant que l'Office du Niger dispose de l'un des plus grands cimetières de matériel de l'Afrique (1).

Dans la mesure du possible les ateliers mécaniques de Markala et de N'Débougou essaient de fabriquer les pièces, mais la disparité du matériel et l'absence de laboratoire pouvant analyser le type d'acier requis, expliquent le peu de performance dans ce domaine. (Cette activité d' "entretien-bricolage" est l'objet d'une coopération avec l'URSS).

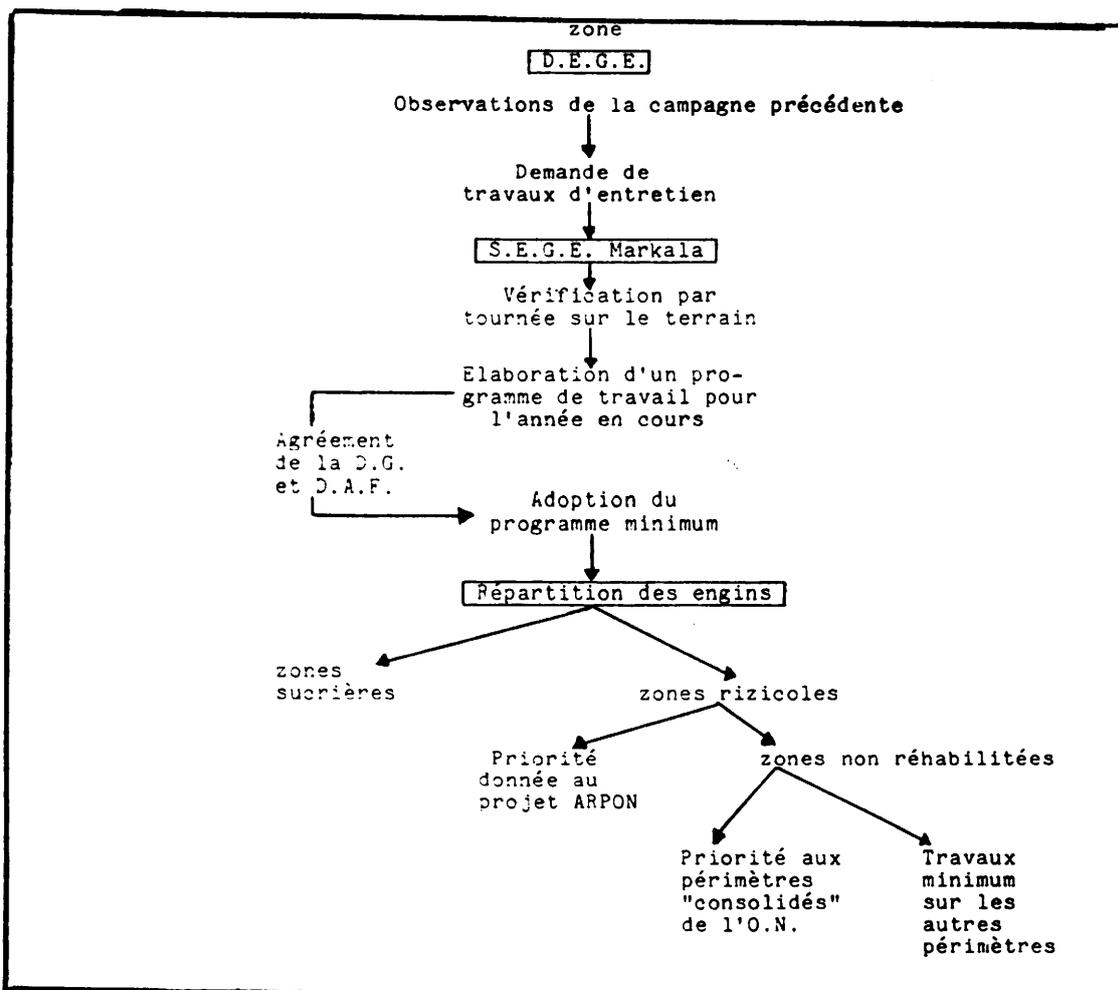
(1) Cette situation n'est pas d'ailleurs récente. A l'époque coloniale l'Office du Niger avait déjà des difficultés à assurer la maintenance de son vaste parc de machines.

b) La programmation des travaux d'entretien

Chaque année se pose le problème de la dispersion du matériel aux quatre coins de la zone de l'Office, les engins restant en fin de campagne au dernier lieu d'utilisation. Ceci aggrave les problèmes de gestion, d'entretien et de réparation.

En dernier ressort, la priorité est donnée pour la répartition des engins au projet ARPON (Aide Hollandaise) et dans une moindre mesure aux périmètres "consolidés" du plan de redressement de l'Office du Niger. Cependant la lourdeur du processus décisionnel entraîne l'agrément tardif du programme de travail, qui devrait être réalisé en contresaison. Ainsi en 1984 les travaux n'ont pu commencer que fin Mai et ont dû s'arrêter à cause des cultures.

Marche à suivre pour le programme d'utilisation des engins :



La priorité accordée au Projet ARPON est due à la capacité financière de ce Projet et au fait que les coopérants hollandais ont su récupérer le matériel qui avait été utilisé en 1979-1980 dans les tests de réhabilitation de la BIRD, et qu'ils l'ont fait réparer à l'extérieur de l'Office du Niger là où il est possible d'obtenir en 15 jours les pièces nécessaires.

### c) L'entretien du gros réseau hydraulique

La division Entretien assume la gestion du Centre de Markala et elle est chargée de l'entretien de toutes les parties des réseaux hydrauliques et annexes qui ne sont pas intégrées aux zones de production (barrage de Markala et de Thio, Canal adducteur, canaux du Sahel et du Macina, Fala, gros ouvrages régulateurs, etc...).

L'entretien de la pièce maîtresse du réseau, le barrage de Markala, fait l'objet d'une coopération avec la Chine Populaire qui semble efficace (changement systématique des joints sur les vannes). Par contre la situation des ouvrages régulateurs sur le grand réseau est mauvaise (1) et leur état nécessite plus qu'un entretien, de même que l'ensemble des canaux et drains.

### X d) L'entretien du micro-réseau

L'entretien du réseau hydraulique de l'arroseur à la parcelle et des drains correspondants doit théoriquement revenir au colon attributaire de la parcelle. En fait, cet entretien au niveau de la parcelle n'est guère effectué, seul l'arroseur est parfois "débouché" lorsque l'eau ne parvient plus à la parcelle. Pour redresser cette situation, le Service Entretien et de Gestion de l'Eau souhaiterait modifier le système de redevance, en ajoutant 100 Kg/ha si les colons n'ont pas entretenu d'arroseur et le drain d'arroseur. Or, l'on a vu qu'un accroissement de la redevance, au niveau actuel de production, est insupportable pour la majorité des paysans.

### X 3) La fonction gestion de l'eau

La gestion de l'eau relève d'une division spécifique "Division Gestion de l'Eau". Cette division est chargée de la distribution de l'eau, de la surveillance du réseau et de l'établissement des redevances eau dues par les exploitants.

A l'Office du Niger, la gestion de l'eau sur les réseaux est faite avec la mise en charge progressive de l'aval vers l'amont des biefs de distributeur et de partiteurs. La régulation est raisonnée à partir des niveaux et non des débits, lesquels ne sont connus qu'aux prises des grands ouvrages (2).

Compte-tenu de la dégradation des ouvrages régulateurs à battardeaux et de la "justesse" des cavaliers des canaux, les marges de manoeuvre sont étroites et les incidents peuvent être nombreux, d'autant qu'en début de campagne la demande journalière n'est pas connue (3) et en cas de pluie ou d'utilisation insuffisante, il est nécessaire de réagir vite. Or l'information circule lentement, les prises de décisions doivent être coordonnées et surtout le temps de réponse est long dans ce type de gestion de l'aval vers l'amont.

(1) Dans certains cas, il manque tout simplement l'ouvrage de régulation comme, par exemple, au niveau de la prise du Canal de Molodo.

(2) La SOGREAHA a cependant réalisé au sein du Service des Etudes Travaux une étude précise des périmètres de Siengo, N'Débégou, et Retail, en vue d'un projet de réhabilitation.

(3) En 1984 a démarré le "Programme prévisionnel de pré-irrigation" : les agents de village notent sur une fiche la prévision puis la réalisation des superficies préirriguées semaine par semaine.

Y En théorie, ce sont les chefs de casiers qui sont chargés des ouvertures de prises de partiteurs. Cependant le réglage journalier est fait par l'agent de village, lequel dispose de la clef. Or celui-ci se trouve sous la pression des villageois pour faire admettre le maximum d'eau afin d'irriguer les parcelles mal planées, ou mal situées.

Y La Division Gestion de l'eau souhaiterait mettre en place des techniciens spécialisés seuls habilités à effectuer les réglages quotidiens, tout en laissant la clef à l'agent de village pour les cas d'urgence (risque de débordement...).

Y Enfin, il existe des gardiens de canaux dont le rôle est de signaler les défauts au cours de la campagne afin d'agir préventivement. (Ce peut être par exemple, la fragilité d'une digue à proximité d'un village à l'endroit où les femmes viennent laver le linge ou la vaisselle...).

### III - LES FONCTIONS DIRECTEMENT EN AMONT DE LA PRODUCTION

#### 1) Fonction Installation des colons

C'est le Bureau du Paysannat, appartenant à la Direction Administrative et des Services Généraux, qui est responsable de l'installation des nouveaux colons. A cet effet, il est chargé :

- de la publicité et du recueil des candidatures,
- de la préparation des dossiers de candidature soumis à une commission de sélection ;
- de la liaison avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour l'approvisionnement et la répartition des vivres entre les nouveaux colons.

Comme nous l'avons vu précédemment, le contrat d'installation stipule la mise à disposition aux nouveaux colons d'une case et de terres, de boeufs et de charrues correspondant à la surface attribuée, cette dernière étant théoriquement fonction du nombre d'hommes actifs.

Or, si l'on excepte le Projet ARPON (financement hollandais) les installations se font sans fourniture de boeufs ni de charrues, et parfois même sans donation de case (dans le Macina). Plus, le critère de sélection des nouveaux colons est devenu la possession de leur équipement.

Si pendant longtemps, l'Office du Niger a dû déployer des efforts pour recruter des candidats en utilisant la propagande ou la simple réquisition, aujourd'hui la tendance s'est inversée et c'est l'Office qui ne parvient pas à satisfaire les demandes d'installation croissantes provenant des paysans réfugiés des zones sèches où leur subsistance n'est plus assurée. Dans une optique de développement et d'aménagement du territoire pour la lutte contre la sécheresse, l'Office du Niger pourrait jouer un rôle important s'il pouvait effectivement accueillir les sinistrés et leur fournir des moyens de production à l'abri des aléas pluviométriques. En l'état actuel, ce n'est pas le cas.

## 2) La fonction vulgarisation

La vulgarisation est conçue par un service central. Elle s'appuie sur le principe de la diffusion de techniques de culture par un encadrement rapproché. La structure logistique chargée de la vulgarisation est le "Service Agricole et Coopération" de la Direction Technique (voir schéma d'organisation).

Le S.A.C. a été créé en 1982 avec la restructuration de l'Office du Niger. C'est une structure horizontale de formation et de vulgarisation. "Sa fonction est d'élaborer un plan des activités de campagne agricole, et de les mettre en oeuvre dans les zones opérationnelles, d'assurer la suite et le contrôle de l'application sur le terrain et de mesurer les performances et insuffisance qui sont communiquées à la Direction Générale".

Le S.A.C. souligne que son activité se veut formatrice pour les encadreurs comme pour les paysans. Les objectifs assignés au S.A.C. visent à "élever la production et la productivité rizicole, à la mise en condition du bétail de trait, à une incitation à la création d'organisations paysannes responsabilisées par un type nouveau d'encadrement persuasif" (1).

Le S.A.C. a donc des fonctions plus larges que la diffusion technique, puisque la formation, la recherche d'accompagnement et la mission idéologique de création d' "organisations paysannes responsabilisées" lui sont assignées.

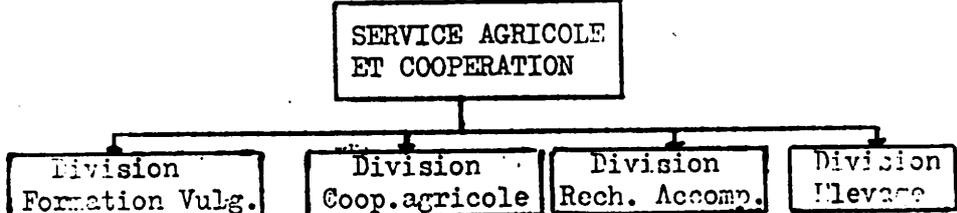
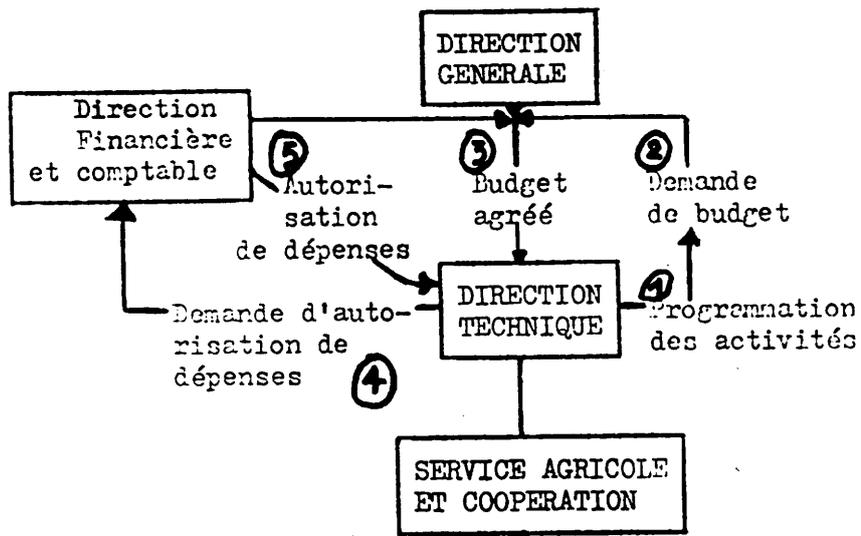
Le S.A.C. comprend quatre divisions :

- 1) la division "Vulgarisation-Formation"
- 2) la division "Coopération Agricole"
- 3) la division "Recherche d'accompagnement"
- 4) la division "Elevage"

---

(1) Note du S.A.C. sur l'encadrement et l'évolution de l'encadrement des paysans à l'Office du Niger (non daté).

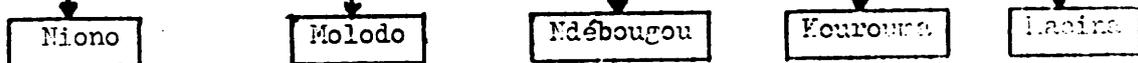
POSITION DU SERVICE AGRICOLE ET COOPERATION  
DANS L'O.N.



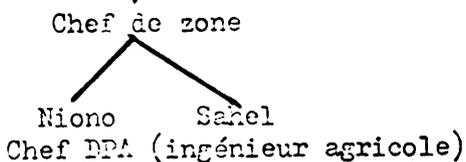
Principales fonctions exercées :

- Définition des thèmes techniques à vulgariser
- Formation des encadreurs à ces thèmes
- ≈ propagande et animation
- tests d'innovations
- approvisionnement en boeufs de travail

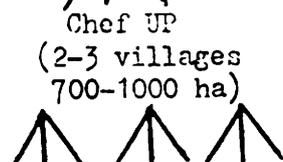
Zones opérationnelles



Division Production Agricole



Unité de Production



Villages

Encadreur (agent de village)  
200-300 ha  
(30-50 familles)  
rassemblées par groupe de solidarité en fonction des situations des parcelles sur le réseau

21 - Le modèle technique vulgarisé

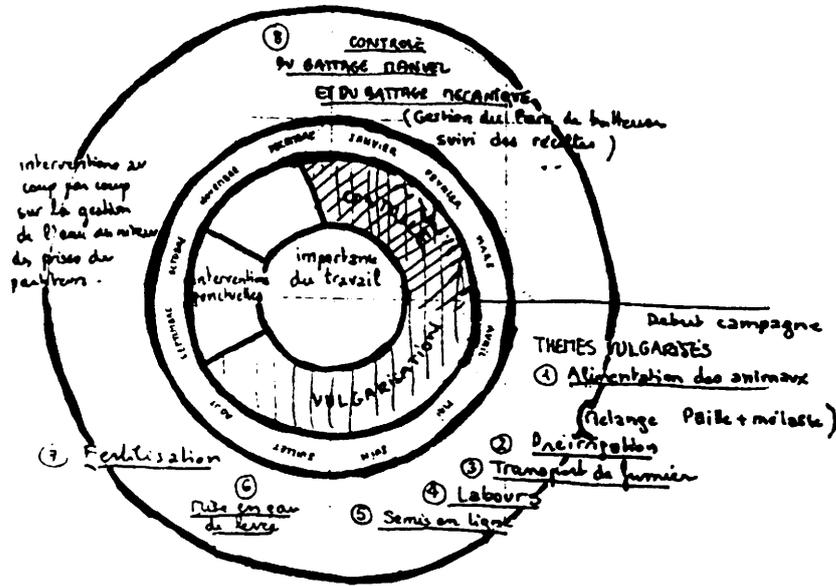
L'itinéraire technique est organisé à partir de huit thèmes techniques qui forment l'ossature du programme de l'année des agents de village (voir tableau et schéma suivants ).

Dans la pratique, il existe un grand décalage entre le modèle technique vulgarisé et ceux que les colons appliquent.

L'agent de village n'exerce pas qu'une activité de diffusion du modèle technique de référence, mais aussi une fonction de contrôle dans la phase des récoltes et des prélèvements.

DIFFUSION DES  
THEMES DE VULGARISATION

1. Alimentation du bétail : Les colons doivent faire une commande groupée à travers leurs coopératives de consommation au chef de la D.P.A. qui transmet à Segou.
  2. Préirrigation : Le thème passe mal dans les périmètres où la maîtrise de l'eau est déficiente.  
 . Dans le Macina par exemple, les parcelles n'ont jamais été planées, le réseau est sans doute plus dégradé qu'ailleurs parce que c'est l'un des plus anciens. La très grande majorité (70 %) des colons attendent les pluies pour faire leur labour.  
 En 1981, 2 pluies de 29 et 80 mm sont tombées sur Kolongotomo fin avril, ce qui a lancé plus tôt la campagne.
  3. Transports de fumier : Encore faut-il avoir des animaux et une charrette pour le faire.
  4. Labour de déchaumage : Il y a beaucoup de retard sur le calendrier de référence du fait de l'attente de la pluie ou des difficultés de préirrigation.
- 2e labour : Sa fonction est la lutte contre les adventices mais il n'est pas toujours réalisé puisque le retard pris pour le premier labour est souvent trop important.



5. Semis en ligne : A l'état de test, mais avec une forte résistance à une technique qui impose le sarclage.
6. Mise en eau de levée : Elle n'intervient que s'il ne pleut pas dans les 15 jours qui suivent le semis. Certaines parcelles de bas fonds sont très sensibles à une pluie trop abondante qui empêche la levée au cas où il y a eu irrigation.
7. Fertilisation : Doses vulgarisées :  
 Phosphate d'ammoniaque 75 kg  
 Urée 50 kg  
 Les paysans ne reçoivent pas d'engrais s'ils ont eu un rendement inférieur à 1,5 t/ha en 1983 et s'ils n'ont pas correctement préparé leur terre. Cela élimine un grand nombre de colons (notamment à Macina). En outre, l'approvisionnement souffre de retard. En 1983, l'engrais est arrivé fin juillet à Macina, trop tard pour faire la fumure de fond. Il a finalement servi à la deuxième fumure de couverture.
8. Contrôle du battage manuel et mécanique : Il ne s'agit pas à proprement parler de vulgarisation mais de contrôle des opérations de battage afin que l'O.N. puisse récupérer le riz.

## 22 - La sous-fonction de formation à la Vulgarisation

Le Centre de Formation Agricole de Niono est prépondérant : il intervient de manière opérationnelle dans la fixation des thèmes techniques de la vulgarisation dans les D.P.A.

Le C.F.A. a été créé en 1982 après constat des carences des connaissances du personnel d'encadrement avec l'appui technique et financier hollandais. Il fait administrativement partie du S.A.C. La direction du C.F.A. est assurée par un Hollandais assisté d'un Malien. De même, chacun des trois départements (agronomie, irrigation, et vulgarisation) est dirigé par un ingénieur hollandais assisté d'un homologue malien et d'un technicien supérieur malien. Chaque D.P.A. dispose d'un formateur sur place.

Le Centre a pour vocation :

- 1) la formation de nouveaux moniteurs agricoles
- 2) le recyclage des anciens encadreurs ou moniteurs,
- 3) la formation de formateurs destinés à démultiplier l'effort du Centre dans les zones.

Parmi ces formations, la plus novatrice est la formation de nouveaux moniteurs agricoles.

Le C.F.A. recrute sur concours des jeunes ayant 9 ans de scolarité mais n'ayant pu réussir le "DEF" (équivalent du BEPC français). La préférence est donnée à un niveau égal aux jeunes résidant sur l'Office du Niger. Vingt jeunes sur 200 sont retenus. Ils suivent une formation de 10 mois basée sur l'analyse de l'exploitation avec la compréhension des contraintes qu'elle rencontre. Les thèmes techniques sont étudiés en salle puis sur le terrain. S'ils obtiennent le diplôme, ils deviennent agents de village et sont affectés en priorité sur les périmètres réhabilités par ARPON.

L'action du Centre de Formation Agricole est indispensable pour donner aux agents de village un minimum de connaissances, un esprit d'analyse, mais il existe un décalage entre la fonction de contrôle actuellement exercée par les encadreurs et celle de conseil aux paysans que vise implicitement la formation du C.F.A.

### 3) La fonction Encadrement

Les sous-fonctions de l'encadrement apparaissent multiples, il doit :

- assurer
  - . la vulgarisation des thèmes techniques
  - . la distribution d'intrants
  - . la gestion du crédit
  - . le contrôle et le suivi des exploitants
- veiller à la gestion de l'eau
- gérer le parc de batteuses
- organiser la collecte du paddy et le recouvrement des sommes dues à l'Office du Niger (redevances et remboursement des dettes).

Ces différentes fonctions relèvent de plusieurs services :

- pour la vulgarisation : la division "Vulgarisation-Formation"
- pour la distribution d'intrants et le crédit : la division "Coopération Agricole"
- pour la gestion de l'eau : la division "Gestion de l'Eau"
- pour la gestion des batteurs : le service "Entretien et Gestion de l'Eau"
- pour la collecte et les prélèvements : la division "Coopération Agricole".

Dans la mesure où ces différentes fonctions sont analysés par ailleurs, nous nous limiterons ici à l'organisation de la vulgarisation agricole, du contrôle et du suivi des exploitants.

La vulgarisation se fait selon un schéma strict de formation en cascade.

L'objectif général est d'organiser les travaux agricoles. Les thèmes techniques sont diffusés dans ce but selon le schéma suivant :

- le formateur de la Direction de la Production Agricole suit un stage au Centre de Formation Agricole ;
- il forme à son tour les chefs d'Unités de Production de sa D.P.A.
- les chefs d'U.P. forment les agents de village
- les agents forment les paysans en s'appuyant sur les groupes de solidarité. Habituellement chaque village compte 4 groupes de solidarité. L'encadreur suit le premier le lundi, le deuxième le mardi, le troisième le mercredi et le quatrième le jeudi.

Une partie importante du temps est consacrée à la rédaction de rapports. Les agents occupent leur vendredi à rédiger des rapports :

- rapport hebdomadaire interne à la D.P.A.
- rapport de quinzaine "officiel"
- rapport mensuel "officiel"

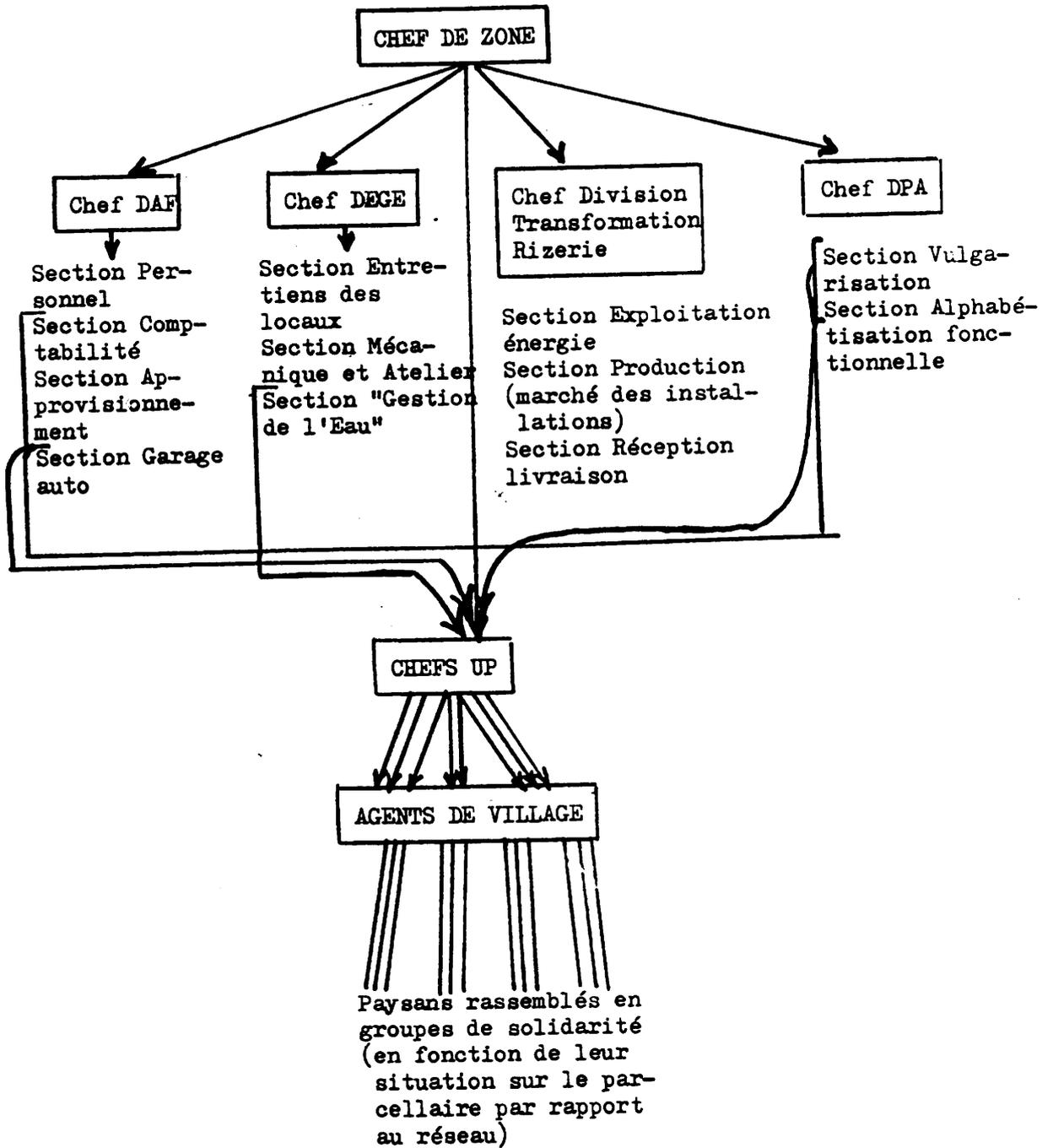
Chaque agent fournit son rapport au chef UP qui en fait une synthèse. Chaque chef d'UP transmet sa synthèse au chef de D.P.A. (le samedi). Le chef D.P.A. rédige alors le rapport de quinzaine et le rapport mensuel qu'il transmet à la hiérarchie.

Le rythme routinier de ces rapports ponctue l'activité du personnel de vulgarisation.

Le schéma suivant rend compte de l'organisation de l'encadrement agricole au niveau d'une zone.

Les groupes de solidarité ont été créés à l'initiative de l'Office du Niger dans le but de faciliter la transmission des consignes et des thèmes techniques de l'encadrement vers les paysans. Selon les termes de l'Office du Niger ils sont censés "responsabiliser" les colons autour de quelques points d'ancrage tels que le partiteur ou la batteuse.

ORGANISATION D'UNE ZONE



Les groupes sont encore dans une phase de mise en place. Il en existe généralement quatre par village. En théorie, l'organisation interne du groupe de solidarité et l'action de son chef sont du seul ressort de ses membres. Mais bon nombre de groupes ont été dessinés par l'agent d'encadrement ou leur chef désigné par l'encadrement.

Les fonctions principales que l'Office du Niger voudrait assigner aux groupes de solidarité sont les suivants :

- organisation du tour d'eau
- distribution des intrants
- exécution du calendrier cultural prescrit par l'Office du Niger
- entretien du micro-réseau.

Si ces fonctions étaient effectivement prises en main par les groupes de solidarité on conçoit qu'elles soulageraient grandement le travail de l'encadrement. Mais dans l'état actuel, leur efficacité comme outil de transmission varie d'un groupe à l'autre et est liée, en particulier à la réelle représentativité du chef de groupe et à sa désignation effective par les membres.

Dans les groupes observés lors de l'enquête, les activités principales du groupe concernaient le colmatage des brèches du canal, la mise en gerbier, la fourniture de main d'oeuvre pour la batteuse, le tour d'eau, la répartition des intrants avec des résultats extrêmement variables.

### 3) La fonction Approvisionnement

#### 31 - Les coopératives dites de production

L'approvisionnement des paysans en petit matériel agricole, en denrées de première nécessité et en produits alimentaires pour la soudure (riz pilé, mil) se fait par l'intermédiaire des Coopératives de Production lesquelles sont en fait plutôt des coopératives de consommation. Ces coopératives sont organisées et suivies par la Division Coopération Agricole, division qui dépend de la Direction Technique, et présidées par des délégués des colons.

Le matériel agricole fourni comprend des faucilles, pelles, pièces de rechange de charrue, herse, etc... provenant de la SNECMA. La coopérative peut également, dans certaines unités de production, assurer en cas de besoin la location de boeufs de labour (au prix de 20 000 à 30 000 FM par campagne) et effectuer des achats de mil afin de secourir les colons nécessiteux en période de soudure.

Chaque Unité de Production possède une coopérative de production et chaque nouveau colon apporte une part au Fonds Social des Coopératives : 20 kilos de paddy par hectare et par an pendant trois ans.

Les responsables des unités coopératives sont en principe des colons. Toutefois, dans les villages, les agents d'encadrement tiennent la comptabilité.

Le bureau d'une UCP est composé d'un Président, d'un Trésorier et d'un Responsable aux Approvisionnements.

Les délégués des colons ne sont pas uniquement des interlocuteurs de leurs mandants auprès de la Direction Générale de l'Office du Niger. Ils sont également les gestionnaires des unités coopératives. Les délégués de villages sont plus de 140 (un délégué par village, parfois deux). Ils choisissent les délégués d'Unité de Production (UP) qui sont en même temps Présidents d'UCP. Ceux-ci désignent les délégués de Division de la Production Agricole (DPA) qui élisent des délégués généraux qui, à leur tour, choisissent un Délégué Général pour tous les colons de l'Office. Ce dernier transmet les doléances des colons au Directeur Général de l'Office du Niger et apporte en retour à ses mandants les réponses et messages de la Direction.

La gestion des UCP est très centralisée et hiérarchisée. Des difficultés existent pour récupérer les sommes dues. Une réforme est envisagée avec une organisation propre à chaque zone et l'attribution d'un compte bancaire par zone.

### 32 - L'approvisionnement par l'Office du Niger

L'Office du Niger assure - ou assurait - l'approvisionnement à crédit des colons en moyens de production (engrais, semences, boeufs de labour, aliments du bétail) et effectue certaines façons culturales.

#### Le crédit

Il revêt deux aspects : le crédit à court terme (crédit de campagne) et le crédit à moyen terme (crédit à l'équipement).

Le crédit à court terme est octroyé en début de campagne et récupéré en nature sur la production en fin de campagne. Il porte - ou portait - sur les facteurs de production tels que les intrants (semences, engrais), les sous-produits agro-industriels pour l'alimentation du bétail et les produits vivriers. Il concerne par ailleurs les différentes prestations de service que l'Office du Niger peut assurer au profit des colons : labours et semis mécaniques, pulvérisage... .

Le crédit à moyen terme concerne les dotations primaires d'équipement : charrue, boeufs de labour, herses. Il était remboursable en trois annuités. Mais depuis 1982, il n'est plus en vigueur à l'exception des périmètres du projet ARPON. Sur la zone ARPON en effet, un système de crédit a été mis en place par l'aide hollandaise dont le remboursement s'étale sur cinq ans contre le paiement d'un intérêt de 5 % sur les boeufs de labour, 10 % sur les charrues et 12 % sur les herses. Sur le reste de la zone de l'Office, les colons qui désirent s'équiper ou renouveler leur équipement doivent s'adresser aux forgerons privés, dont le nombre et les activités se sont d'ailleurs multipliés.

Schéma du système de délégation des colons

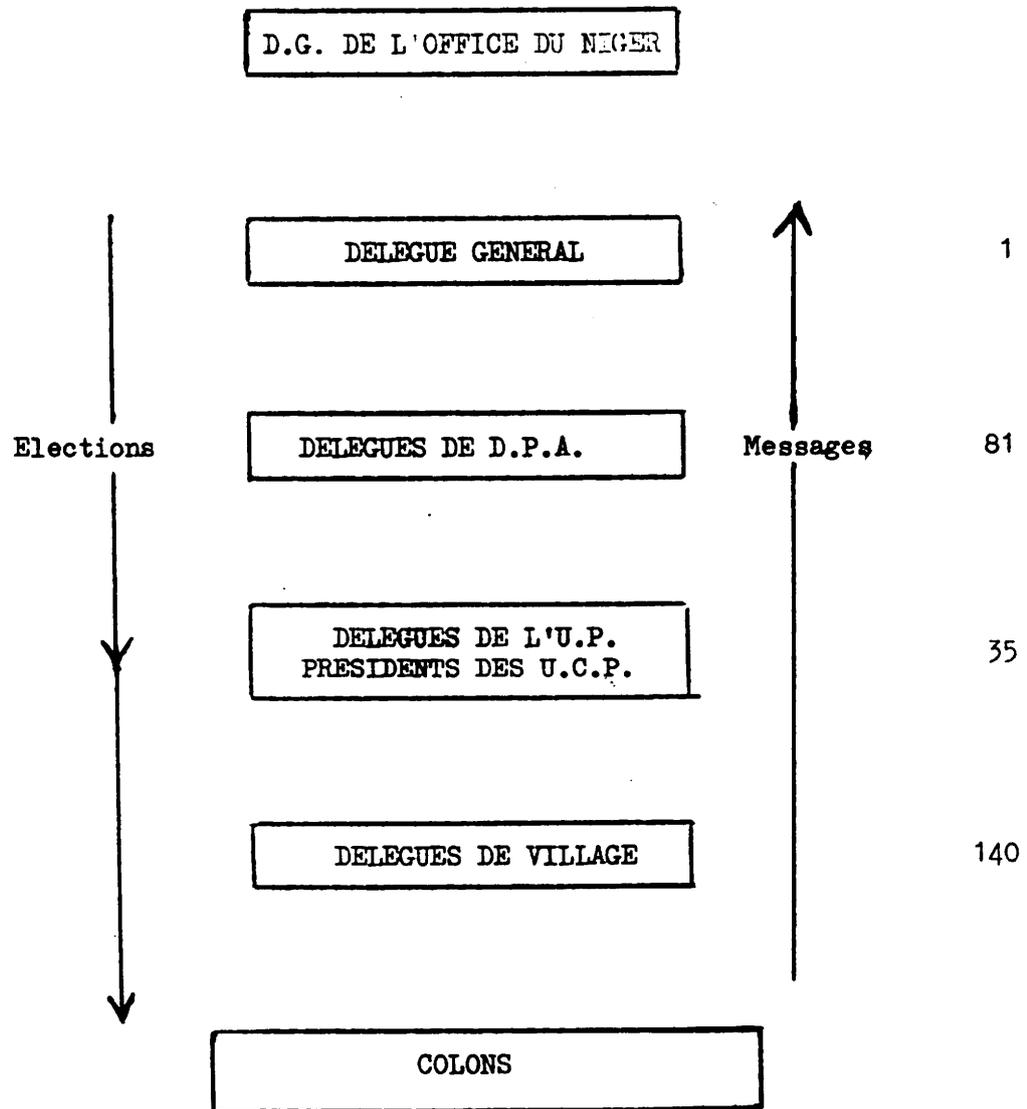
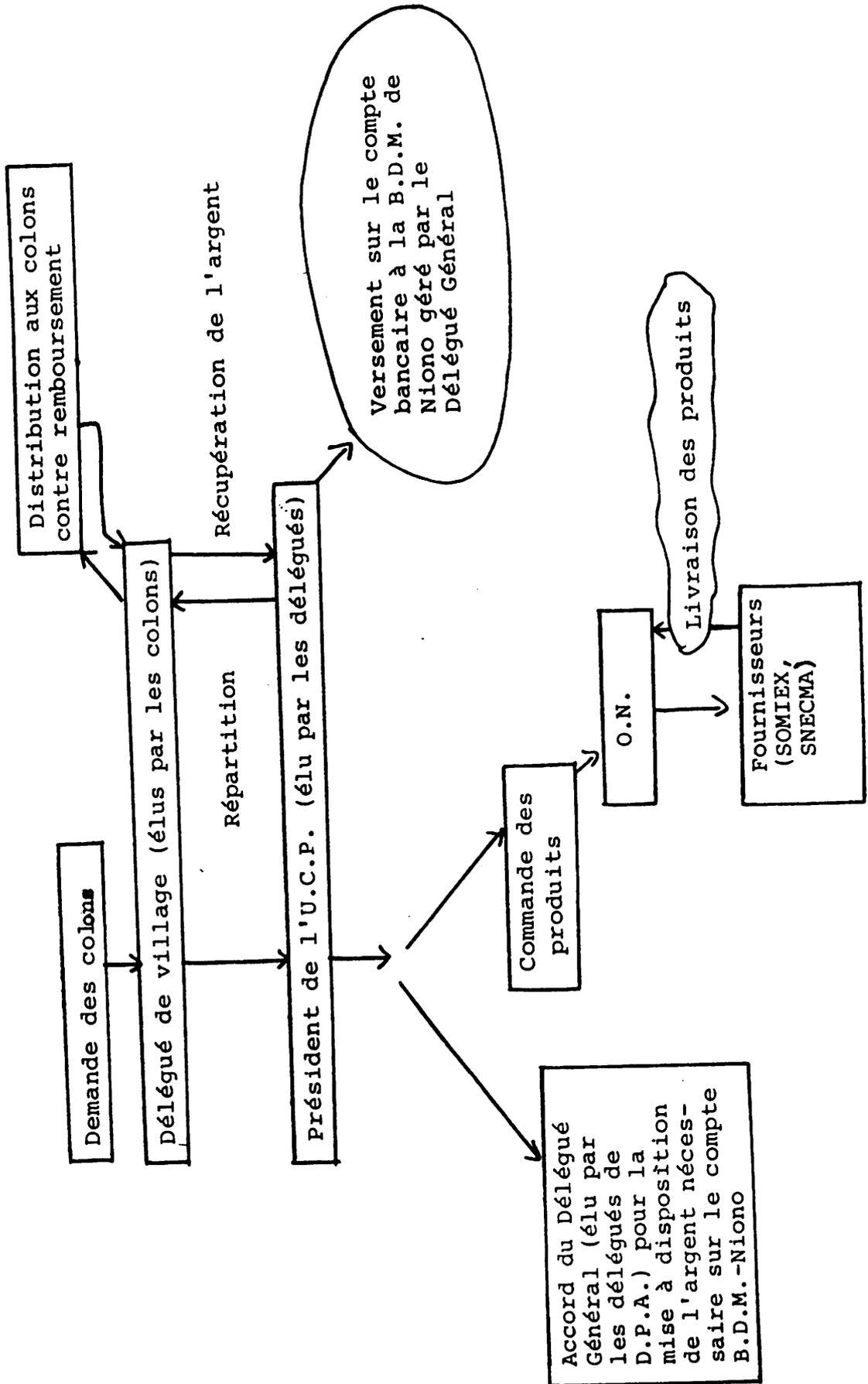


Schéma du circuit d'approvisionnement.



L'encadrement technique du crédit (conception, élaboration, programmation) est assuré par le Service Agricole et Coopération au sein de la Direction Technique. Celui-ci centralise les besoins de campagne, en informe le Service des Approvisionnements Généraux qui se charge de passer les commandes auprès d'organismes comme la SNECMA.

La Division Coopération Agricole, par l'intermédiaire de la Section Crédit et Commercialisation, assure le suivi et l'évaluation du crédit. Cependant, son recouvrement relève des zones de production dont les Bureaux de Collecte centralisent toutes les informations relatives à la situation économique des colons.

Rappelons que c'était la SNECMA (et la SCAER) qui fournit l'Office en matériel léger (charrues, herses etc) que celui-ci place pour son propre compte auprès des exploitants.

L'Office du Niger prévoit de restructurer le système de crédit agricole autour d'Associations ou Groupements Villageois en liaison avec la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA).

Les fonctions crédit-approvisionnement seraient dans l'avenir assumées par les Organisations Paysannes. Mais en attendant la mise en place de celles-ci, l'Office du Niger est appelé à servir d'intermédiaire, pour ainsi dire de garantie, entre les colons et la BNDA.

### Engrais

Théoriquement, deux épandages sont préconisés :

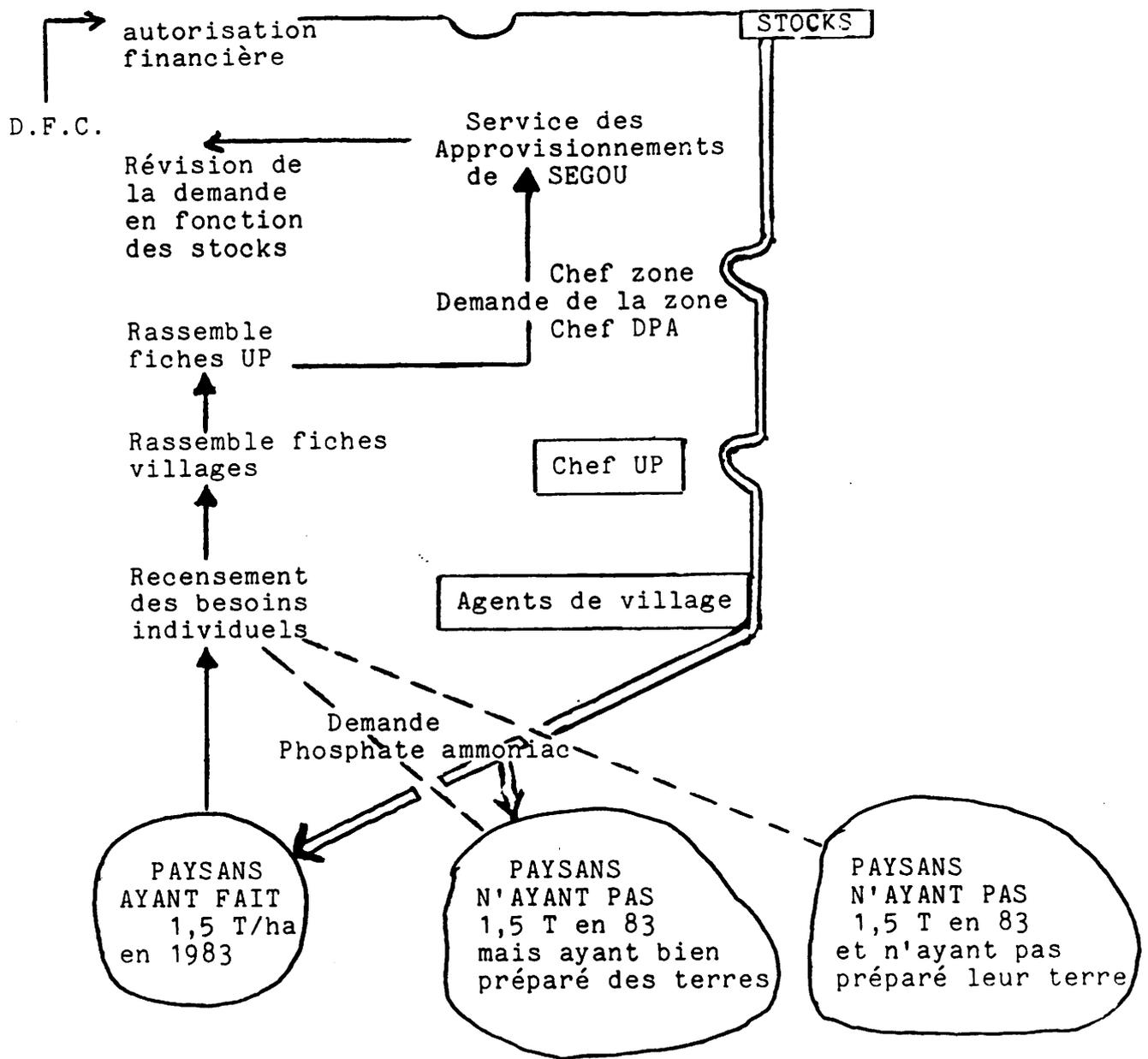
- 1) juste après la levée (phosphate d'ammoniac) (75 Kg)
- 2) au moment du tallage (urée) (50 Kg)

Le recensement des besoins, l'autorisation financière et la distribution des engrais se fait selon le processus schématisé page suivante.

En 1982-1983, la distribution des engrais n'a couvert que moins de 10 % des besoins. La faillite de l'Office du Niger à assurer cette fonction essentielle à la production qu'est l'approvisionnement en engrais a amené l'aide hollandaise à intervenir en 1983-1984 en constituant avec la Banque Mondiale un fonds de roulement pour l'approvisionnement en engrais de l'ensemble des colons de l'Office du Niger (et non plus seulement pour ceux des périmètres ARPON). Mais afin de réduire le risque de non remboursement, l'engrais a été réservé aux colons ayant obtenu un rendement de paddy supérieur à 1,5 T/ha en 1983 ou ayant au moins bien entretenu leurs champs.

Il apparaît évident que refuser l'engrais aux colons qui ont obtenu l'année précédente un rendement faible, c'est leur ôter également toute possibilité d'améliorer ce rendement.

Schéma de distribution de l'engrais



### Semences

La couverture en semences a atteint 75 % des besoins mais la qualité des semences est médiocre (impuretés, stockage déficient). Pour des raisons de difficultés de production (même avec des colons produisant une partie des semences), il a été décidé de ramener la dotation de 160 à 120 Kg par hectare. Cela était également proposé par la Recherche Agronomique mais reste très contesté par les colons, qui trouvent qu'une forte densité constitue un moyen de lutter contre les adventices.

### L'équipement agricole

Ainsi que nous l'avons dit à propos du crédit, l'équipement des colons n'est plus assuré par l'Office du Niger depuis 1982 sauf sur le projet ARPON. N'ayant plus les moyens d'équiper les nouveaux colons, l'Office du Niger en est arrivé, en toute logique, à refuser l'installation sur sa zone aux paysans non équipés au moins d'une unité de culture attelée.

Les statistiques de l'Office du Niger sur l'équipement des exploitants montrent que de 1980 à 82-83, tandis que la population augmentait de 63 %, le nombre de charrues s'accroissait de 69 % et celui des herse de 180 %. Par rapport à la population, l'équipement en charrue est donc stationnaire mais celui en herse s'est fortement développé. Le nombre moyen de charrue se maintient à 1,3 unité par exploitant. Toutefois ce chiffre moyen masque le fait qu'un nombre croissant de familles ne sont plus équipées (200 familles en 1978-79, 288 en 1980-81, 383 en 1981-82).

La charge de travail moyenne est d'une charrue pour cinq hectares.

### Boeufs de labour

Au sein du Service Agricole et de la Coopération, la division Elevage est chargée de la production de boeufs de labour.

Cette activité fut très réduite durant les années 1970-80, puis par l'intermédiaire des réhabilitations du projet ARPON, elle a été relancée et améliorée pour cette zone ARPON.

Autrefois, l'Office du Niger achetait des animaux aux marchands de bestiaux et les distribuait immédiatement aux colons sans contrôle sanitaire. Aujourd'hui la Division Elevage lance un appel d'offre aux fournisseurs avec les spécifications précises de race, d'âge et de confrontation.

La Division achète les animaux en Octobre et les conserve trois ou quatre mois en enclos. Elle les entretient, les vaccine puis les distribuent aux colons dans le courant de Janvier. Chaque année 800 boeufs sont ainsi répartis essentiellement dans le cadre des réhabilitations ARPON.

Le prix est fixé à 100 000 FM par tête, le remboursement s'effectuant en cinq années.

Après distribution, les boeufs sont suivis par des agents vétérinaires de la Division Elevage détachés dans les huit DPA. Ils assurent la surveillance sanitaire, les conseils d'alimentation et de stabulation.

En dehors de la zone ARPON, les colons doivent acheter leurs boeufs aux éleveurs privés.

Les statistiques de l'Office du Niger montre qu'il y a en moyenne 3 boeufs par exploitation mais que le nombre de familles ne possédant pas de boeufs de labour augmente d'année en année (190 en 1979-80, 270 en 1980-81, 415 en 1981-82).

La carence de l'Office du Niger a assurer effectivement ses fonctions d'équipement en charrue et en animaux de traction se traduit donc directement par une dégradation de l'équipement des colons.

#### Alimentation des bovins

Une distribution de mélasse est organisé selon le même procédé que celui des engrais avec des quotas par boeufs de travail, afin de renforcer les boeufs avant l'époque de labour. Cependant, ces quotas sont insuffisants et ne résolvent pas le problème global de l'alimentation du bétail à l'Office du Niger.

#### Façons culturelles

L'Office du Niger intervient sporadiquement chez certains colons pour suppléer à l'absence de traction animale ou d'équipement. En fait, c'est essentiellement le projet ARPON qui effectue ce travail juste avant l'installation des colons dans leur nouvelle exploitation.

En pratique, lorsqu'un petit colon ne dispose plus d'outil de traction, il fait le plus souvent appel à un autre colon possédant un cheptel de boeufs de travail important.

#### 4) La fonction Recherche

41 - La Division de Recherche d'Accompagnement de l'Office du Niger a été créée en 1983 et fait suite aux travaux menés avec l'appui hollandais des projets "BEAU" (Besoins en Eau du riz et de la canne) et "GEAU" (Gestion de l'eau).

La DRA est institutionnellement dépendante du Service Agricole et de la Coopération de la Direction Technique.

#### Objectifs généraux et programmes

La DRA a pour objectif de coordonner les activités de recherche sur des thèmes intéressant directement les paysans. En ce sens, elle estime s'inscrire dans un processus de Recherche-Développement, que l'Institut d'Economie Rurale de Bamako ne peut assumer seul dans la mesure où ses propres objectifs de recherche ont un caractère national, et sans doute plus "fondamental".

La DRA a établi son diagnostic de la situation des colons à partir de tournées dans les DPA :

- constat d'une réelle situation de pénurie alimentaire en période de soudure ;
- la charge démographique par travailleur-homme est trop élevée : en moyenne 4,3 bouches à nourrir ;
- pour assurer l'alimentation familiale, payer les charges de production et obtenir un revenu monétaire acceptable, il faudrait arriver à un rendement de 3 T/ha.

La DRA a donc décidé pour la première année d'axer ses efforts sur l'introduction de la double culture à une petite échelle, par exemple 0,25 hectare par famille en riz de contrasaison de façon à résoudre au moins les problèmes de soudure.

Mais son programme de recherche va se développer en 1984-85 avec deux axes :

- résoudre les problèmes signalés par les DPA sur le riz d'hivernage (essentiellement la fertilisation et la lutte contre les adventices et l'introduction de riz à paille courte),
- étudier dans le cadre d'une convention avec l'IER les systèmes de production pour mieux connaître les contraintes des paysans.

La DRA a hérité des moyens du projet GEAU : bureaux, voitures, laboratoire d'analyse physique des sols. Le personnel du service central de Niono se compose de sept fonctionnaires (techniciens supérieurs et moniteurs agricoles), deux encadreurs et quarante-cinq temporaires. De plus quatre chargés de recherche ont été affectés dans les zones).

### Méthodes

Des expérimentations "tests" sont menées chez des paysans. Ceux-ci sont choisis par les DPA avec les critères suivants :

- Bon paysan, novateur
- Bon équipement
- Force de travail suffisante
- Ouverture au progrès.

L'idée maîtresse est "classique" : une innovation réussie chez les bons paysans devrait avoir un effet d'entraînement chez les autres. Si l'on prenait de mauvais paysans, le test serait un échec et l'on ne convaincrerait personne.

### Résultats

Ils sont encore maigres après la première année de fonctionnement. Le test du riz de contresaison mené sur le périmètre réhabilité par ARPON, le KL3, a touché treize familles (sur une cinquantaine). Des réunions de groupe ont eu lieu pour donner les indications à suivre pour réussir la culture (itinéraire technique intensif avec repiquage sur de petites superficies ne dépassant pas 0,25 hectare). Les résultats semblent prometteurs dans douze cas sur treize.

#### 42 - La station du Sahel

La station du Sahel ne dépend pas de l'Office du Niger mais de l'Institut National de Recherche Zootechnique, Forestière et Hydro-biologique (INRZFH) de Bamako.

Elle a pourtant été créée en 1966 en tant que station de recherche zootechnique pour appuyer l'action de l'Office, dans la mesure où se posait le problème de la mise en valeur des sous-produits agricoles : graines de coton, farines basses, mélasses et pailles de riz.

Elle dispose d'une station sur périmètre irriguée (rive droite du canal de Retail) de 800 hectares utilisée pour la Recherche et d'un Ranch de 12 000 hectares en zone sèche à 12 km de la station, exploité avec un objectif de production et de recherche. Cependant, la dégradation des parcours sur ce territoire théoriquement protégé rend l'exploitation de plus en plus difficile.

La station a pour mission la sélection des races bovines, ovines, caprines et équines et la mise au point de méthodes d'exploitation. Elle est organisée en quatre sections :

- génétique : conduite de la sélection en fonction des paramètres zootechniques ;
- agrostologie-agriculture : étude des espèces locales, introduction d'espèces exotiques ;
- alimentation : analyse des fourrages, établissement de formules alimentaires ;
- médecine vétérinaire : pathologies.

Ce sont les résultats de la troisième section qui ont été exploités par la Division Elevage de l'Office du Niger qui dispose d'ateliers d'embouche à Molodo et Siribala (1). L'échec de ces ateliers, les difficultés financières, les problèmes institutionnel (tutelles différentes), l'opposition à l'introduction de fourrages cultivés dans les casiers sont quelques unes des raisons des relations "distendues" entre la station du Sahel et l'Office du Niger pour qui l'élevage n'a pas la même importance : situation conflictuelle classique entre organisme se focalisant sur les cultures et organisme spécialisé sur l'élevage.

#### IV - LES FONCTIONS SITUÉES EN AVAL DE LA PRODUCTION

##### La fonction battage et collecte

##### 1) La sous-Fonction battage

La collecte s'organise autour du battage de la récolte. En effet, le battage est le point-clef de tout le système O.N. : il est le passage obligé des paysans qui ne reçoivent que des autorisations restrictives pour battre manuellement leur grains.

L'Office du Niger possède un parc hétéroclite de batteuse à poste fixe plus ou moins vétustes, anciennes ou en panne. Il en est de même pour les tracteurs. Entretien par la Division Mécanique ou Service Entretien et Gestion de l'Eau, ces machines sont confiées aux DPA pour l'exploitation.

Les remarques suivantes concernent le fonctionnement du battage :

- 1°/ Le nombre de batteuses en état de marche est insuffisant.  
Par exemple, à Ndébougou on en compte 17 en état de marche pour 25 villages (8 500 ha). A Macina, seulement 6 batteuses fonctionnent pour 20 villages (moins peuplés que Ndébougou et de superficie plus faible: 4 000 ha environ).
- 2°/ Les batteuses sont lourdes. Elles ne peuvent rentrer dans les champs que lorsque les sols sont suffisamment ré-essuyés pour avoir la portance nécessaire. Les premières servies sont donc les zones où le drainage s'effectue le moins mal. Les batteuses se déplacent ensuite de proche en proche mais les autres zones attendent deux ou trois mois. Cela accentue les écarts puisque les zones non drainées subissent à la fois des accidents de culture (pluies trop abondantes) et des retards de battage (pertes importantes dans le gerbier).
- 3°/ Les batteuses fonctionnent mal, les pannes sont fréquentes (2).

---

(1) Cette activité d'embouche fonctionne très mal à l'O.N. pour des raisons commerciales. L'O.N. n'arrive pas à écouler ses produits sur le marché, traditionnellement bien maîtrisé par les commerçants en bestiaux. L'O.N. en est même arrivé à louer des bâtiments à des éleveurs privés.

(2) Exemple de fiche journalière de Macina : il y a eu 5 H 30 de battage effectif pour 16 H de présence, avec 33 manoeuvres. Durant cette période seulement 75 sacs ont été battus, soit 6 tonnes de riz paddy.

- 4°/ Le battage manuel est autorisé en attendant l'arrivée de la batteuse de l'O.N. à raison de deux sacs de 80 kilos un vendredi sur deux. La part battue sera bien entendu décomptée de la part de récolte laissée au colon pour l'autoconsommation.
- 5°/ Le fond de gerbier (c'est-à-dire les grains tombés lors du stockage des gerbes) reste au colon. L'Office du Niger estime à 10 % du poids de la récolte sans mesure précise, sans tenir compte de variétés plus ou moins sensibles, ni des méthodes de stockage ; les colons qui disposent de charrettes renversent brutalement la récolte pour augmenter le fond de gerbier. Mais les plus pauvres qui rassemblent à la main leurs gerbes n'ont pas cette possibilité.

L'introduction par le projet ARPON de petites batteuses est venu "destructurer" cette fonction de battage préliminaire à la collecte et à l'établissement des comptes des colons. Ces petites batteuses autonomes et gérées par les villageois ne permettent plus un contrôle strict des quantités battues et rendent très difficile, selon les agents de village, leur tâche de contrôle.

Pour les paysans au contraire elles présentent plusieurs avantages : un coût de revient inférieur (8 % de la production) à celui des batteuses de l'Office du Niger (12 %), une gestion assurée par les groupements villageois auxquels elles sont confiées, un battage plus rapide.

## 2) La sous-fonction collecte

Elle est organisée par la DPA et l'étale sur quatre mois, les lenteurs du battage se répercutant sur la collecte. Les délais entraînent des pertes de la production, stockée sur les champs.

Le comptage de la production de chaque colon est assuré par l'agent de village, le chef d'Unité de Production et le colon.

La production brute de chaque colon est calculée en additionnant la part battue par la batteuse de l'Office du Niger, l'estimation de la part battue manuellement et le fond de gerbier.

Sur cette production brute, l'Office du Niger laisse au colon la part destinée à l'autoconsommation de la famille (250 Kg par tête).

Le surplus doit être remis à l'Office du Niger. Sur celui-ci sont alors effectués les prélèvements correspondant à la redevance (400 Kg/ha), aux frais de battage, à la dette de campagne (engrais, semences) et aux dettes antérieures.

La part restante, s'il y a lieu, est traitée et transformée par l'Office du Niger et le colon sera rémunéré, quelques mois plus tard, au prix officiel du paddy. Rappelons que 36 % des colons, endettés auprès de l'Office du Niger n'ont reçu aucun revenu de l'Office du Niger après collecte de leur production. Pour les colons endettés, tout accroissement de la production est automatiquement prélevé par l'Office du Niger. Ce fait est suffisant bien évidemment, pour les dissuader d'accroître leur production au-delà de ce qui est nécessaire à l'autoconsommation.



Cette police économique existe toujours (1) et a pour fonction d'empêcher la vente illégale et la fraude sur le riz. Elle se compose de membres de l'armée affectés au commandement militaire de la quatrième région. Elle n'est pas libre dans sa façon d'agir : elle doit se conformer aux instructions de l'Office. Elle joue un rôle de gendarme et est compétente dans les domaines suivants : la défense de l'intégrité territoriale, le contrôle et le freinage du marché parallèle.

Les fonctions usinage et commercialisation

Elle n'ont pas été étudiées par la mission.

---

(1) Lors de "Journées d'études et de réflexion sur l'Office du Niger" tenues par le Comité de Développement de la quatrième région en Juin 1984) la recommandation a été faite de supprimer cette police économique.

## CONCLUSION

La réorganisation opérée en 1982, malgré ses objectifs affirmés d'intégration et de décentralisation a plutôt eu pour effet une amélioration du contrôle central et une concentration de toutes les décisions ayant des incidences financières au niveau de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière. Ce passage obligé par la D.G. et la D.A.F., ajoutée à l'absence de délégation des décisions, à tous les niveaux, a pour effet d'allonger considérablement tout processus de prise de décision qui nécessite de multiples va et vient de demandes et d'accords entre les services et la Direction. Avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur le fonctionnement des services dont l'action est tout de même liée à la production agricole laquelle est mise en oeuvre dans le cadre de cycles pluviométriques et culturaux précis, qui ne peuvent souffrir de retards. Ceci est vrai particulièrement pour les travaux d'entretien du réseau, pour la gestion de l'eau et pour les approvisionnements en facteurs de production.

La difficulté est grande de bien cerner l'adéquation entre service institutionnel et fonction. En effet, il n'est pratiquement pas de service qui n'assure plusieurs fonctions, ni de fonction qui ne soit mise en oeuvre par plusieurs services. Pour une même fonction, le nombre d'intervenants et la multiplicité des démarches administratives est tel qu'il limite toute efficacité.

Enfin, la mise en oeuvre de la plupart des fonctions se heurte à un manque de moyens financiers qui entrave les interventions ou les minimise quand il ne les supprime pas purement et simplement. Faute de ressources financières, l'installation des colons est freinée, l'entretien du réseau est défaillant et donc la maîtrise de l'eau très imparfaite, l'équipement des paysans n'est plus assuré et l'approvisionnement en intrants aléatoire. En définitive, c'est tout l'aspect de service aux colons qui est inefficace et même le paiement de leur récolte est retardé par manque de trésorerie.

La carence de l'O.N. à assumer ces différentes fonctions a amené l'aide hollandaise, dans sa zone, à intervenir directement à presque tous les niveaux : réparation des engins, réhabilitation du réseau, formation des encadreurs, crédit d'équipement et de campagne. Mais cette intervention ne peut résoudre les problèmes qui se posent sur le reste de la zone de l'Office.

Malgré cela, l'Office du Niger persiste à garder la haute main sur toutes les fonctions et il n'y a pas de processus d'appropriation, par les paysans, de l'outil de production que constitue l'Office. Quelques propositions faites dans le Plan de redressement visent à confier aux groupes de solidarité l'organisation du tour d'eau, la distribution des intrants et l'entretien du micro-réseau. Ces groupes doivent également faire exécuter le calendrier cultural prescrit par l'Office. Leur rôle est donc essentiellement de relayer l'encadrement là où il est défaillant. Il n'est pas question d'une réelle prise en mains, avec la capacité de décision qu'elle suppose.

Dans l'état actuel, les paysans n'assurent pas l'entretien du micro-réseau ni la gestion de l'eau (mise à part quelques tentatives à travers les groupes de solidarité), ils sont censés appliquer docilement les directives du Plan de campagne et remettre la totalité de leur production (exception faite des rations alimentaires) à l'Office du Niger. Ils continuent ainsi, comme par le passé, d'en être les sujets, adoptant des moyens détournés (culture hors casier, maraîchage) pour faire coïncider, vaille que vaille, leurs propres objectifs avec les contraintes de l'Office du Niger.

ANNEXE 2

LA COMMERCIALISATION PRIVEE DU RIZ

## Introduction

L'Office du Niger détient le monopole de commercialisation du paddy et du riz sur sa zone d'intervention. Mais malgré les mesures de contrôle et de coercition mises en place, il existe un commerce parallèle et privé du riz.

Cependant, aucune étude précise n'existe sur ce commerce privé. L'administration de l'Office du Niger conteste même généralement son existence bien qu'elle ait mis en place un système policier chargé d'empêcher toute sortie de riz ou de paddy destinée à la commercialisation privée.

Dans la mesure où une libéralisation du commerce du riz pourrait intervenir au Mali, à la suite de la libéralisation du commerce des autres céréales et dans le cadre du Programme de Restructuration du Marché céréalier, il est apparu nécessaire de faire le point sur ce commerce parallèle au moyen d'une enquête rapide.

Depuis 1961, l'Office du Niger, de par sa vocation d'Entreprise Publique à caractère industriel et commercial, et par les textes réglementaires en vigueur, détient dans sa zone d'intervention le monopole de la commercialisation du paddy et de sa transformation pour le compte de l'OPAM.

Rappelons que les colons sont obligatoirement tenus de remettre la totalité de leur production de paddy à l'Office du Niger et qu'un système policier a été mis en place à l'époque de Modibo Keita (police économique et gardes-barrières) pour faire respecter manu militari cette obligation. Les colons sont tenus de faire battre leur paddy par les batteuses de l'Office du Niger et c'est à cette occasion que l'Office du Niger procède à la collecte. Il est laissé aux colons une partie de sa production correspondant aux rations alimentaires de sa famille (250 Kg par tête et par an) et aux semences. Le surplus est accaparé par l'Office du Niger qui prélève le montant correspondant aux dettes contractées auprès de lui par les colons ainsi que la redevance (400 Kg/ha) et la rémunération du battage (12 % de la production). La part restante, s'il y a en a, donne lieu à un paiement par l'Office du Niger à un prix fixe, établi chaque année par l'Etat, mais ce paiement n'intervient - en raison des problèmes de trésorerie de l'Office du Niger - que trois ou quatre mois après la collecte.

Le volume de la commercialisation privée du riz à l'Office du Niger est très difficile à estimer n'ayant pas fait l'objet d'enquêtes précises.

La première mention concernant le commerce parallèle du riz remonte à 1960 et concerne les secteurs de Niono et de Kokry-Kolongotomo. Il est lié à l'assolement riz-coton pratiqué à cette époque et à la mécanisation, lesquels contraignent les paysans à s'endetter auprès des A.A.I. (1). C'est cet endettement qui pousse les colons à vendre du riz sur le marché parallèle ou à cultiver des champs hors-casiers (2).

---

(1) Association Agricole Indigènes

(2) E. SCHREYGER. L'Office du Niger au Mali (1932 à 1982). La problématique d'une grande entreprise agricole dans la zone du Sahel. Wiesbaden Steiner 1984.

Pendant la période socialiste, l'importance du commerce parallèle du riz conduit entre autres raisons le gouvernement de Modibo Keita à mettre en oeuvre le système de régie directe, c'est-à-dire l'emploi de salariés pour la culture du riz (2).

V. MORABITO (3) rapporte qu'en 1970, les seules saisies effectuées par la police économique représentent 0,6 % de la collecte. J.Y. MARCHAL (4) de son côté souligne en 1971 l'extension du commerce parallèle du riz en le liant à l'endettement de certains colons vis-à-vis de l'Office.

En 1978, la Banque Mondiale (5) estimait que 5 à 15 % de la production totale de l'Office était vendue sur le marché parallèle. En réalité, comme nous le verrons ci-après, le volume est sans doute bien supérieur, surtout depuis 1980, date à partir de laquelle l'administration de l'Office a connu un certain assouplissement.

#### Les quantités physiques évacuées par le commerce privé

Bien qu'en principe la totalité de la production collectée soit commercialisée par l'Office, il est néanmoins possible à des opérateurs privés d'évacuer certaines quantités de riz hors de la zone de l'Office.

Ceci se fait en premier lieu, grâce à la pratique tout à fait officielle des avis de mouvement. Ces documents étaient autrefois délivrés par l'Office du Niger, ils le sont maintenant par l'administration. Il est possible de se les procurer aux bureaux du cercle de Niono et à ceux des arrondissements de Kolongotomo et de Sokolo.

- 
- (2) E. SCHREYGER. L'Office du Niger au Mali (1932 à 1982). La problématique d'une grande entreprise agricole dans la zone du Sahel. Wiesbaden Steiner 1984.
  - (3) V. MORABITO - L'Office du Niger au Mali, d'hier à aujourd'hui - Journal des Africanistes, tome 47, 1977, fasc. 1 p. 79.
  - (4) J.Y. MARCHAL - L'Office du Niger : îlot de prospérité paysanne ou pôle de production agricole ? Revue canadienne des études africaines - Volume VIII, n° 1, 1974, page 85.
  - (5) Rapport d'identification, Office du Niger, Banque Mondiale, 30 juin 1978, page 90 cité par E. SCHREYGER op. cit. p. 235.

En fait, ils sont utilisés à 95 % par les commerçants qui les obtiennent grâce à leurs relations.

Pour le cercle de Niono, les avis de mouvement suivants ont été délivrés du 1er Juin 1983 au 18 Mai 1984.

01/06/1983 au 01/07/1983  97 tonnes	01/07/1983 au 01/08/1983  83 tonnes	01/08/1983 au 01/09/1983  95 tonnes
01/09/1983 au 01/10/1983  57 tonnes	01/07/1983 au 01/11/1983  15 tonnes	01/11/1983 au 01/12/1983  5,4 tonnes
01/12/1983 au 31/12/1983  17 tonnes	01/01/1984 au 31/12/1984  50 tonnes	01/02/1984 au 29/02/1984  128 tonnes
01/03/1984 au 31/03/1984  220 tonnes	01/04/1984 au 30/04/1984  63 tonnes	01/05/1984 au 18/05/1984  52 tonnes

Soit 892 tonnes de riz en un peu moins d'un an.

A l'arrondissement de Kolongotomo, il a été délivré en 1983 des avis de mouvement pour 83 tonnes de riz et du 04/01/1984 au 23/05/1984 pour 51 tonnes.

A l'arrondissement de Sokolo, rien que pour la période du 12/03/1984 au 30/05/1984, les avis du mouvement portent sur 118 tonnes. Un premier ordre de constatation s'impose si l'on tente d'interpréter les statistiques du cercle de Niono. Les sorties de riz, particulièrement faibles juste avant et pendant la récolte, recommencent à augmenter par la suite pour atteindre un sommet au mois de Mars.

On remarque également la faiblesse des sorties de l'arrondissement de Kolongotomo, secteur où la production est la moins importante et la prépondérance du cercle de Niono et de l'arrondissement de Kourouma qui comprend le secteur du Kouroumari.

Ces statistiques, qui révèlent l'importance du commerce privé officiel du riz, ne constituent que l'aspect visible du phénomène. Il reste à évaluer le volume de ce qui sort clandestinement de la zone de l'Office ou, ce qui revient au même, n'est pas comptabilisé par l'administration. Il reste en effet de multiples moyens de faire sortir de façon illicite du riz de la zone de l'Office, soit en se cachant de la police économique et des gardes-barrières, soit en s'arrangeant avec ceux-ci (15).

Dans certains cas, il est possible d'utiliser des moyens officiels mais dont les quantités correspondantes n'apparaissent pas dans les statistiques. Il s'agit en particulier des bons de livraison. Ces documents sont obtenus au siège de l'Office à Segou et permettent à leurs détenteurs de prendre livraison aux rizeries de l'Office, de certaines quantités de riz, qui sont en principe destinées à leur consommation personnelle mais qui sont en fait, comme nous avons pu le constater, le plus souvent revendues sur les marchés de la zone, à Niono par exemple.

Une autre partie du riz qui quitte clandestinement la zone de l'Office est évacuée par ceux-là même qui, pour le compte de l'Office, effectuent des livraisons à l'OPAM. Il s'agit de transporteurs privés qui se procurent des bons de transport et qui dissimulent une ou plusieurs tonnes de riz leur appartenant dans le chargement officiel.

Si l'on en croit les encadreurs de l'Office, il faut multiplier par trois, les chiffres officiels de commercialisation de riz fournis par les avis de mouvement, ce qui représente plusieurs milliers de tonnes par campagne. Rien que, pour la Mauritanie, les exportations clandestines sont estimés à 3 000 tonnes par an.

On peut considérer que la commercialisation privée du riz à l'Office du Niger tourne autour de 6 000 à 7 000 tonnes par an : soit 3 000 à 3 500 tonnes pour le secteur de Niono, 2 500 à 3 000 tonnes pour le secteur de Sokolo et 500 tonnes pour celui de Kolongotomo.

---

(15) "Celui-ci (le marché parallèle) peut en effet continuer à exister à cause des activités des marchands à Niono, Macina etc... qui proposent de meilleurs prix que l'Office. Beaucoup de colons se plaignent de la "police économique" dont les abus seraient fréquents et qui approvisionnent le marché parallèle avec le riz confisqué aux colons".  
E. SCHREYGER *op. cit.* page 327.

### L'origine du riz commercialisé par le secteur privé

Le riz commercialisé par le secteur privé provient de différentes origines.

Il est nécessaire dans un premier temps de distinguer les "divers" (non-colons) des colons.

#### Les "divers"

Jusqu'à cette année, l'Office attribuait chaque année à des non-colons des parcelles pour la culture du riz. Ces attributaires sont en général des commerçants, des fonctionnaires, des agents de l'Office ainsi que des retraités qui résident bien souvent hors de la zone de l'Office du Niger (16).

Les parcelles de ces divers occupent d'assez importantes superficies : ainsi autour de Kolongotomo elles couvrent 300 hectares et à peu près la même surface autour de Niono. A cela, il faut ajouter les parcelles que de nombreux agents de l'Office exploitent dans les villages.

Pour la jouissance à titre précaire de ces parcelles, l'Office prélève en principe une taxe correspondant à 76 % de la récolte. En fait, cette taxe est rarement prélevée, ce qui laisse aux divers la quasi-totalité de leur récolte.

Il faut noter de plus que les non-colons sont souvent les meilleurs producteurs parce que les mieux équipés sur de petites parcelles, certains atteignent des rendements de quatre tonnes à l'hectare.

Une partie de la production de ces divers est consacrée à l'auto-consommation tandis que le reste alimente le marché parallèle. Une fraction notable quoique difficile à estimer du riz commercialisé par le secteur privé provient donc des parcelles des divers.

#### Les colons

Le riz cultivé par les colons et commercialisé par le secteur privé provient :

- 1) des casiers
- 2) des hors-casiers.

---

(16) Cette pratique remonte à la période coloniale. Cf. SCHREYGER op. cit. note 5, page 214.

1) Les casiers

Les casiers sont les parcelles de taille diverses attribuées aux colons par l'Office et qui font l'objet du système de collecte et de commercialisation par l'Office du Niger lui-même. Le riz qui est produit sur ces casiers et qui échappe au prélèvement de l'Office a plusieurs origines :

1) le fonds de gerbier, 2) les calebassées, 3) le glanage, 4) le battage manuel.

1/ Le fonds de gerbier (GENDEJU) est la quantité de grains de riz tombée sous les gerbes et qui revient à l'exploitant. Elle ne peut être exigée par l'Office que si le colon est endetté.

2/ La calebassée (GENDEFILÉ) est la quantité de riz contenue dans une calebasse. Elle est donnée aux femmes qui travaillent sur l'aire de battage. On donne par exemple à chaque femme une calebassée de riz par jour de travail.

3/ Le glanage. Après la récolte, les paysannes sont autorisées à glaner sur les parcelles. Elles se procurent ainsi certaines quantités de riz.

4/ Le battage manuel. La source sans doute la plus importante du riz commercialisé par le secteur privé est le battage manuel. En attendant l'arrivée de ses batteuses, l'Office autorise les colons à battre manuellement chaque vendredi un certain nombre de sacs de paddy destinés à leur consommation personnelle. La quantité autorisée par l'Office est dans les faits largement dépassée. Ainsi les encadreurs estiment que dans la zone de Kolongotomo, le tiers de la récolte est battue manuellement, la moitié étant autoconsommée, le reste étant vendu sur le marché parallèle.

Dans la zone de Molodo où la production pour la campagne 1983/84 était estimée à 9 600 tonnes, les encadreurs estiment que 1 000 tonnes ont été battues manuellement, soit à peu près 10 % de la production.

De la même façon, un paysan interrogé dans le secteur de Keuronma nous a déclaré battre quatre fois plus de paddy que la quantité autorisée par l'Office.

Ces informations sont bien sûr parcellaires mais néanmoins indicatives de l'importance de ce processus.

Il faut noter à propos du battage manuel que celui-ci est souvent effectué par des travailleurs migrants, des Maures et des Bella qui sont pour la plupart des réfugiés de la sécheresse et qui touchent pour ce travail 1/10 de la quantité battue.

2) Les hors-casiers

A l'Office, on appelle hors-casiers, les parcelles "sauvages" au semi-officielles que les colons consacrent à une multitude de cultures : mil, arachides, haricots, maïs, fanio, manioc, maraichage, mais également au riz (notamment dans la plaine de Belibana, secteur de Kokry). Selon les estimations de l'Office plus de 4 000 hectares étaient cultivés en cultures hors-casiers en 1981 alors que la Banque Mondiale estimait celles-ci à 6 000 hectares en 1978 (17).

(17) E. SCHREYGER op. cit. page 324.

L'Office exige des paysans dont la superficie rizicole est approvisionnée en eau de drainage, le paiement d'une taxe de 240 Kg/ha. Le rendement moyen des cultures hors-casiers se chiffre à 1,5 T/ha ce qui est relativement élevé.

Les colons, et en particulier ceux qui sont endettés vis-à-vis de l'Office du Niger, sont enclins à cultiver hors-casiers car ils peuvent ainsi librement disposer des récoltes et consommer le riz ou le vendre sur le marché parallèle.

### Les vendeurs paysans

A côté de cette diversité des sources du riz commercialisé par le secteur privé, il faut distinguer chez les colons, différentes catégories de vendeurs. Les motivations, les pratiques et les prix auxquels ces différentes sortes de colons vendent leur riz ne sont en effet pas identiques.

Comme l'enquête sur les structures de production le révèle, il existe une grande variété de statut socio-économique chez les colons et si l'on prend les deux pôles de la hiérarchie, c'est-à-dire les "colons riches" d'un côté, et les "colons pauvres" de l'autre, il est certain que ces deux "types" ne commercialisent ni de la même façon, ni au moment, ni pour les mêmes raisons.

Tout d'abord, un certain nombre de colons pauvres vendent sur le marché parallèle parce qu'ils sont endettés vis-à-vis de l'Office. J.Y. MARCHAL rapporte ainsi que : "les raisons qui poussent certains cultivateurs à frauder, tiennent du fait que l'Office recouvre les dettes en prélevant sur la récolte. Il arrive ainsi que des paysans endettés dont la récolte est intégralement prélevée par l'Office sans aucun paiement, cherchent à se procurer par le moyen de la vente illégale l'argent liquide dont ils ont besoin".

Par ailleurs, à l'Office du Niger comme dans d'autres régions du Mali, il existe entre commerçants et paysans et dans ce cas précis entre commerçants et colons aisés d'une part et colons pauvres d'autre part, des relations d'endettement qui entraînent une prolétarianisation plus ou moins avancée de ces derniers. Ce système se manifeste notamment sous la forme des avances sur récolte qui sont consenties aux colons pauvres par les colons aisés et les commerçants au moment de la perception de l'impôt ou pendant la période de soudure. Le remboursement se fait en nature à l'époque de la récolte.

Ces commerçants ou ces gros colons obtiennent un sac de paddy de 80 Kg pour 5000 Falors que le prix officiel est de 9 600 F, ce qui représente un taux d'intérêt annuel de 200 % (19).

---

(18) Op. Cité. page 85.

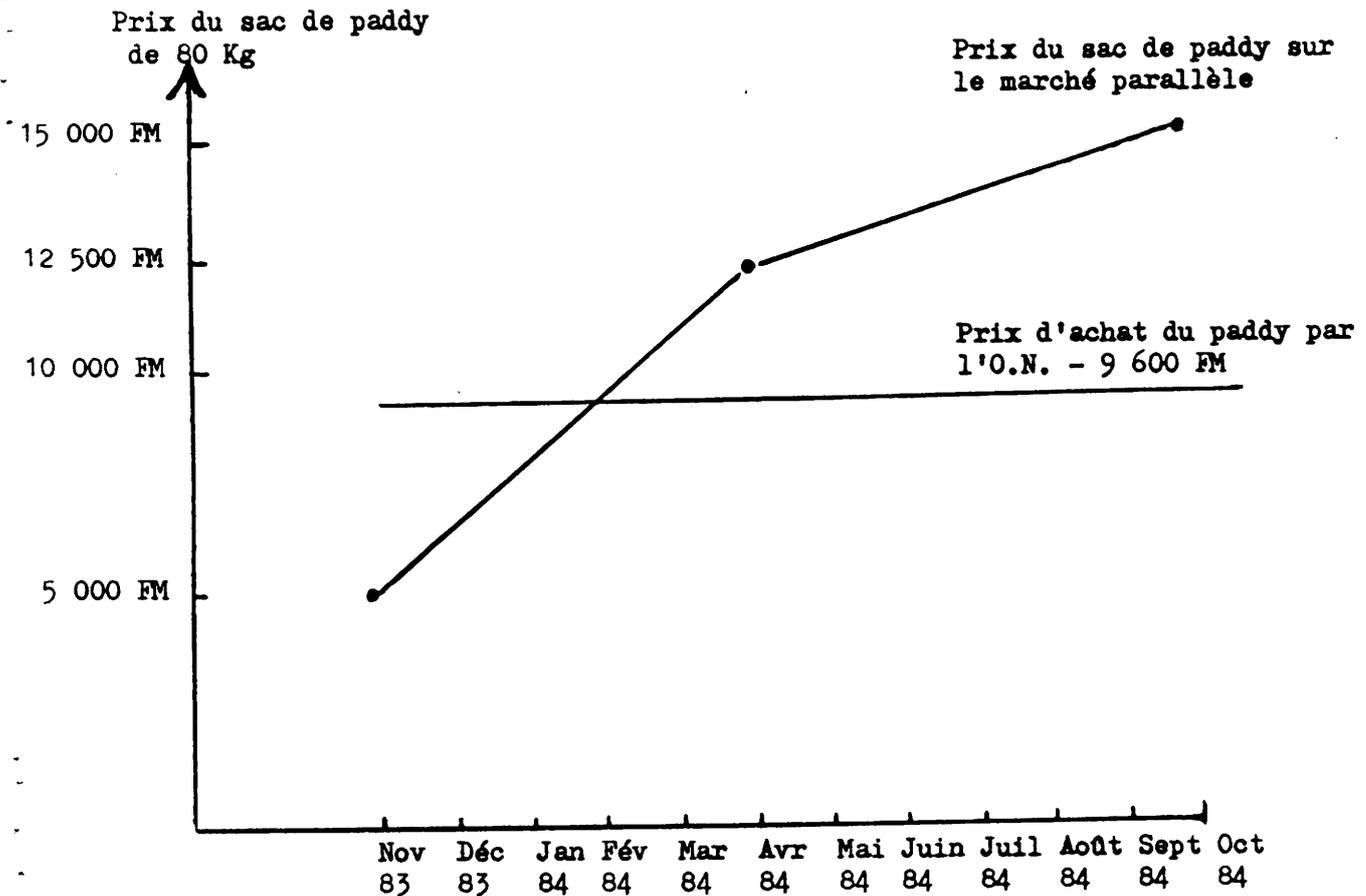
(19) "Un autre placement de l'épargne est le prêt usuraire. Presque tous les colons le font au moins une fois. L'intérêt demandé est variable (par exemple 200 %) selon les circonstances et le niveau des relations sociales. MORABITO op. cit. page 80.

Ce système est certainement très répandu car la totalité des informateurs s'accordent pour dire qu'au moment de la récolte, le prix du paddy commercialisé sur le marché parallèle est toujours inférieur au prix officiel (de 5 000 à 7 500 FM le sac de 80 Kg).

Bien que représentant un grave préjudice pour le colon endetté, la vente du paddy aux opérateurs privés comporte néanmoins un avantage : le paysan est réglé comptant alors que dans le cas d'une cession à l'Office, il n'est payé que trois ou quatre mois après la collecte.

Beaucoup plus bas que le prix d'achat de l'Office au moment de la récolte, le prix du riz sur le marché parallèle remonte ensuite pour dépasser le prix officiel. Au moment de l'enquête (Mai 1984), il était de 12 500 FM le sac de 80 Kg et les encadreurs estimaient qu'il monterait jusqu'à 15 000 FM dans la période précédant immédiatement la récolte.

La stratégie des différentes catégories de colons face à la commercialisation du riz sur le marché parallèle rend ainsi compte des fluctuations de prix. Les commerçants et les colons aisés achètent aux paysans pauvres le paddy à 5 000 F le sac de 80 Kg au moment de la récolte pour le revendre avec celui produit par eux-mêmes à 12, 13 voire 15 000 FM à l'époque de la soudure.



Les circuits de commercialisation privée

Il faut distinguer deux grands circuits de commercialisation qui, bien que n'étant pas étanches, méritent de faire l'objet d'une analyse distincte : il s'agit du circuit de commercialisation locale et du circuit de commercialisation à longue distance.

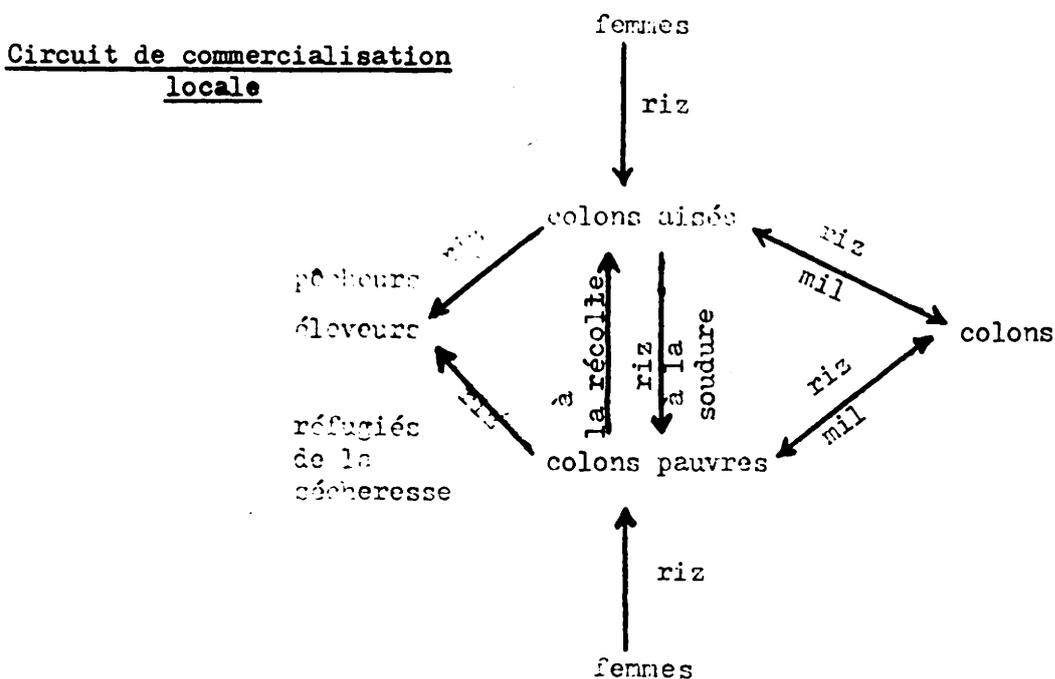
a/ Le circuit de commercialisation locale

Le circuit de commercialisation locale fait intervenir les paysans et les commerçants à différents niveaux. Tout d'abord il concerne le schéma que nous venons brièvement de décrire. Les commerçants et les colons riches achètent à bas prix le paddy aux colons au moment de la récolte et il est certain qu'une partie de ce riz est revendu par les riches aux pauvres au moment de la soudure entraînant les colons les plus défavorisés dans un cycle d'endettement et de prolétarianisation.

Par ailleurs, il existe un troc de riz contre le mil au niveau des villages. De nombreux colons, pour varier leur alimentation, mais aussi parce que le mil se consomme moins rapidement que le riz, échangent à des taux surprenants (2 sacs de riz contre 1 sac de mil) les deux produits (20).

Il existe une autre forme d'échange local de riz, celui effectué par les femmes qui vendent leurs calabassées ou le produit du glanage comme semences à des colons.

Enfin, assurant la transition entre le commerce local et le commerce à longue distance, il y a toute la gamme des transactions intervenant entre des populations ayant des économies complémentaires. C'est notamment le cas des pêcheurs Bozo, des éleveurs et des réfugiés de la sécheresse.



(20) Voir compte de production, marchand de Niono, en annexe.

b/ Le commerce à longue distance

Comme nous l'avons vu plus haut, une bonne partie du battage manuel est effectué par des Maures et des Bella. Les nomades plus ou moins prolétarisés par la sécheresse touchent pour leur travail 1/10 des quantités battues et repartent chez eux avec le paddy qu'ils consomment ou qu'ils vendent.

De leur côté, les éleveurs Peul et les Maures de Mauritanie viennent vendre leurs bêtes à vil prix (30 000 F maliens pour une génisse par exemple) tant est grand leur besoin de riz.

Ces éleveurs et ces chameliers maures se fournissent en riz sur les marchés de Sokolo, Dogofiry et Kourouma et repartent en Mauritanie pour le vendre. Ce trafic, comme on l'a dit, est important, il porterait selon les estimations de l'encadrement de l'Office sur 3 000 tonnes de riz. Ce chiffre est évidemment impossible à vérifier, le riz transporté par les Maures quitte clandestinement le Mali et ne figurant donc pas sur les avis de mouvement.

Il existe un autre circuit de commercialisation qui consiste à collecter le riz dans les villages, à le centraliser dans les marchés de la zone de l'Office : Niono, Shiengo, Jakawèrè, B6, Bolibana, Dogofiry, Kourouma et Sokolo et à l'expédier ensuite vers les grands centres consommateurs : Bamako, Ségou, San et Koutiala.

La collecte primaire, celle qui consiste à diriger le riz des villages vers les marchés de la zone est assurée essentiellement par les femmes. Ce sont les femmes qui décortiquent le paddy, qui viennent vendre les calabassées et le produit du glanage ainsi que le riz tiré du grenier commun lorsque les besoins de la famille en numéraire se font sentir (impôt, condiments etc).

Ce sont les épouses de colons ou des micro-commerçantes qui passent facilement à travers le filet de la police économique : elles apportent de petites quantités de riz dans des calabasses ou des sacs ayant servi à transporter du sel ou du sucre. Le transport de ces calabasses et de ces sacs se fait sur la tête ou sur des charrettes.

Au niveau des villages, l'achat du paddy ou du riz se fait avec de l'argent ou prend la forme du troc.

Sur les marchés de collecte de la zone, ces paysannes ou ces micro-commerçantes rencontrent des marchandes qui fréquentent plusieurs marchés et qui achètent des quantités plus importantes (de 100 à 500 Kg). Ces marchandes centralisent les petites quantités de riz, les mettent dans des grands sacs (100 Kg) qu'elles convoient dans des camionnettes bâchées jusqu'à des marchés plus centraux comme Niono où elles le revendent à d'autres commerçants .

Dans les centres comme Niono qui sont à la fois des marchés de collecte pour leur Hinterland immédiat et des marchés de transit pour les marchés de collecte comme le B6, Shiengo et Diakawèrè opèrent à la fois de gros commerçants fixés sur place et des marchands de moindre importance venus de Léré Koutiala, San, Ségou et Bamako. Les avis de mouvement délivrés au cercle de Niono pour le mois de Juin 1983 donne une idée de la destination du riz produit dans la zone de l'Office :

Segou .....	29 T
Bamako .....	27,100 T
Koutiala .....	7 T
Léré .....	5 T
Markala .....	4 T
Sansanding .....	4 T
Niafunké .....	3 T
Macina .....	1 T
Nampala .....	1 T

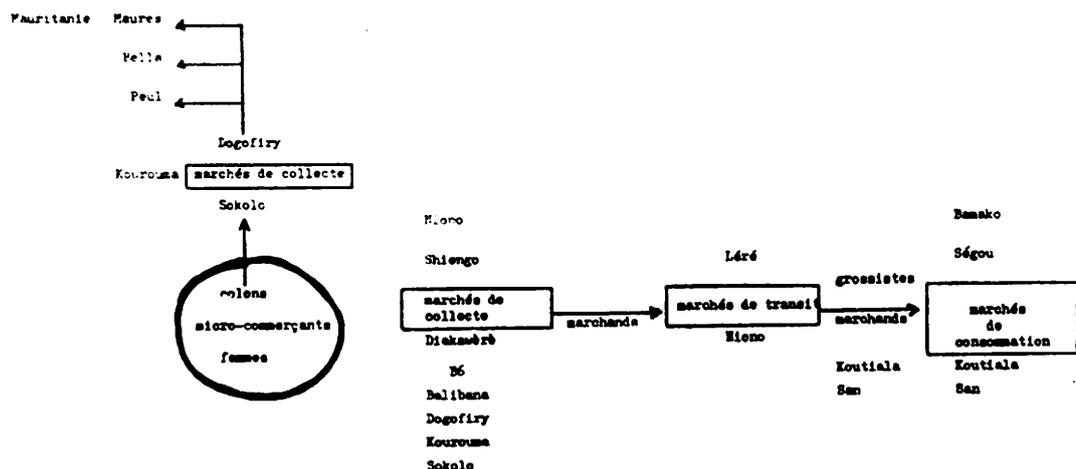
Sur le marché de Niono n'opèrent que quelques gros commerçants qui sont d'ailleurs les seuls de la zone de l'Office. Il n'y a guère que deux ou trois marchands qui fassent plusieurs centaines de tonnes par an. Ces commerçants fixes sont parfois eux-mêmes transporteurs. Ils achètent à Niono et revendent sur place ou à Bamako. Ils disposent tous, notamment celui dont le compte d'exploitation figure en annexe, d'une large surface financière et sont capables d'opérer sur des quantités beaucoup plus importantes.

Ceux qui revendent à Segou et à Bamako achètent à des colons ou à des femmes de colons qui viennent de leurs villages avec de petites quantités de riz et qui s'arrangent avec les gardes-barrières. Ces petites quantités de riz sont regroupées, mises en sac et stockées dans les magasins. Le riz est expédié par camion à Ségou et à Bamako où il est vendu à des grossistes.

D'autres commerçants se contentent d'acheter et de revendre sur place, à leur propre compte ou avec de l'argent qui leur est avancé par des confrères de Koutiala, Segou et Bamako.

A côté de ces gros commerçants, il y a un grand nombre de marchands ou de marchandes qui opèrent sur une beaucoup plus petite échelle - quelques tonnes par an - et qui font le va et vient entre Niono, Ségou et Bamako.

Circuit de commercialisation à longue distance



Les prixLes prix d'achat au producteur

Le prix minimum d'achat du paddy au producteur est de 5 000 F le sac de 80 Kg, c'est-à-dire environ 60 FM le kilo. En fait, ce prix correspond au circuit local de commercialisation et concerne le prix auquel les colons "pauvres" vendent le paddy aux colons aisés et aux commerçants ou plus exactement remboursent leurs dettes. Le paddy qui sort de la zone de l'Office à l'époque de la récolte est vendu autour de 90 FM le kilo. Au mois de Mai 1984, il était monté à 150 FM le kilo et il a probablement atteint au cours de l'hivernage le prix de 190 FM le kilo. Rappelons que le prix d'achat de l'Office était de 120 FM en 1983/84.

Ceci donne en équivalent riz, environ 150 FM le kilo au moment de la récolte, 260 FM au mois de Mai et plus de 300 FM au moment de l'hivernage.

Les prix de vente au consommateur

D'après les relevés décennaires effectués par l'OPAM en 1983, à Bamako, le prix moyen des brisures finis était de 300 FM le kilo tandis que le prix moyen du RM40 c'est-à-dire du riz de l'Office, était de 325 FM.

En 1984, le prix de gros du RM40 est en moyenne de 325 FM le kilo et au détail de 350 FM selon nos propres relevés ainsi que ceux de l'USAID. A Ségou, le prix moyen est de 300 FM le kilo.

Ces prix étaient ceux de la période précédent immédiatement les contrôles effectués par les Affaires Economiques en liaison avec l'introduction du franc CFA.

En Mai 1984, on ne trouvait de riz ni sur le marché de Ségou ni sur ceux de Bamako, les commerçants ayant dissimulé leurs stocks.

On ne trouvait de riz à Bamako, en dehors de celui distribué par l'OPAM, que chez un importateur libanais.

D'après les informations que nous avons pu recueillir, le riz atteint actuellement dans la clandestinité le prix de 400, 500, voire 600 FM le kilo.

On peut donc considérer que le prix d'achat moyen du riz pour la campagne 1983-84 est de 225 FM le kilo et que le prix moyen de vente est de 325 FM.

Le volume de riz transitant par la filière de commercialisation privée et restant à l'intérieur du territoire malien peut être estimé à 7 000 tonnes, volume global du riz transitant sur le marché parallèle, moins 3 000 tonnes partant vers la Mauritanie, soit 4 000 tonnes.

### Conclusions

L'importance de la filière de commercialisation privée du riz à l'Office du Niger ne peut être mise en doute et les quantités produites sont bien supérieures à ce que révèlent les statistiques de l'Office.

L'ampleur du marché parallèle du riz a plusieurs causes :

- 1) l'endettement des producteurs vis-à-vis de l'Office (cf. chapitre sur l'endettement) ;
- 2) l'endettement vis-à-vis d'autres colons ;
- 3) les prix offerts par le commerce privé, supérieur à ceux de l'O.N. après la récolte ;
- 4) la lenteur des paiements effectués par l'Office qui ne règle que trois ou quatre mois après la récolte.

La demande existant pour le riz sur le marché malien est très forte et n'est pas satisfaite par l'OPAM et le réseau des coopératives. Il en est de même pour certains pays limitrophes comme la Mauritanie dont les ressortissants viennent s'approvisionner dans la zone de l'Office.

Pour pallier les sorties clandestines de riz, l'Office a mis en place un système de contrôle très lourd - police économique et gardes-barrières - dont l'efficacité est toute relative. Très contraignant jusqu'en 1980, le système s'est assoupli ces dernières années. Combiné aux possibilités de sortie de paddy avec les "avis de mouvement", il laisse passer de grosses quantités de riz.

Bien que relativement inefficace, ce système de contrôle est un instrument de coercition difficilement supportable pour de nombreux colons.

Face à l'existence d'une offre et d'une demande importante, il existe une filière de commercialisation privée ancienne et bien adaptée. De même que dans d'autres régions du Mali, les commerçants se sont glissés dans les trous laissés par la commercialisation officielle et ont tiré profit du système.

Ces commerçants n'opèrent jusqu'ici que sur des quantités limitées, mais il n'est pas douteux qu'ils puissent étendre leur champ d'intervention au cas où la libéralisation du commerce serait décrétée : le parc de véhicules existe au moins sous forme de location, les capacités techniques également et le réseau routier de la zone de l'Office permet au secteur privé d'évacuer à des coûts compétitifs le riz, ce qui n'est pas le cas pour d'autres produits, l'arachide par exemple.

Le seul facteur limitant semble celui du financement. Il n'est pas certain que les commerçants de Niono, Ségou, San et Bamako aient une surface financière suffisante pour la totalité du riz produit par les colons.

Au niveau de la production, il est difficile de prévoir la répercussion qu'aurait une libéralisation totale du commerce du paddy. Il est certain que le prix à la production sur le marché parallèle est inférieur au moment de la récolte à celui de l'Office et par la suite dépasse et de loin celui-ci. Des quantités accrues jetées sur le marché ne sauraient donc garantir une rémunération plus élevée au producteur, contrairement à ce que pensent les donateurs (21) encore que la mise en place des associations paysannes, pour l'instant à l'état d'ébauche puisse peut être peser sur l'évolution des cours.

Pour ce qui est du consommateur, il est également difficile de prévoir quelles seraient les répercussions de la libéralisation, tout dépend des quantités produites, du prix d'achat au producteur et du comportement des commerçants, c'est-à-dire d'une situation globale qu'il est, à l'heure actuelle, difficile de simuler.

Les comptes de production figurant en annexe sont représentatifs des types de commerçants opérant sur le marché parallèle du riz. Le point de départ de la filière est le village où les micro-commerçantes vont collecter le paddy. Le paddy est décortiqué puis transporté jusqu'aux marchés de collecte. Ces micro-commerçantes, extrêmement nombreuses, opèrent sur des quantités limitées. Sur les marchés de collecte, les micro-commerçantes vendent le riz à des marchands qui centralisent le produit et le convoient jusqu'à des marchés de transit, Niono par exemple.

Là, le riz est vendu à des grossistes-transporteurs qui stockent le produit et l'expédient en fonction de la demande sur les marchés de consommation, San, Segou, Bamako etc.

La description de cette filière "idéale" n'exclue pas que les différents tronçons du circuit soient parcourus par d'autres opérateurs. Le trajet village-marché de collecte par exemple peut être effectué par des femmes de colons, celui joignant les marchés de transit aux marchés de consommation par des marchands d'importance moyenne.

La description de la filière de commercialisation privée du riz produit dans la zone de l'Office du Niger, telle qu'elle vient d'être faite, révèle l'existence de plusieurs catégories d'opérateurs : micro-commerçantes, marchandes et marchands et grossistes. Cette description laisse dans l'ombre, tout le trafic qui se fait entre la zone de l'Office et la Mauritanie et qui est l'oeuvre d'éleveurs ou de chameliers originaires de ce pays.

---

(21) Proposition d'extension du PRMC à la libéralisation de la commercialisation du paddy. Février 1984.

Les comptes de production qui sont livrés en annexe montrent quelle est l'importance des marges réalisées par ces différentes catégories d'opérateurs.

Au bas de l'échelle, c'est-à-dire au niveau des micro-commerçantes, la marge est d'environ 50 FM par kilo mais il faut déduire de ce bénéfice le décortiquage effectué par l'opératrice elle-même.

Au niveau moyen, celui des marchands ou des marchandes, la marge est d'environ 30 FM par kilo.

Au niveau supérieur, celui des grossistes, elle est de 20 FM par kilo.

Il ressort de l'analyse de ces comptes de production que, comme c'est souvent le cas dans ce domaine, la marge est d'autant plus forte que la quantité commercialisée est faible ou bien encore qu'elle est d'autant faible que la quantité commercialisée est forte.

Il en résulte également que les marges sont tout à fait raisonnables et comparables à celles réalisées sur d'autres produits : arachide par exemple. On peut donc en conclure que les commerçants de riz de la zone de l'Office n'ont sans doute que des possibilités d'accumulation limitées et que la comparaison avec d'autres commerçants de la zone (commerçants de bétail, gros commerçants de Segou) ou a fortiori avec leurs confrères bamakois ne se fait certainement pas à leur avantage.

Compte de production (en milliers de FC)

Micro-commerçante de riz  
(marché de Shiengo)

1983  
1984

	Charges	Total	Produits
Achat paddy : 1000 Kg x 90 F		90 000	
Autodécorticage - transport riz 600 Kg x 20 F	12 000		
Sacs : 6 x 600 F	3 600		
Pesage : 600 x 1	600		
TOTAL .....	106 200		
Valeur ajoutée			156 000
			Vente riz décortiqué : 600 Kg x 260 F

Compte de production (en millions de FM)

Marchande de riz  
(Niono)

1983  
1984

	<u>Charges</u>	<u>Total</u>	<u>Produits</u>
Achat riz décortiqué par les femmes : 30 T x 225 000 F		6,75	Vente riz décortiqué 30 T x 275 000 F 8,25
Sacs : 240 x 600 F		0,14	
Transport		0,40	
Pesage		0,02	
TOTAL .....		7,31	
Valeur ajoutée		0,94	

1983 Grossiste en riz  
1984 (Niono)

Compte de production (en millions de FM)

Charges

Achat riz RM 40 : 100 T x 260 000 F  
Achat riz décortiqué par les femmes  
100 T x 225 000 F  
Loc. magasin  
Taxe sauvage  
Sacs : 1 600 x 600 F  
Essence  
Total .....  
Valeur Ajoutée

Total

26  
22,5  
0,1  
0,15  
0,96  
1,2  
50,1  
8,9

Produits

Vente riz RM 40: 100 T x 325 000 F  
Vente riz décortiqué par les femmes :  
100 T x 265 000 F

32,5  
26,5

Total ..... 59

II 18

Compte d'exploitation

Salaires manutention  
Chauffeurs  
Frais financiers  
Patente  
Taxes  
Amortissement camion  
Pertes  
TOTAL .....  
RNE

0,12  
0,7  
0,5  
0,08  
0,3  
2  
1,2  
4,9  
4

ANNEXES AU CHAPITRE 3

Source:  
Rapport d'identification  
Ed. définitive 1 Juin 74

SURFACES AMENAGEES PAR CAMPAGNE DANS  
LES DIVERS SECTEURS RIZICOLES DE L'OFFICE DU NIGER  
UNITE = HECTARE

CAMPAGNE	NIONO	MOLODO	KOUROUMA	KOLONGO	SURFACE TOTAL AMENAGEE PAR CAMP.	TOTAL SURFACES CUMULEES	OBSER- VATIONS
1934-35				457	457	457	Ouvert KOLONGO
35-36				1 248	1 248	1 705	
36-37	292			1 451	1 743	3 448	Ouvert NIONO
37-38	1 302			1 267	2 569	6 017	
38-39	1 411			1 000	2 411	8 428	
39-40	2 508			262	2 770	11 198	
40-41	1 844			381	2 225	13 423	
41-42	445			1 389	1 834	15 257	
42-43	950			1 406	2 356	17 613	
43-44	1 220	172		1 224	2 616	20 229	Ouvert MOLODO
44-45		921		1 045	1 966	22 195	
45-46					0	22 195	
46-47					0	22 195	
47-48	341				341	22 536	
48-49		77			77	22 613	
49-50		928		101	1 029	23 642	
50-51	500	1 472		80	2 052	25 694	
51-52	589	2 221	193	71	3 074	28 768	Ouvert KOUROUMA
52-53	934	1 260	485	185	2 864	31 632	
53-54	1 059		511		1 570	33 202	
54-55	1 121	192	520	923	2 756	35 958	Dern. Amén MOLODO
55-56	566		1 059	648	2 273	38 231	
56-57	359		1 397	533	2 289	40 520	
57-58	44		1 056	480	1 580	42 100	Dern. Amén KOLONGO
58-59	454		693		1 147	43 247	
59-60	550		702		1 252	44 499	
Recupé- rations	39			253	292	44 791	
60-61			530		530	45 321	
61-62	518		502		1 020	46 341	
62-63	1 476		1 488		2 964	49 305	
63-64	1 302		1 160		2 462	51 767	
64-65	872		621		1 493	53 260	Dern. Amén KOUROUMA et NIONO
65-73	0	0	0	0	0	53 260	
Cumul. au 31-12-73	20 696	7 243	10 917	14 404	-	53 260	

- SUPERFICIES AMENAGEES (RIZ, COTON)
- SUPERFICIES CULTIVEES
- SUPERFICIES NON EXPLOITEES OU ABANDONNEES
- POPULATION

Campagnes	Superficies Aménagées (ha)	Superficies cultivées (ha)			Superficies non exploitées (ha)	%	Population
		riz	coton	total			
1934/35	3 000	165	-	-	-	3 921	
1939/40	11 198	3 696	850	4 546	59	14 821	
1944/45	22 195	8 330	1 672	10 000	55	28 272	
1949/50	23 642	10 538	1 934	12 472	50	20 249	
1954/55	35 958	20 054	4 109	24 163	45	26 262	
1959/60	44 499	29 979	6 589	36 568	18	34 736	
1964/65	53 260	28 271	5 478	33 749	37	33 467	
1969/70	53 684	32 826	2 798	35 624	34	33 302	
1974/75	53 700	40 774			24	44 363	
1979/80	53 700	35 104			35	54 110	
1981/82	53 700	36 411			33	58 151	
1983/84	53 700	37 110			31	67 000	

Sources : Plan LAMOUR

Plan de redressement de la production agricole (1984)  
Statistiques population (Bureau Paysannat - O.N.)

## OFFICE DU NIGER

DIRECTION ADMINISTRATIVE  
ET DES SERVICES GENERAUX

## BUREAU PAYSANMAT

EVOLUTION DE LA POPULATION "COLONS" A  
L'OFFICE DU NIGER DEPUIS 1933

1933 - 34 .....	2.575	1958 - 59.....	32.002
1934 - 35.....	3.931	1959 - 60.....	34.736
1935 - 36.....	5.699	1960 - 61.....	37.000
1936 - 37.....	7.164	1961 - 62.....	37.210
1937 - 38.....	8.831	1962 - 63.....	37.348
1938 - 39.....	11.304	1963 - 64.....	35.022
1939 - 40.....	13.293	1964 - 65.....	33.467
1940 - 41.....	15.058	1965 - 66.....	33.370
1941 - 42.....	16.726	1966 - 67.....	31.210
1942 - 43.....	18.873	1967 - 68.....	30.473
1943 - 44.....	19.674	1968 - 69.....	29.802
1944 - 45.....	21.774	1969 - 70.....	30.395
1945 - 46.....	23.824	1970 - 71.....	32.973
1946 - 47.....	23.025	1971 - 72.....	34.077
1947 - 48.....	27.015	1972 - 73.....	35.066
1948 - 49.....	19.583	1973 - 74.....	39.002
1949 - 50.....	20.249	1974 - 75.....	44.316
1950 - 51.....	20.914	1975 - 76.....	47.425
1951 - 52.....	20.791	1976 - 77.....	50.352
1952 - 53.....	21.301	1977 - 78.....	51.032
1953 - 54.....	23.813	1978 - 79.....	52.597
1954 - 55.....	26.262	1979 - 80.....	54.040
1955 - 56.....	28.219	1980 - 81.....	55.175
1956 - 57.....	29.347	1981 - 82.....	58.150
1957 - 58.....	32.160	1982 - 83.....	62.895
		1983 - 84.....	67.044

SEGOU, le 31 Mars 1984  
LE CHEF DU BUREAU PAYSANMAT

VICTOR DOUYON



- EVOLUTION DE LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE -  
DEPUIS 1968 - 1969

Caractéristique	Nombre de villages	Nombre de familles	Population active de 8 à 59 ans	Travail. Hommes.	Populat. totale.
1968-69	106	3 235	19 523	6 615	29.803
1969-70	106	3 357	21.025	7.702	33.302
1970-71	106	3 357	21.025	7.702	33.302
1971-72	112	3 381	21 548	7.910	34.435
1972-73	114	3 392	23 255	8.175	35 092
1973-74	123	3 672	26 045	9.114	38 970
1974-75	125	4 153	29.655	10.394	44.363
1975-76	127	4 357	31.645	11.031	47.460
1976-77	130	4 542	32.879	11.560	49.624
1977-78	134	4 751	33.871	12.088	51.052
1978-79	136	4 863	34 883	12.337	52.529
1979-80	139	4 985	36.006	12.595	54.110
1980-81	140	5 107	36.449	12.840	55.294
1981-82	140	5 236	38.681	13.670	58.841
1982-83	140	5 484	41.630	14.744	62.895

EVOLUTION DE L'EQUIPEMENT DES EXPLOITANTS  
DEPUIS 1968 - 1969.-

Caractéristique	Boeufs de labour	Charrues	Herses	Charrettes.
1968/69	-	-	-	-
1969/70	9 763	4.446	1.850	1.178
1970/71	8 946	4.280	1.842	1.324
1971/72	8.821	4.484	2.122	1.358
1972/73	10.234	4.807	2.546	1.558
1973/74	11.458	5.219	3 192	1.749
1974/75	11.963	5.856	3.671	1.958
1975/76	13.893	6.290	3.963	2.048
1976/77	14.259	6.552	3.860	2.519
1977/78	14.665	6.487	4.147	2.661
1978/79	15.680	6.790	4.538	2.761
1979/80	16.013	6.933	4.799	2.864
1980/81	15.169	6.764	4.762	2.902
1981/82	15.488	7.082	4.958	3.240
1982/83	16.317	7.247	5.147	3.347

**IMPORTANCE RELATIVE DES ETHNIES**  
**Campagne 1983/84**

ETHNIES	BAMBARAS		MOGHI		MINIANKA		SAMOCHO		PEULH		DIVERS		TOTALS
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
NTONO.....	4.926	51,89											
SAHEL.....	2.059	43,70	65	0,68	3.345	35,24	23	0,24	542	5,71	591	6,22	9.492
N'DEBUCOU.....	7.298	49,05	64	1,35	1.938	41,11	21	0,44	401	8,50	231	4,90	4.714
LOLODO.....	4.788	53,00	1.149	7,76	1.466	9,90	62	0,41	1.800	19,10	3.101	20,84	14.875
BOUQUINA.....	5.050	51,92	273	3,00	1.620	18,00	300	3,00	632	7,00	1.445	16,00	9.058
BOUJRY.....	3.549	42,06	518	5,63	2.191	25,61	118	1,21	72	4,85	1.047	10,76	9.726
LONGOTOND.....	2.988	53,16	847	10,03	1.395	16,53	200	2,37	650	7,70	1.796	21,28	8.437
OUAY.....	1.341	26,26	1.058	18,82	66	1,17	718	12,77	246	4,37	545	9,69	5.621
			1.793	31,98	861	16,87	311	6,06	113	8,20	701	13,68	5.120
			5.797	8,64	13.122	19,88	1.753	2,61	1.856	7,24	9.457	14,10	67.043

III-6

Source : Bureau Paysonnat

INSTALLATION DE NOUVEAUX COLONS PAR CAMPAGNE

DE 1976 A 1983

CAMPAGNES AGRICOLES		DEMANDES D'ENTREE EN COLONAT - SECTION	Nombre de Familles Installées
1976	- 1977	2.034	101
1977	- 1978	1.011	113
1978	- 1979	677	113
1979	- 1980	550	110
1980	- 1981	425	111
1981	- 1982	760	400
1982	- 1983	660	390
1983	- 1984	40	303

Source : Bureau Paysannat

- SITUATION DES SORTIES DE COLONISATION -

CAMPAGNES Agricoles	Caractéristiques	Nombre de Familles <sup>3</sup>					Motifs de Sortie <sup>3</sup>			Endettement des Co- lons sortis envers l'entreprise (F.H.)
		Sorties	Démissions	Fuites	Décès	Evictions	Démissions	Fuites	Décès	
1974	- 1975	48	26	14	2	6				3.500.000
1975	- 1976	123	73	43	4	3				6.809.173
1976	- 1977	201	128	52	15	6				17.110.749
1977	- 1978	142	86	27	9	20				8.588.095
1978	- 1979	124	73	33	6	9				9.999.901
1979	- 1980	136	64	26	6	30				25.176.784
1980	- 1981	59	27	21	11	-				9.702.157
1981	- 1982	58	17	31	6	2				17.729.170
1982	- 1983	66	18	29	12	7				19.470.138
1983	- 1984	59	13	30	8	8				19.073.565
<b>Total</b>	<b>1974 - 1984</b>	<b>1016</b>	<b>525</b>	<b>319</b>	<b>81</b>	<b>91</b>				<b>137.459.731</b>

Source : Bureau Paysannat

OFFICE DU NIGER

-----  
DIRECTION GENERALE  
-----

CONTRAT \_\_\_\_\_ GENERAL

Constituant le cahier des charges, clauses et conditions et de coutumier applicable aux régimes culturaux :

riz permanent ou assolement Cton - Riz.

-----  
-----  
-----

NOVEMBRE 1979

P R E A M B U L E

Le présent contrat général, constituant le cahier des charges, clauses et conditions ainsi que le coutumier applicable au régime cultural sera annexé à chacun des contrats ou titres d'occupation passés avec les exploitants placés sous ce régime.

Le présent contrat général est établi en référence à l'Arrêté Ministériel n° 25 du 31 Décembre 1955 règlementant l'attribution et l'exploitation des terres aménagées par l'Office du Niger.

DUREE DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

Pour les exploitants et colons, la campagne agricole commence au 1er Avril de chaque année, et prend fin au 31 Mars de l'année suivante pour la spéculation cotonnière comme pour la spéculation rizicole.

DEFINITION DU PRENEUR :

Les contrats particuliers sont passés avec le Chef de chacune des familles d'exploitants attributaires de lots placés sous le présent régime. Toutefois, plusieurs familles peuvent s'associer pour l'exploitation en commun d'un ou plusieurs lots. Elles doivent en ce cas déposer au bureau du Chef de Secteur Agricole un exemplaire de leur acte d'association. Cet acte doit être passé devant le Chef de la circonscription Administrative locale et doit désigner le Chef de lot par eux choisi.

L'Office du Niger ne connaît, pour l'application du présent contrat général et les textes visés au chapitre "Préambule" ci-devant en qualité de preneur, que le Chef de famille ou le Chef de lot.

INTERDIT DE TRANSFERT ET DE CESSION DU CONTRAT :

Le preneur ne peut, en aucun cas, transférer ou céder tout ou partie des droits qui lui sont concédés, ni ceux y rattachés et même à titre gratuit ou gracieux.

En cas de décès du preneur, Chef de famille, il sera fait application des dispositions de l'article 8 de l'Arrêté Ministériel n° 25 du 31 Décembre 1955.

En cas de décès ou de départ d'un preneur Chef de lot, les associés restants devront désigner leur nouveau chef de lot par un avenant à leur acte d'association, avenant à passer devant le Chef de la Circonscription Administrative locale et à déposer au bureau du Chef de Secteur Agricole intéressé dans les mêmes conditions que pour l'acte d'association initial.

-(2)-

Faute pour eux d'accomplir cette formalité avant le premier Avril suivant, l'association sera considérée dissoute et les lots libres, pour être affectés à d'autres candidats.

Le fait par le preneur chef de famille ou chef de lot de passer outre aux dispositions du présent chapitre constitue un motif suffisant pour entraîner la dénonciation du contrat annuel d'exploitation ou pour justifier une proposition d'éviction.

#### ALLOTISSEMENT DES TERRES ET ATTRIBUTION DES LOTS

Il sera accordé à chaque preneur un nombre de lots adapté à la capacité de mise en valeur des siens ou de ses associés.

En principe, il ne sera pas accordé de contrat pour des surfaces inférieures à un lot.

Certains lots ou certaines parcelles pourront, pour des raisons d'ordre topographiques avoir des surfaces différentes de celles retenues.

En sus des terres entrant dans la composition des lots, les preneurs qui en font la demande recevront, pour la durée de leur exploitation principale, un lopin de terre pour leurs cultures maraichères et traditionnelles à condition que cela ne gêne pas leur activité principale.

La révision de la répartition et de l'étendue des lots ou parcelles ne pourra être entreprise que dans des conditions fixées par les textes visés au chapitre "Préambule" ci-devant.

#### SPECULATION RETENUE

Le preneur s'engage, à peine de résiliation du contrat annuel d'exploitation, à respecter les spéculations et l'assolement.

L'Office du Niger fixe les variétés à emblaver sur chacune des parcelles, les méthodes culturales, les époques des façons et des semis, les engrais et amendements à donner, les traitements pour la protection des cultures et des récoltes, ainsi que les rôles d'irrigation.

#### REPARTITION DES TACHES AGRICOLES

La première année d'installation les exploitants trouvent des terres aménagées. La préparation de ces terres en vue de recevoir les semis est à la charge des exploitants qui sont dotés à cet effet. Toutefois pour éviter tout retard à l'exécution du calendrier agricole, l'Office du Niger peut aider à cette préparation dans la limite de ses moyens ;

Dans ce cas il facture contre les bénéficiaires le montant de ces prestations.

A la récolte du riz le battage mécanique est décompté au taux de 120 kgs de paddy loyal et marchand par tonne de paddy battue.

.../....

-( 3 )-

Les exploitants et colons réaliseront toutes les autres tâches nécessaires à l'établissement des spéculations retenues et à leur conduite à bon terme, c'est-à-dire jusqu'à et y compris la moisson pour le riz, la cueillette de la récolte de coton et l'arrachage et le brûlage des cotonniers après la dernière récolte.

En cette manière, il sera fait application des dispositions des textes visés au chapitre "Préambule" ci-devant qui définissent les prérogatives accordées à l'Office du Niger pour la bonne réalisation des spéculations retenues.

REPARTITION DES TÂCHES D'ENTRETIEN :

Il sera fait application des dispositions inscrites aux textes visés au chapitre "Préambule" ci-devant qui fixent la répartition des tâches d'entretien des aménagements agricoles, hydrauliques, de leurs ouvrages, ainsi que des réalisations foncières.

- 1)- les entretiens des ouvrages et aménagements suivant effectués par l'Office du Niger pour le compte de l'Etat :
  - a)- barrage, ouvrages régulateurs et leurs annexes
  - b)- canal adducteur, canal du Macina, canal du Sahel, Fala de Boky-Woro, Fala de Molodo, canal Costes
  - c)- autres canaux principaux et leurs ouvrages
  - d)- canaux distributeurs et sous-distributeurs et leurs ouvrages
  - e)- drains collecteurs et émissaires et leurs ouvrages
  - f)- aménagements et réaménagements
  - g)- routes inter-centres
  - h)- constructions de villages exploitants.
- 2)- Les entretiens des ouvrages et aménagements suivants sont à la charge de l'Office du Niger.-
  - a)- canaux partiteurs et sous-partiteurs et leurs ouvrages
  - b)- prises des arroseurs, mais non les arroseurs
  - c)- drains secondaires
  - d)- routes intérieures de circulation dans les centres.
- 3)- les entretiens des ouvrages et aménagements suivants sont à la charge des exploitants pour leurs fractions bordant ou traversant leurs lots.
  - 1/- Arroseurs, sous-arroseurs et non leurs ouvrages
  - 2/- Drains primaires ou de champs
  - 3/- Diguettes principales et leurs ouvrages
  - 4/- Diguettes de ceinture, de culture et leurs ouvrages
  - 5/- Pistes de champs et de lots.

AVANCES CONSENTIES PAR L'OFFICE DU NIGER.-

L'Office du Niger pourra consentir aux propriétaires, exploitants

-( 4 )-

et colons, directement ou par le truchement des Associations agricoles locales, suivant les besoins, des avances en nature portant exclusivement sur les produits et articles suivants :

- a)- aide alimentaire pendant la première campagne
- b)- semences et éventuellement plants
- c)- fumures chimiques et amendements
- d)- insecticides, fongicides et autres produits pour la défense des cultures et des récoltes
- e)- petit outillage professionnel
- f)- articles d'emballage pour les récoltes :

CHEPTEL VIF ET CHEPTEL MORT :

Au début de la première campagne d'installation, l'Office du Niger s'engage à mettre à la disposition des exploitants des boeufs et du matériel attelé pour l'exploitation de leurs terres contre règlement au comptant ou en plusieurs annuités, étant bien précisé qu'en aucun cas le terme ne pourra excéder trois années.

Avant le 1er Avril de l'année de son installation - Le preneur s'engage à se procurer soit par l'intermédiaire de l'Office du Niger, soit l'Association à laquelle il appartient, soit directement, le cheptel vif et mort indispensable à l'exploitation des terres. L'Office du Niger pourra sur sa demande, consentir au preneur la cession à crédit ou la location vente de tout ou partie du cheptel désigné ci-dessus. Un contrat particulier sera passé à cette occasion entre les parties.

REDEVANCES A VERSER PAR LE PRENEUR :

Le preneur versera chaque année à l'Office du Niger, les redevances en produits de récolte qui sont fixées conformément à la législation en vigueur.

Ces taux seront reconduits de campagne en campagne sauf modification prononcée par Arrêté de l'Autorité compétente.

Pour la campagne 1958-59 les redevances prévues sont les suivantes :

RIZ = 400 kg/ha représentant moins de 5% de riz rouge.

COTON= 240 kg/ha coton graine de 1ère qualité.

Les exploitants installés dans les anciens villages cotonniers de Niamey bénéficieront du régime en vigueur dans ces villages.

Une redevance complémentaire de 30 kg/ha de coton ou 100 kg/ha de paddy sera perçue pour l'entretien des diguettes, arroseurs etc... La contre-valeur de cette redevance sera restituée courant Juin suivant aux intéressés si les dits travaux d'entretien ont été correctement exécutés.

-( 5 )-

REMBOURSEMENT A L'OFFICE DU NIGER DU COUT DE L'AIDE MECANISEE ET AUTRES  
FACONS ET TRAVAUX QU'IL A CONSENTIS :

Le remboursement des facons et travaux exécutés par l'Office du Niger pour le compte des colons et exploitants s'effectue directement ou par le truchement des Associations pour le compte de leurs membres et de leurs usagers aux taux contractuels indiqués plus haut.

REMBOURSEMENT DES AVANCES CONSENTIES PAR L'OFFICE DU NIGER :

L'Office du Niger débitera annuellement aux intéressés ou aux Associations Agricoles les avances consenties à leurs membres et usagers. Les avances de vivres de semences, sacs, engrais, insecticides, etc... constituent des prêts de campagne remboursables à la récolte.

RESERVES ET ECHANGE DE SEMENCES :

Le preneur est tenu de mettre, chaque année, en réserve les quantités de semences de riz nécessaires aux emblavures ultérieures. Ces quantités lui seront indiquées par l'Office du Niger.

Le preneur devra se soumettre à l'échange des semences chaque fois que l'Office du Niger le jugera utile pour l'obtention de récoltes plus homogènes, de plus grande valeur commerciale, de plus grande productivité ou de meilleure adaptation aux conditions climatiques et agricoles locales.

ACCES AUX LOTS :

Les Agents de l'Office du Niger, chargés du contrôle et de la gérance des terres irriguées, auront accès en permanence aux lots attribués, aux cases d'habitation des exploitants et colons.

SERVITUDES :

Le preneur supportera les servitudes de passage et autres que l'Office du Niger reconnaitra utile de constituer dans l'intérêt général ou dans l'intérêt particulier de certains exploitants ou colons ceci indépendamment des réserves du Domaine Public et privé de l'Etat résultant des textes et règlements en vigueur.

INTERDIT COMMERCIAL :

Le preneur ne pourra, à peine de résiliation ou d'éviction suivant le cas, pratiquer ou laisser pratiquer aucune opération commerciale soit directement, soit par personne interposée, soit encore par locataire ou sous-locataire, sur ses lots, ses cases d'habitation et leurs annexes et ainsi que sur les moyens de production mis à sa disposition.

.../...

-( 6 )-

La vente par le preneur des produits de récolte provenant des spéculations encadrées par l'Office du Niger à des personnes physiques ou morales autres que l'Office du Niger est et demeure prohibée.

La vente par le preneur des produits de récolte ou d'élevage lui revenant ne constitue pas au regard du présent interdit une opération commerciale./.-

VU et APPROUVE  
~~LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT.-~~

KOULOMBA, le  
LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'OFFICE DU NIGER.-,

OFFICE DU NIGER

DIVISION PAYSANNAT ET COOPERATION

SECTEUR AGRICOLE

de .....

CONTRAT N° 000

DATE \_\_\_\_\_

CONTRAT ANNUEL D'EXPLOITATION

Renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au 31 Décembre de chaque année pour évacuation des lieux au 31 Mars suivant.

Preneur \_\_\_\_\_

Village \_\_\_\_\_

N° dans le village \_\_\_\_\_

- I -

CONTRAT ANNUEL D'EXPLOITATION

Entre les soussignés :

D'UNE PART :

Le Directeur Général de l'Office du Niger, agissant sa qualité de gérant des domaines agricoles privés de l'Etat situés dans la vallée du Niger et celles de ses affluents et défluentes ;

D'AUTRE PART :

Monsieur \_\_\_\_\_ originaire du village de \_\_\_\_\_  
 Arrondissement de \_\_\_\_\_  
 Cercle de \_\_\_\_\_  
 Fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_  
 déclarant faire élection de domicile au Secteur de \_\_\_\_\_  
 où en application du présent bail, il s'installera pour exploiter les lots de colonisation ci-après désignés et qui lui sont confiés ;

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QU'IL SUIT :

ARTICLE PREMIER.-

L'Office du Niger met à la disposition du preneur ci-dessus désigné les lots suivants de terres cultivables, situés dans le secteur agricole ci-dessus indiqué ;

- Lot N° \_\_\_\_\_ de (1) \_\_\_\_\_
- Lot N° \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_

Surface totale des Lots \_\_\_\_\_

(1) - Surface en hectares, ans et centiares.

.../...

ARTICLE 2.-

Le preneur s'engage à exploiter les terres ainsi nises à sa disposition " en bon père de famille " conformément aux clauses et conditions énoncées au Contrat Général dont un exemplaire est annexé au présent contrat.

Le preneur s'engage à se procurer soit directement soit par l'intermédiaire de l'Office ou de l'Association à laquelle il appartient le cheptel vif et mort suivant nécessaire à l'exploitation de ses lots :

\_\_\_\_\_..... Boeufs  
 \_\_\_\_\_..... Charrues  
 \_\_\_\_\_..... houes  
 \_\_\_\_\_..... herses

ARTICLE 3.-

Pour toutes les clauses et conditions non inscrites au Contrat Général visé à l'article 2 ci-dessus, il sera fait application des dispositions :  
 - de l'arrêté ministériel N° 25 du 31 Décembre 1955.

ARTICLE 4.-

Le présent contrat, établi pour une campagne agricole est renouvelable par tacite reconduction. Il pourra être dénoncé, dans les conditions prévus aux textes visés à l'article 3 ci-dessus, par l'une ou l'autre des parties, au plus tard au 31 Décembre de chaque année, pour évacuation des lieux en fin de campagne agricole, c'est-à-dire au 31 Mars suivant au plus tard.

ARTICLE 5.-

Les redevances annuelles à verser par le preneur à l'Office du Niger seront celles annuellement fixées en application des textes visés à l'article 3 précédent.

En sus, le preneur devra rembourser à l'Office du Niger, directement ou par le truchement de son Association Agricole, le coût des façons mécaniques données par l'Office du Niger sur ses lots, celui du battage mécanique de ses récoltes et des autres fournitures ou prestations que l'Office serait conduit à lui consentir en application des textes visés à l'article 3 ci-dessus et du Contrat Général annexé.

ARTICLE 6.-

Pour tout différend susceptible d'opposer l'Office du Niger et le preneur, il est fait attribution de compétence au tribunal civil du ressort.

Il est précisé que l'Office du Niger et le preneur acceptent formellement les conditions et clauses des textes visés l'article trois ci-dessus, ainsi que celles du Contrat Général annexé et, pour le surplus, les dispositions du code civil.

ARTICLE 7.-

Les frais éventuels de timbre et d'enregistrement du présent contrat seront avancés par l'Office du Niger et débités au preneur.

Fait à Ségou; le

Lu et approuvé

LE PRENEUR,

LE DIRECTEUR GENERAL  
 DE L'OFFICE DU NIGER.-

Enregistré au livre Spécial des  
 Contrats annuels du  
 Pour le Secteur.....  
 LE CHEF DE LA DIVISION PAYSANNAT ET DE  
 LA COOPERATION.-

ANNEXE AU CHAPITRE 4

A-- REVENUS MONÉTAIRES DES COÛTANS DE L'OFFICE DU NIGER  
(en milliards de FM.)

Campagnes	Collecte totale en valeur	Total enrouboursement	Revenu monétaire Global	Popula- tion totale	Nombre famille	Revenu monétaire	
						Par capita	Par famille
1971-72	1 158 000	546 937	611 063	34 435	3 381	17,7	130,7
1972-73	1 171 300	527 492	643 808	35 092	3 392	18,3	189,8
1973-74	1 374 550	647 505	724 045	38 970	3 672	18,6	197,2
1974-75	2 600 000	985 149	1 614 851	44 363	4 153	36,4	388,0
1975-76	2 555 200	978 552	1 576 648	47 460	4 367	33,2	361
1976-77	2 620 000	1 046 644	1 573 356	49 624	4 542	31,7	346,4
1977-78	2 612 980	1 296 828	1 315 152	51 052	4 751	25,8	276,8
1978-79	2 614 850	1 459 292	1 155 558	52 529	4 863	22,0	237,6
1979-80	3 045 360	1 744 049	1 301 311	54 110	4 985	24,0	261
1980-81	3 548 700	2 195 243	1 353 457	55 294	5 107	24,4	264,9

B-- EVOLUTION DES REVENUS MONÉTAIRES PER CAPITA ET PAR FAMILLE EN EQUIVALENT-PADDY

Campagnes	Prix au produit FM/KG	Equivalent paddy du revenu monétaire		Evolution individuelle	
		Par capita (a)	Par famille (b)	(a)	(b)
1971-72	25	708	7 228	100	100
1972-73	25	732	7 592	103	100
1973-74	25	744	7 888	105	109
1974-75	40	910	9 720	129	134
1975-76	40	230	9 025	117	124
1976-77	40	793	8 660	112	120
1977-78	45	573	6 151	81	85
1978-79	50	440	11 751	62	66
1979-80	60	400	4 350	56	60
1980-81	75	327	3 532	46	49

Source : Rapport provisoire de travail de Cornuajols Philippe, Octobre 1982.--

ANNEXES AU CHAPITRE 5

QUESTIONNAIRE

MISSION FRANÇAISE D'EVALUATION DE  
L'OFFICE DU NIGER

N° COLON  
[ ]

ZONE Niamey  
UP 1  
Village Moussa - Weï  
KLO

Nom du Chef de Famille enquêté: G  
Ethnie: Doyen  
Région d'origine: Kati (Dyaka)  
Age du Chef de Famille: 35 ans

- En quelle année la famille est venue s'installer à l'O.N.? 1978
- Depuis combien de temps êtes vous Chef de Famille ? ..... 6 ..... années

Composition de la famille en 1984

(demandé à l'enquêté son livret de famille)

Nombre total de personnes résidentes dans la concession familiale	5
Nombre d'hommes de plus de 12 ans travaillant à l'agriculture (v compris le chef de famille)	1
Nombre de femmes mariées	2
Nombre de jeunes filles et d'enfants (ne travaillant pas directement dans l'agriculture)	1
Nombre d'imposables	3
Nombre d'hommes ayant migré temporairement (aventure, travail temporaire) en 1983	-

Depuis 5 ans, y-a-t-il eu de membres de la famille qui ont quitté définitivement la résidence familiale

NON   
OUI

Combien ? .....

- Pour quel motif ?
- segmentation et installation comme colon
  - migration en ville
  - autres précisez .....

Y-a-t-il toujours des relations avec le village d'origine de la famille ?

NON

OUI

quelles relations ? ..visites - échange de riz contre du mil... informations réciproques sur les événements... familiaux (naissance, mariage, décès)...

STRUCTURE FONCIERE EN 1984

Superficie des casiers irrigués:

Nombre de blocs différents ..... 1 .....

Nom du partiteur qui les irrigue ..... K. ha .....

Parcelle appartenant au chef ou non; *compartiments de 1 ha*  
 Superficie en jardin maraicher exploités pour le compte du chef de famille (FOROBA)

Superficie en jardin maraicher exploité par les autres membres de la famille pour leur propre compte (jon Foro)

Superficie en hors casiers irrigués

culture partiquée .....

Superficie en culture sèche (mil)

a quelle distance se trouve le champs de mil ?.....

Y-a-t-il eu augmentation ou diminution des superficies depuis 5 ans ?

	Riz	Maraichage	Hors casiers	Mil
Augmentation	-	-	-	-
Diminution	-	-	-	-

Explications éventuelles:  
 .....  
 .....  
 .....

Niveau équipement en 1984

Nombre de boeufs de labour : *.4*.....  
 Date d'acquisition de la dernière paire: *.1983*.....  
 Nombre de charrues : *...2*.....

Elevage complémentaire en 1984

Nombre de têtes : bovins autres que boeufs de travail *.../*.....  
 brebis *.../*.....  
 chèvres *.../*.....

Techniques agricoles

. Types de sols existants sur vos terres

	nombre d'hectares concernés	Jugement du paysan sur la qualité du sol pour le riz
1 <i>gangalien</i> .....	<i>6 ha</i> .....	<i>Bon</i>
2 .....	.....	
3 .....	.....	

- . Les champs sont-ils  bien planés  
 pas bien planés  
 avec beaucoup de buttes et bas fonds

. Pouvez vous dans les conditions actuelles irriguer vos champs comme vous le voulez ?

OUI  
 NON

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

.....  
 .....

Quelle technique de culture vous utilisez en général ?

Attendre les pluies puis faire un seul labour

Pré-irriguer, un seul labour

Pré-irriguer, deux labours

*Irrigation de Cere (2 ha)*  
A quelle date avez-vous terminé les semis l'année dernière ? *fin. juillet*.....

Avez-vous mis des engrais minéraux l'année dernière ?  OUI  NON

Quelle quantité en tout ? ..... *12*..... sacs

*(6 sacs de phosphate + 6 sacs d'urée)*

Y-a-t-il suffisamment de personnes dans la famille pour assurer tous les travaux de culture ?  OUI  NON

Sur quels travaux il y a des problèmes ?... *désherbage*.....

Employez vous de la main d'oeuvre supplémentaire ?  OUI  NON

Entraide

. Paysan pauvre à la recherche de travail journalier

Manoeuvre payé à la saison

. Autres

Production de riz

(prendre le relevé délivré par l'Office du Niger pour la saison 83/84)

PRODUCTION TOTALE A LA DERNIERE RECOLTE :

sacs

- production conservée pour autoconsommation:

sacs

- total des prélèvements de l'Office (redevances, semences, engrais, frais de battage)

kg

- somme que l'Office a versé après les divers prélèvements

FM

Y-a-t-il d'autres activités qui procurent de l'argent ?

maraîchage

travail de manoeuvres chez d'autres voisins

conduite d'une culture au profit des divers:

fonctionnaires

commerçants

envoi d'argent d'un membre de la famille

autres

Quand avez vous besoin urgent d'argent, comment faites vous ?

- vente de bétail
- prêt à un usurier
- entraide familiale
- autres *appel à l'aide financière de mon frère qui est à Bamako*

A votre avis qu'est ce qui pourrait être fait pour améliorer votre situation ?

*... Résoudre le problème alimentaire des boeufs de labour et des...  
..hommes.....  
.....  
.....*

ANNEXE AU CHAPITRE 6

L'EAU A L'OFFICE

DU NIGER

APPROCHE FINANCIERE

Cette annexe sur l'approche financière des problèmes hydrauliques à l'Office du Niger est divisée en deux parties :

- la première traite du coût de la réhabilitation du réseau hydraulique qui s'est dramatiquement dégradé en raison des conséquences financières analysées précédemment (capacité d'autofinancement inexistante et ressources financières extérieures insuffisantes).

- la seconde analyse et évalue les coûts d'entretien d'un réseau hydraulique réhabilité et exprime le coût d'une fonction "gestion de l'eau" rationnellement organisée.

1ère partie

## Coût de réhabilitation du réseau hydraulique.

Les éléments qui ont permis de chiffrer le coût de cette réhabilitation ont été pris dans les différentes études pour la remise en état du réseau, en particulier celles rédigées par SOGREAH.

Trois hypothèses ont été chiffrées qui figurent dans le tableau à la fin de ce paragraphe :

- la première (Colonne A) chiffre les besoins minimum à réaliser de toute urgence ;
- la seconde (Colonne B) chiffre une hypothèse moyenne ;
- la troisième (Colonne C) chiffre l'ensemble de la réhabilitation nécessaire.

Certains éléments chiffrés dans les hypothèses A et B ne sont bien entendu pas repris dans l'hypothèse C puisqu'une partie des travaux aurait déjà été effectuée dans le cas d'une gestion pour les interventions minima ou moyennes.

Il faut considérer que l'option C est indispensable pour permettre à l'Office d'exploiter ses superficies aménageables dans de bonnes conditions de productivité. Le choix d'une option plus basse ne ferait que reporter des travaux indispensables.

Les travaux à réaliser sur le barrage ont été inclus dans les trois options. Il est évident que le barrage doit être parfaitement en état pour justifier toute réhabilitation en aval. Le coût total des interventions à effectuer est chiffré à 1.585 millions de francs CFA.

Une option minimum chiffre à 200 millions de francs CFA des interventions urgentes sur les Batardeaux et les Prises A et B.

Une option plus complète incluerait ces remises en état avec celles des ouvrages de Molodo et Retail et se chiffrerait à 3.000 millions de francs CFA.

Une option minimum et moyenne sur les grands adducteurs se chiffre à 1.400 millions, mais la remise en état complète s'élève à 3.950 millions de francs CFA.

Sur les distributeurs, l'option minimum se chiffre à 550 millions et l'option moyenne à 5.800 millions.

Ces interventions ne seraient plus nécessaires dans le cas d'une remise en état globale des distributeurs et des partiteurs qui nécessiterait 11.700 millions.

Le coût d'un aménagement de parcelles dans le Rétail est chiffré - bien que le réaménagement des parcelles ne soit pas envisagé - car cette intervention pourrait être rapidement financée. Le coût est estimé à 1.825 millions.

Le coût de réhabilitation du réseau de drainage ne figure que dans l'option maximum pour 790 millions.

La programmation d'actions sur les drains pourrait poser des problèmes de niveau d'eau dans les parcelles si elle se réalisait antérieurement à celle du réseau d'approvisionnement en eau.

La remise en état des arroseurs ne figure pas : elle serait laissée à la charge des paysans.

L'option minimum fait apparaître un besoin de financement de 3.735 millions ; l'option moyenne, un besoin de 13.610 millions et l'option maximum atteint 22.850 millions.

Le besoin de 22.850 millions est celui qui permettrait de réaliser une remise en état quasi complète du réseau. Ce réseau pourrait ensuite être maintenu perpétuellement en état - sans besoin de réhabilitation ultérieure - avec les moyens d'entretien chiffrés en Annexe III et qui atteignent 2.280 millions de francs CFA de coût annuel pour la partie à la charge de l'Office, auxquels doivent s'ajouter 590 millions de coûts d'entretien du réseau central et 50 millions de coût d'entretien du barrage (ces deux derniers postes étant à la charge de l'Etat).

L'entretien serait réalisé par des marchés à l'entreprise pour des montants annuels correspondant aux coûts ci-dessus. Il n'y a donc pas à compter comme besoin d'équipement les achats de matériel pour un service central et des services d'entretien au niveau des zones. La sous-traitance repercuterait les amortissements dans l'enveloppe du coût annuel d'entretien.

Signalons néanmoins que les coûts d'achat d'équipement pour le matériel des services entretien se montent à 4.635 millions de francs CFA (955 millions pour le service central et 3.680 millions pour les services d'entretien des zones).

L'évaluation des besoins de financement d'équipement atteint donc 22.850 millions de francs CFA pour la réhabilitation de la quasi totalité des ouvrages hydrauliques.

## \*\* BESOINS FINANCEMENT

	10.6FCFA A	10.6FCFA B	10.6FCFA C
Peinture Pont	190	190	190
Electricite	200	200	200
Vannes	570	570	570
Genie civil	100	100	100
Assist technique	250	250	250
Formation Personnel	50	50	50
Etudes complemt	75	75	75
Divers Imprevus	150	150	150
TOT Barrage Markala	1585	1585	1585
Batardeaux seuls	200	0	0
TOT Prs A&B Opt min	200	0	0
Regulateur Point A	0	1300	1300
Regulateur Point B	0	600	600
Ouvrage MOLODO	0	650	650
Ouvrage RETAIL	0	450	450
TOT Prs A&B Opt Max	0	3000	3000
Grd Adducteur MOLODO	1075	1075	0
Grd Adducteur MACINA	325	325	0
TOT Addcts Opt mini	1400	1400	0
Cnl SAHEL Bf1 MOLODO	0	0	3950
TOT Addct Opt Maxi	0	0	3950
Distribtrs Opt. mini	550	0	0
TOT Distbt Opt mini	550	0	0
Distrbt RETAIL NIONO	0	2250	0
Distbt GRUBER SIENGO	0	3550	0
TOT Distbt Opt Moyn	0	5800	0
Distbt Prrt N'DEBOUG	0	0	1250
Distbt Prrt SIENGO	0	0	750
Distbt Prrt GRUBER N	0	0	550
Distbt Prrt RETAIL	0	0	550
Distbt Prrt MOLODO	0	0	1750
Distbt Prrt KOUROUMR	0	0	3500
Distbt Prrt MACINA	0	0	3350
TOT Distbt Prrt Max	0	0	11700
Amngt parcelis RETAIL	0	1825	1825
TOT Amgt par RETAIL	0	1825	1825
Drains arroseurs	0	0	280
Drains dist. & prp.	0	0	510
TOT reseau Drains	0	0	790
TOT Besoins fi Eqpt	3735	13610	22850

2ème partie

Coûts d'entretien du réseau hydraulique et gestion de l'eau.

1. Présentation de l'approche.

L'analyse du besoin de financement pour la réhabilitation du réseau hydraulique de l'Office du Niger vient d'être présentée dans la première partie de cette ANNexe. Ce besoin de financement s'élève à 22 milliards de FCFA pour remettre en état l'ensemble des infrastructures.

Nous abordons dans cette seconde partie les moyens nécessaires pour maintenir en état de façon permanente le réseau réhabilité.

Nous abordons également la gestion de l'eau qui devrait s'organiser à l'intérieur de l'Office du Niger de façon autonome et distincte des Services d'entretien qui sont appelés à ne plus être une fonction de l'Office.

Les coûts d'entretien sont chiffrés de façon à sortir un besoin de financement courant annuel qui représente le montant nécessaire quelque soit la la forme d'organisation : marchés passés avec une entreprise extérieure, sous-traitance à une structure autonome ou filialisée, régie.

Il est vraisemblable que si les travaux de réhabilitation sont engagés, de grosses entreprises de BTP interviendront pour plusieurs années sur les infrastructures de l'Office.

Il serait particulièrement judicieux de leur confier, par des avenants aux marchés principaux, l'entretien du réseau qu'elles pourraient effectuer au coût marginal.

2. Description du réseau - Exécution de l'entretien et prise en charge de son financement.

Les deux fiches présentées à la fin de ce paragraphe présentent le découpage communément admis pour le réseau hydraulique : barrage, canal adducteur, grands adducteurs, distributeurs, partiteurs, arroseurs avec l'affectation des responsabilités d'exécution de l'entretien : Service Central d'entretien, Services d'entretien des zones ou paysans, et la prise en charge du financement de l'Entretien : Etat, Office du Niger ou exploitants eux-mêmes.

Cette présentation ne préjuge pas de la nécessité d'organiser spécifiquement un Service Central d'entretien et cinq Services au niveau des zones.

Elle permet simplement de pouvoir définir les spécificités d'organisation pour assurer chacune des tâches d'entretien et d'aboutir au coût de ces entretiens par le chiffrage des moyens nécessaires.

## RESEAU HYDRAULIQUE

1. TYPE D'OUVRAGE A. Barrage PAROLA  
 2. LONGEUR /  
 3. DRAINAGE /  
 4. ENTRETIEN Service CENTRAL  
 5. Financement ENTRETIEN ETAT

1. TYPE D'OUVRAGE B. Canal ADUCTEUR (de la retenue au point A)  
 2. LONGEUR 3 Km  
 3. DRAINAGE /  
 4. ENTRETIEN Service CENTRAL  
 5. Financement ENTRETIEN ETAT

1. TYPE D'OUVRAGE C. Grands ADUCTEURS (Sahel, Fessou, Niakoro, Bouy-mara)  
 2. LONGEUR 182 Km  
 3. DRAINAGE /  
 4. ENTRETIEN Service CENTRAL  
 5. Financement ENTRETIEN ETAT

1. TYPE D'OUVRAGE D. DISTRIBUTEURS Canaux principaux-secondaires  
 2. LONGEUR 881 Km  
 3. DRAINAGE 343 Km  
 4. ENTRETIEN Services ZONES  
 5. Financement ENTRETIEN Offices du Niger

1. TYPE D'OUVRAGE E. PARTITELRS Canaux tertiaires  
 2. LONGEUR 482 Km  
 3. DRAINAGE 484 Km  
 4. ENTRETIEN Services ZONES  
 5. Financement ENTRETIEN Offices du Niger

1. TYPE D'OUVRAGE F. PASSAGEURS  
 2. LONGEUR 1831 Km  
 3. DRAINAGE 2188 Km  
 4. ENTRETIEN Passagers-colons  
 5. Financement ENTRETIEN Passagers-colons

ENTRETIEN REALISE PAR LE SERVICE CENTRAL

1. TYPE D'ALARAGE	A. Service NIGOLA	} Coût/an : 50 millions FCFA
2. LONGEUR	/	
3. DRAINS	/	
4. ENTRETIEN	Service CENTRAL	
5. Financement ENTRETIEN ETAT		

1. TYPE D'ALARAGE	B. Canal ADDUCTEUR (de la retenue au point A)	} Coût/an 590 millions FCFA
2. LONGEUR	8 Km	
3. DRAINS	/	
4. ENTRETIEN	Service CENTRAL	
5. Financement ENTRETIEN ETAT		

1. TYPE D'ALARAGE	C. Grands ADDUCTEURS (Sahel, Niass, Niado, Sotomara)	} Coût/an 590 millions FCFA
2. LONGEUR	182 Km	
3. DRAINS	/	
4. ENTRETIEN	Service CENTRAL	
5. Financement ENTRETIEN ETAT		

ENTRETIEN REALISE PAR LES SERVICES DES ZONES

1. TYPE D'ALARAGE	D. DISTRIBUTEURS Canaux principaux secondaires	} Coût/an : 2 282 millions FC
2. LONGEUR	281 Km	
3. DRAINS	243 Km	
4. ENTRETIEN	Services ZONES	
5. Financement ENTRETIEN	Bureau du Niger	

1. TYPE D'ALARAGE	E. PARTITEURS Canaux tertiaires
2. LONGEUR	482 Km
3. DRAINS	484 Km
4. ENTRETIEN	Services ZONES
5. Financement ENTRETIEN	Bureau du Niger

## \*\* RESEAU D'IRRIGATION \*\*

	Distributeur Partteur Arroseur		
MACINA	km 47	km112	km 264
NIONO	km 45	km 82	km 309
N'DEBOUGOU	km 37	km109	km 507
MOLODO	km 37	km 75	km 321
KOUROUMARI	km 35	km114	km 490
TOTAL	km201	km492	km1891

Les arroseurs sont laissés à la charge des paysans - colons et ne devraient faire l'objet d'aucune intervention de services extérieurs.

Les longueurs totales de chaque catégorie d'infrastructure ainsi que des drains correspondant sont indiquée de même que les longueurs respectives des distributeurs, partiteurs, et arroseurs au niveau de chacune des cinq zones dans un tableau figurant à la suite des deux fiches de présentation.

### 3. Les coûts d'entretien.

Les coûts d'entretien ont été calculés de façon analytique ce qui permet d'estimer un besoin de financement auquel indépendant de la forme d'organisation.

Si cet entretien est effectué en Régie par l'Office (hypothèse qui semble définitivement écartée) le service central et les services d'entretien des Zones (un par zone, donc cinq pour l'ensemble de l'Office) devront s'équiper avec le matériel indiqué.

Si cet entretien est sous-traité à des structures autonomes ou à des entreprises extérieures, le montant annuel à leur attribuer pour réaliser ces tâches devra être égal à ce coût évalué.

Les calculs incluent l'amortissement du matériel dans le coût annuel d'entretien. Il n'y a donc pas à envisager de besoins d'équipements spécifiques. Les coûts d'entretien-réparation sont évalués pour chaque type de matériel et inclus dans le coût global. Cette approche permet également de ne pas préjuger des formes d'organisation pour réaliser l'entretien des engins : ateliers avec leurs stocks de pièces dans le cas d'une ou plusieurs unités spécifiques d'entretien ou entretien laissé à la responsabilité de l'exécutant dans le cas d'une sous-traitance extérieure. Les charges de personnel relèvent d'une même approche : on a évalué le nombre de personnes attachées à chaque engin et chiffré ce coût : ce coût ne préjuge donc pas de la forme d'organisation, comme pour les autres rubriques de charges.

Les tableaux qui suivent présentent l'ensemble des résultats obtenus.

Le premier tableau donne les coûts annuels tels qu'ils apparaissent pour l'entretien central et l'entretien au niveau des zones.

On trouve la liste des engins nécessaires, le coût global annuel pour chaque engin (qui est détaillé dans le tableau suivant) et le nombre d'engins nécessaires au niveau central et au niveau des zones.

On arrive ainsi à un coût annuel pour l'entretien central de 590 millions de FCFA et à un coût annuel pour l'entretien au niveau des zones de 2 282 millions de FCFA. A ces deux éléments de coût, il faut ajouter 50 millions de FCFA pour l'entretien du barrage.

Ces éléments ont été chiffrés à partir des données fournies par les différentes études techniques de l'Office (en particulier celles de SOGREAH), et, pour l'évaluation des charges, à partir de coefficients estimés par les constructeurs et les organismes spécialisés.

Les abréviations des intitulés de colonne des deux tableaux "coût entretien du réseau hydraulique" sont explicités dans des fiches figurant en bas du tableau pour le tableau aboutissant au coût central et au coût par zones, et dans une fiche à la suite du tableau pour les coûts unitaires.

Deux tableaux synthétiques résument ensuite ces coûts et les comparent aux données du budget 84/85 tel qu'il a été remis à la mission. Les écarts sont bien entendu considérables puisque d'une charge actuelle estimée dans le budget à 943 millions de FCFA on passe à une charge de 2 922 millions de FCFA. Cet écart s'explique en premier lieu par le fait que l'approche théorique repose sur l'entretien d'un réseau entièrement réhabilité et entretenu pour rester en parfait état... ce qui est loin d'être le cas actuellement.

On peut voir néanmoins que ce besoin de financement très élevé ne serait que très faiblement couvert par les produits actuellement perçus (redevance eau et facturation à l'Etat) qui sont évalué à 1 017 millions de FCFA dans le budget actuel. Si ces produits permettent actuellement de couvrir à peu près les coûts d'entretien (hors imputation des frais de Direction Centrale et des Frais Financiers) ils ne représentent qu'un tiers des besoins de financement pour l'entretien optimum d'un réseau réhabilité.

Ce montant total de l'entretien du réseau central (590 millions) et de l'entretien du barrage (50 millions) devraient être intégralement couvert par l'Etat.

Le montant de l'entretien au niveau des zones ne pourra être couvert que par la redevance eau dont le montant actuel (avec produits divers) ne représentent que 964 millions au budget 84/85 (non redressé) pour 2 822 millions de besoins théoriques soit 1 318 millions de FCFA de besoin de financement annuel pour l'entretien au niveau des zones à rechercher.

L'extension des surfaces obtenues grâce à la réhabilitation devrait pouvoir procurer un supplément de redevance significatif. Toutefois, le niveau actuel du prélèvement ne permettra pas de couvrir les charges courantes d'entretien et l'augmentation du niveau de prélèvement ne sera tolérable pour les paysans que si des gains substantiels de rendements sont atteints. Ces points sont développés dans le corps du rapport et seront repris dans la conclusion de cette annexe.

Une dernière fiche à la fin de ce paragraphe présente le coût de l'équipement pour l'entretien central et l'entretien au niveau des zones ainsi que le montant annuel de l'amortissement qui est inclus dans le coût annuel théorique.

\*\* COUT ENTRETIEN RESEAU HYDRAULIQUE 10.3FcFA \*\*

	Ct. engn (1)	No. (2)	Cout central (3)	No. (4)	Cout Zones (5)	Cout Total (6)
Scraper	42839	1	42839	5	214194	257033
Grader	44613	2	89225	10	446125	535350
Bull D7	41495	0	0	2	82990	82990
Bull D6	27198	3	81593	5	135988	217580
Chargeur	20210	0	0	5	101050	101050
Pelles	36308	4	145233	15	544622	689854
Trct pelles	10293	3	30879	10	102931	133811
Dragueline	48402	0	0	5	242009	242009
Compacteur	15706	1	15706	10	157058	172763
Rouleaux	2145	2	4289	0	0	4289
Dames saut.	835	10	8348	0	0	8348
Trct agric.	13125	3	39375	0	0	39375
Porte char	12075	1	12075	2	24150	36225
Camions	9240	11	101640	25	231000	332640
Labo mobile	12915	1	12915	0	0	12915
Moto pompes	830	7	5811	0	0	5811
TOTAL			589927		2282116	2872043
						500000
						2922043

+ Entretien barrage

- 1 Cout annuel correspondant aux engins
- 2 No d'engins Division Centrale
- 3 Cout de la Division Centrale
- 4 No d'engins dans les Zones
- 5 Cout des Divisions des Zones
- 6 Cout TOTAL de l'entretien du Reseau

\*\* COUT ENTRETIEN RESEAU HYDRAULIQUE      Couts unitaires x x  
10.3 FCFA

	Ul.r.achat (1)	Ul.r.amrt (2)	Ul.r.amrt (3)	cl.tpt (4)	Ul.r.tpt (5)	Psse (6)	cl.csm (7)	Ul.r.cbrt (8)	Lubrft (9)	No.H/ (10)	Ul.r.Prs (11)	durs (12)	Ul.r.durs (13)	Cl.enon (16)
Scraper	75000	5	15000	0.20	15000	150	44	6600	1650	4	1600	0.075	2989	42839
Grader	75000	5	15000	0.20	15000	180	44	7920	1980	4	1600	0.075	3113	44613
Bull D7	65000	5	13000	0.20	13000	200	44	8800	2200	4	1600	0.075	2895	41495
Bull D6	40000	5	8000	0.20	8000	140	44	6160	1540	4	1600	0.075	1898	27198
Chargeur	26000	5	5200	0.25	6500	100	44	4400	1100	4	1600	0.075	1410	20210
Pelles	55000	5	11000	0.25	13750	135	44	5940	1485	4	1600	0.075	2533	36308
Trct pelles	8500	5	1700	0.25	2125	90	44	3960	990	2	800	0.075	718	10293
Dragueline	80000	5	16000	0.25	20000	135	44	5940	1485	4	1600	0.075	3377	48402
Compacteur	22500	5	4500	0.25	5625	67	44	2948	737	2	800	0.075	1096	15706
Rouleaux	3000	5	600	0.07	210	7	44	308	77	2	800	0.075	150	2145
Dames saut.	500	5	100	0.07	35	4	52	208	52	1	400	0.050	40	835
Trct agric.	15000	5	3000	0.25	3750	90	44	3960	990	2	800	0.050	625	13125
Porte char	30000	5	6000	0.07	2100		2080	2080	520	2	800	0.050	575	12075
Camions	20000	5	4000	0.07	1400		2080	2080	520	2	800	0.050	440	9240
Labo mobile	30000	5	6000	0.07	2100		2080	2080	520	4	1600	0.050	615	12915
Moto pompes	830	4	208	0.07	58	5	52	260	65	0	200	0.050	40	830

**\*\* COUT ENTRETIEN RESEAU HYDRAULIQUE \* \***

- 1 Valeur d'achat du materiel
- 2 duree d'amortissement
- 3 Valeur amortissement
- 4 coefficient reparation entretien %1
- 5 Valeur reparation entretien
- 6 puissance en chevaux
- 7 coefficient consommation carburant
- 8 Valeur consommation carburant
- 9 Valeur consommation lubrifiant
- 10 No de personne attaché a l'engin
- 11 Valeur charge personnel
- 12 coefficient Divers Imprevus
- 13 Valeur Divers Imprevus
- 14 Cout annuel correspondant aux engins

## ENTRETIEN RESEAU HYDRAULIQUE

10.6 FCFA

## BESOINS ANNUELS COURANTS

BUDGET 84/85 (non redressé)			THEORIQUE		
Charges *	Produits	Solde	Charges *	Produits	Solde
(1)	964	(1)	2 282	964	(1318)
(1)	53	(1)	640	53	(587)
<b>TOTAL</b>	943	1017	74	2 922	1 017 (1905)

Entretien à la charge de  
l'Office du Niger

Entretien à la charge de  
l'Etat (dont Barrage de  
Markala

\* hors Frais de Direction Centrale

(1) impossible à ventiler

**COÛT EQUIPEMENT POUR  
ENTRETIEN RESEAU HYDRAULIQUE**

**10.6 FCFA**

<b>Central</b>	<b>955</b>
<b>Zones</b>	<b>3 680</b>
	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>4 635</b>

**AMORTISSEMENT ANNUEL POUR  
ENTRETIEN RESEAU HYDRAULIQUE**

**10.6 FCFA**

<b>Central</b>	<b>191</b>
<b>Zones</b>	<b>736</b>
	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>927</b>

Enfin, précisons qu'en cas de sous-traitance totale par l'Office des travaux d'entretien à des entreprises extérieures, le coût du suivi de ces travaux (cahier des charges, passation des marchés, surveillance de leur bonne exécution etc...) serait inclu dans les charges de Direction Centrale.

#### 4. Gestion de l'eau.

##### 4.1. La structure de gestion de l'eau.

Autant l'entretien des infrastructures hydrauliques est une fonction que l'Office pourrait sous-traiter autant la gestion de l'eau est fondamentalement sa vocation.

Nous avons donc évalué le coût d'une structure assurant la gestion de l'eau et dont le coût annuel resterait faible : 52 millions de FCFA, puisqu'elle serait dégagé de toute responsabilité d'exécution de l'entretien.

Cette structure de gestion de l'eau serait organisé avec :

- un échelon central comprenant un responsable (ingénieur hydraulique), trois techniciens, cinq surveillants, deux employés et une secrétaire.

- cinq niveaux de zones (une par zone) avec 1 à 2 ingénieurs hydraulique suivant l'importance des zones, 4 à 5 techniciens, 7 à 15 surveillants et 2 employés par zone.

Les besoins d'équipement seraient de 6 véhicules (un par échelon centrale et un par zone), de 13 motocyclettes pour les chefs de casier et 69 bicyclettes pour les surveillants.

##### 4.2. Coût de la gestion de l'eau.

Le détail du coût de la structure de gestion de l'eau figure dans le tableau à la fin de ce paragraphe. La fiche qui suit ce tableau explicite chacune des colonnes des deux éléments formant le tableau du calcul des coûts.

Les coûts unitaires de personnel et les coûts de fonctionnement des équipements (moyens de déplacement) figurent dans une première colonne. Les effectifs de la structure centrale et de chacune des zones permettent ainsi d'obtenir le coût annuel de chacune d'elles et le coût total.

Les charges diverses d'administration et de fonctionnement ne figurent pas dans ces coûts car ils sont considérés comme inclus dans les coûts centraux.

Le coût de la gestion de l'eau s'élève ainsi à 52,4 millions de FCFA par an.

\*\* GESTION EAU COUT ANNUEL 10.3FCFA \*\*

	Division Centrale		Mines		N' de bougeou		Molade		Kassoumari		Macina		TOTAL		
	cl.unt (1)	Clrt.No (2)	Clrt.Ulr (3)	Nno.No (4)	Nno.Ulr (5)	Ndbg.No (6)	Ndbg.Ulr (7)	Mido.No (8)	Mido.Ulr (9)	Kmri.No (10)	Kmri.Ulr (11)	Mena.No (12)	Mena.Ulr (13)	TOT.No (14)	TOT.Ulr (15)
Ing.hydro	480	1	480	3	1440	2	960	1	480	2	960	2	960	11	5280
Technicien	360	3	1080	4	1440	5	1800	3	1080	5	1800	5	1800	25	9000
Surveillit	300	5	1500	10	3000	10	3000	7	2100	11	3300	15	4500	58	17400
Employe	300	2	600	2	600	2	600	2	600	2	600	2	600	12	3600
Seretaire	300	1	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	300
TOT.Perso.		12	3960	19	6480	19	6360	13	4260	20	6660	24	7860	107	35580
Uehicule	2056	1	2056	1	2056	1	2056	1	2056	1	2056	1	2056	6	12336
Moto	168	2	336	2	336	4	672	3	504	1	168	1	168	13	2184
Bicyclette	33	0	0	14	462	12	396	7	231	16	528	20	660	69	2277
TOT.Equipt		0	2392		2854		3124		2791		2752		2884		16797
TOTAL			6352		9334		9484		7051		9412		10744		52377

ca) \*\* COUTS ANNUELS ENGINES LEGERS 10.3FCFA \*\*

	Ultr. gchl (1)	L.amort (2)	Ultr.amrt (3)	Carb.Lub (4)	Ent.repl (5)	Pneu. (6)	Assur. (7)	TOTAL (8)
Vehicule	3500	4	875	875	219	53	35	2056
Moto	250	3	83	63	16	4	3	168

### 5. Conclusion.

Les coûts actuels de l'entretien et de la gestion de l'eau s'élèvent actuellement à 943 millions de FCFA (hors frais de Direction Centrale) avec un niveau de rentrées (par le prélèvement en paddy de la redevance eau) qui permet à peu près d'équilibrer ce niveau de charges.

Dans le cadre d'une réhabilitation complète du réseau, l'entretien permettant de le maintenir en état de façon durable s'élèverait à 2 282 millions FCFA, pour la part qui serait à couvrir par un prélèvement en nature sur la récolte, auxquels doivent s'ajouter les 52 millions de FCFA de coût de la gestion eau.

Avec 58 000 ha mis en culture (superficie actuellement considérée comme aménageable) un prix de paddy de 60 FCFA par kg et en considérant un taux de recouvrement de cette redevance de 92 %, la redevance eau devrait alors s'élever à 730 km de paddy par hectare (hors frais de Direction Centrale et frais financiers).

En résumé, les principales données concernant le coût de la fonction eau à l'Office du Niger peuvent se résumer ainsi (coût annuels en million FCFA).

Entretien Barrage	50
Entretien Central	590
<u>Total à la charge de l'Etat</u>	<u>640</u>
Entretien niveau zones	2 282
Gestion de l'eau	52
<u>Total à la charge de l'Office</u>	<u>2 334</u>
Total coût annuel EAU	2 974
	=====

**\*\* GESTION EAU COUT ANNUEL 10.3FCFA \*\***

- 1 Cout unitaire par an
- 2 Nombre dans la division Centrale
- 3 Cout Division Centrale
- 4 Nombre NIONO
- 5 Valeur NIONO
- 6 Nombre N'debougou
- 7 Valeur N'debougou
- 8 Nombre MOLODO
- 9 Valeur MOLODO
- 10 Nombre KOUROUMARI
- 11 Valeur KOUROUMARI
- 12 Nombre MACINA
- 13 Valeur MACINA
- 14 Nombre TOTAL
- 15 COUT TOTAL

a) **\*\* COUTS ANNUELS ENGINES LEGERS 10.3 FCFA \*\***

- 1 Valeur d'achat
- 2 duree d'amortissement
- 3 Valeur amortissement
- 4 Cout carburant Lubrifiant
- 5 Cout Entretien Reparation
- 6 Cout Pneumatique
- 7 Cout Assurance
- 8 COUT annuel TOTAL

ANNEXES DU CHAPITRE 7

## 1. COMPTE PAYSAN

### 1.1. Détermination de la production de paddy pour la campagne 1982-83 dans l'ensemble de la zone de l'Office du Niger.

La détermination de la quantité de paddy produite pour la campagne 1982-83 pose de sérieux problèmes si l'on s'en tient à la lecture du rapport d'activité établi par l'Office du Niger.

Tout d'abord, on constate que deux niveaux de production sont avancés :

- à la p. 13 (tableau n° 9) du rapport, une distinction est faite pour la première fois dans un rapport d'activité entre production en casiers et production hors casiers. On a ainsi pour l'ensemble de la zone :

production en casiers : 53 470 tonnes avec un rendement de 1,441 t/ha  
 production hors casiers : 3 701 tonnes avec un rendement de 1,608 t/ha  
 soit une production totale de 57 171 tonnes  
 pour une surface de 39 384 ha (soit un rendement de 1,45 t/ha).

- à la p. 46 (tableau n° 3) du même rapport, qui présente "l'évolution de la riziculture en casiers" de 1968-69 à 1982-83, on affirme alors une production (en casiers) de 56 524 tonnes, pour une surface de 35 181 ha soit un rendement de 1,607 t/ha.

On est donc confronté à un écart d'environ 3 000 t sur la culture en casier, se traduisant par une différence de rendement qui est dans un premier cas de 1,44 t/ha et dans un second cas de 1,607 t/ha. Les surfaces, en conséquence, diffèrent.

- L'arbitrage entre ces deux niveaux de production et de rendements, ne semble pas poser trop de problèmes, c'est en effet, le second chiffre soit une production en casiers de 56 524 tonnes (arrondi à 56 500 tonnes) pour un rendement de 1,607 tonnes/ha qui semble le plus justifié.

L'Office du Niger pratique des sondages sur des carrés de rendement. En p. 15 du rapport, il est affirmé que 1 439 parcelles ont reçu des carrés de rendement dont les résultats sur l'ensemble de l'Office font effectivement apparaître une moyenne de 1,607 t/ha. La différence entre ces deux rendements est expliquée ainsi : "les rendements (1,607 t/ha) sont nettement supérieurs à ceux calculés sur la base de la collecte + vivres + semences rapportés à la superficie emblavée (soit 1,44 t/ha). En effet ces derniers ne prennent pas en compte le fonds de gerbier et la part de perte au champ" (P.15). C'est à ce niveau, en vérité, que la difficulté commence.

La différence de 3 000 tonnes entre les deux estimations de production proviendrait alors de la non prise en compte du fonds de gerbier et des pertes.

Par ailleurs, la production totale de 57 171 tonnes correspondrait à la collecte + vivres + semences.

-Or, la collecte est de 43 800 tonnes (p. 17 du rapport)  
 -le volume des vivres est en principe fonction du nombre d'habitants (62 285 arrondi à 63 000 habitants au début de la campagne). Chaque habitant devant théoriquement disposer de 250 kg/an. On a donc un volume de vivres (une autoconsommation) d'environ 15 700 tonnes.

- Les semences sont à la fois conservées par les paysans et collectées par l'Office du Niger.

Les besoins en semences sont estimés à 120 kg/ha.

En 1982-83, les besoins en semences ont été évalués selon le rapport d'activité à 4 500 T dont les 3/4 ont été fournis par l'Office du Niger soit environ 3 400 t.

La collecte de paddy de la campagne 1982-83 par l'O.N. inclut une part en semences. On peut faire ici l'hypothèse que le besoin en semences pour la campagne suivante sont égaux à celle de la campagne précédente.

D'où :

. total des besoins en semences pour la campagne 83-84	: 4 500 T
. part de semences dans la collecte O.N. 1982-83	: 3 400 T
. part de semences gardées par les paysans lors de la campagne 1982-83	: 1 100 T

La production totale de la campagne 1982-83 est donc de  
 $43\ 800 + 15\ 700 + 1\ 100 = 60\ 600\ T$

Ce niveau de production est supérieur de 6 % à celui annoncé par le rapport d'activité.

Toujours est-il que pour la campagne 1982-83, le chiffre minimum de production totale de la zone ne peut être inférieur à 61000 tonnes qui comme on l'a vu néglige la commercialisation privée et les pertes. Dans ces conditions, si les sondages effectués par l'Office du Niger sur les carrés de rendements sont fiables et les surfaces rizicoles en casiers sont à peu près connues (entre 35 et 37 000 ha pour la campagne 1982-83) la seule façon plausible d'expliquer un niveau de production compatible avec l'existence d'un commerce privé, revient à accorder une importance beaucoup plus grande que ne le concède le rapport d'activité de l'O.N. à la riziculture hors casiers.

En partant des constatations qui précèdent il est possible de proposer une estimation de la production totale de paddy de la zone à partir de ses différentes composantes.

La production totale : Autoconsommation + semences + pertes + commercialisation O.N. + commercialisation privée.

La seule composante connue avec certitude est la collecte O.N.

Pour la campagne 1982-83 elle est de 43 800 tonnes (dont 24 500 tonnes en remboursement de dettes et 19 300 tonnes en achats).

- Les semences, on l'a vu, se montent à 1 100 tonnes.
- L'autoconsommation, les pertes fonds de gerbiers et la commercialisation privée représentent un tout à l'intérieur duquel il est difficile de cerner les affectations précises.
- Le montant de 15 700 tonnes (voir supra) pour l'autoconsommation représente un maximum.

On peut alors raisonner selon une conception minimale de l'autoconsommation : celle qui permet à la population de survivre.

Les 60 600 tonnes de production estimées ne comptent ni les pertes et fonds de gerbiers, ni les quantités de paddy allant dans le circuit de commercialisation privée (et qui ne sont jamais prises en compte par l'Office du Niger).

On est donc manifestement confronté à une très nette sous-évaluation de la production.

En effet, même dans l'hypothèse où une part de l'autoconsommation théorique est destinée au commerce privé, on ne saurait expliquer le rapport entre niveau de production affirmé par l'O.N. et niveau de collecte.

L'évolution de ce rapport est présentée dans le tableau ci-dessous :

Campagnes	production en casiers (t) (1)	collecte O.N. (2) T	2/1 en %
1972-73	74 364	46 852	63
1973-74	83 128	54 862	66
1974-75	86 000	65 000	75,5
1975-76	90 000	63 880	71
1976-77	94 400	65 500	69
1977-78	101 000	58 044	57,5
1978-79	95 000	52 297	55
1979-80	62 314	50 756	81
1980-81	69 290	50 668	73
1981-82	62 801	47 450	75,5
1982-83	56 524	43 796	77

(Source : Rapport d'activité. Les % sont calculés par la mission).

Depuis 1979-80, la part commercialisée par l'O.N. représenterait donc plus des 3/4 de la production en casiers.

Il ne semble pas qu'il y ait sous alimentation dans la zone. On peut donc supposer que l'autoconsommation en riz ne saurait être inférieure à un certain seuil.

Ce seuil peut être établi en fonction des classes d'âge de la population de la zone.

Avec l'hypothèse que les enfants consomment moitié moins que les adultes, on aurait le niveau de consommation suivant :

population de 0 à 14 ans	: 29 000 x 0,125	: 3 600 T
population adulte	: 34 000 x 0,25	: 8 500 T
hypothèse de consommation minimale		: 12 100 T
arrondi à 12 000 T		

Il semble donc, sur la base de nos hypothèses, que l'autoconsommation effective ne saurait être inférieure à 12 000 tonnes de paddy.

- La commercialisation privée qui est retenue ici concerne la part de la production qui sort de la zone soit pour alimenter les centres urbains du pays soit pour l'exportation.

Selon la mission d'évaluation, la commercialisation privée du riz à l'Office du Niger tourne autour de 6 à 7 000 tonnes par an et on estime que les exportations clandestines vers la Mauritanie sont de l'ordre de 3 000 tonnes par an. Ces données sont bien entendu des ordres de grandeur et restent dans l'état actuel de l'information disponible totalement invérifiables.

Toutefois, on peut retenir ici une hypothèse basse, à savoir 6 000 tonnes de paddy (et non de riz) qui sortent de la zone de l'Office dont 3 000 tonnes vers la Mauritanie.

L'origine de cette production commercialisée par le secteur privé proviendrait, alors, tout autant de la culture hors casiers que des "divers" (voir chapitre sur commercialisation privée) que du battage manuel et des fonds de gerbiers.

Dans les conditions de pression exercée par la demande tant de la part de l'Office du Niger que du commerce privé ou encore des populations locales, le niveau des pertes peut être considéré comme minimum.

Avec les données dont nous disposons la production nette (de pertes) peut être dégagée :

---

. Autoconsommation	: 12 000 T
. Semences	: 1 100 T
. Commercial O.N.	: 43 800 T
. Commerce privé	: 6 000 T

Total production	
nette	: <u>62 900 T</u>
-pertes	: 2 000 T
Production brute	: 65 000 T

---

La production brute totale de la zone de l'O.N. peut donc être estimée à environ 65 000 tonnes.

1.2. Barème du prix du paddy en 1982-83 à l'O.N.1.2.1. RIZ OFFICE DU NIGER(1) REMUNERATION DU TRAVAIL  
Temps de travaux

Les temps de travaux ci-après sont exprimés en journées-hommes, du début à la fin de la culture, la journée variant de 8 à 10 heures selon les exigences du travail.

Journées-hommes par ha.

1 - Confection des diguettes -----	3
2 - 1° labour (labour de déchaumage) -----	9
3 - 2° labour -----	5
4 - 1° hersage (hersage avant semis) -----	3,5
5 - 2° hersage (hersage après semis) -----	2,5
6 - Semis -----	1
7 - Désherbage -----	14
8 - Epandage engrais -----	2
9 - Irrigation -----	12
10 - Protection des cultures -----	3
11 - Moisson et mise en moyette -----	16
12 - Entretien du réseau -----	9
13 - Mise en gerbier -----	5
14 - Transport -----	3
15 - Battage manuel -----	1
16 - Glanage et vanage fonds gerbier -----	3
17 - Divers -----	3
	<hr/> 95

(1) Les journées de travail de la femme et de l'enfant valent respectivement 1 journée et 1/2 journée du travailleur-homme. La journée de travail est actuellement payé 1 200 FM. dans la zone de l'Office du Niger.

La calendrier des opérations agricoles s'établit de la façon suivante :

- Irrigation -----	Mars - Octobre
- Labour -----	Janvier - Juin
- Hersage -----	Juin - Juillet
- Semis -----	Juin - Juillet
- Désherbage -----	Août - Novembre
- Récolte -----	Novembre - Janvier
- Battage et transport -----	Janvier - Mars

1.2.2. COUTS DE PRODUCTION DU RIZ-PADDY EN IRRIGATION  
ZONE - OFFICE DU NIGER

RESULTATS DES ESTIMATIONS EFFECTUEES PAR LE BUREAU  
 DES AFFAIRES ECONOMIQUES DE L'OFFICE  
 DU NIGER.

EXPLOITATION THEORIQUE REPRESENTATIVE DU TYPE D'EXPLOITATION LE PLUS FREQUEMMENT  
 RENCONTRE DANS LA ZONE DE L'OFFICE.

- Taille de l'exploitation (ha) -----	4,5
- Population totale par exploitation -----	7
- Travailleurs-hommes par exploitation -----	2
- Equipement boeufs par exploitation -----	2
- Equipement charrue par exploitation -----	1
- Equipement herse par exploitation -----	1
- Equipement charrette par exploitation -----	1
- Equipement semoir -----	0,2
- Rendement production (tonne/hectare) -----	2,000
- Densité engrais épandage :	
- Urée -----	50 kg/ha
- Phosphate d'ammoniaque -----	75 kg/ha
- Phosphate de TELEMSI (PM) -----	500 kg/ha

1.2.3. RIZ - PADDY - OFFICE DU NIGER

RATION DE TRAVAIL ET D'ENTRETIEN ATTELAGE ET DIVERS

\*La ration de travail est calculée sur la base de 100 jours annuellement, à raison de journallement :

- 1,5 kg de son de riz à 12 FM le kg
- 1,5 kg de farine de riz à 17 FM le kg
- 2 kg de graine de coton à 20 FM le kg

soit annuellement par hectare :

- Son et farine de riz	$\frac{(12 + 17) 1,5 \times 100 \times 2}{4,5} =$	1 933
- Graine de coton	$\frac{(20) 2 \times 100 \times 2}{4,5} =$	1 778
* <u>Les frais de harnachement</u>	-----	545
* <u>Le gardiennage</u> est calculé sur la base de 500 FM par ha		500
* <u>Le total des frais afférents à ce poste</u>		
ressort en conséquence à 4 756 FM/hectare	-----	4 756

FUMURE MINERALE

L'Office du Niger n'ayant pas enregistré des nouvelles commandes les anciens prix restent maintenus.

- Urée 46 %	225 FM x 50 kg =	11 250
- Phosphate d'amoniaque	247 FM x 75 kg =	18 525
- Phosphate naturel de Telemsi P.M.	=	-
		<hr/>
		29 775

1.2.4. RIZ - OFFICE DU NIGERSEMENCES

Moyenne de 120 kg de semences à 132 FM soit 15 840 FM.

PETIT OUTILLAGE

Amortissement et entretien du petit outillage manuel (dabas, couteaux, faucilles, paniers, calabasses, etc...) Estimation 1 000 FM par hectare.

COÛTS D'AMORTISSEMENT DU MATERIEL DE CULTURE ATTELEE

Calcul basé sur prix d'achat de 200 000 FM, l'attelage et valeur de vente égale à 140 000 d'où valeur à amortir sur 5 ans :

$$200\ 000 - 140\ 000 = 60\ 000$$

Le matériel comprend le prix rendu Markala majoré éventuellement des frais d'approche et financiers. Le montant des pièces de rechange est estimé à 30 % de l'amortissement annuel.

## Coût moyen annuel du matériel et de l'attelage

Désignation	Prix achat rendu Markala	Amortissement annuel	Frais de gestion	Pièces de rechanges	TOTAL
Charrue	51 460	10 292	2 245	3 088	15 625
Herse	56 350	11 270	2 458	3 381	17 109
Charrette	135 700	27 140	-	8 142	35 282
Attelage	60 000	12 000	-	-	12 000

\* Valeur à amortir 200 000 - 140 000 = 60 000

## Coût à l'hectare du matériel et de l'attelage

La totalité des coûts d'amortissement et de fonctionnement est affectée à la riziculture dont la taille représente 4,5 hectares.

	Coût fonctionnement annuel	Coût à l'ha
Charrue -----	15 625	3 472
Herse -----	17 109	3 802
Charrette -----	35 282	7 840
Attelage -----	12 000	2 667
		17 781

1.2.5. RIZ - PADDY - OFFICE DU NIGERCOUT DE PRODUCTION DU PADDY EN IRRIGATION  
(Coûts exprimés à l'hectare en francs maliens)

	Coûts par ha en F.M.
1 - <u>Rémunération du travail</u>	
95 Jours à 1 200 FM -----	114 000
2 - <u>Semences</u>	
120 kg x 132 F.M. -----	15 840
3 - <u>Petit outillage et divers</u> -----	1 000
4 - <u>Culture attelée</u>	
Amortissement du matériel et de l'attelage -----	17 781
5 - <u>Ration de travail et entretien attelage et divers</u> -----	4 756
6 - <u>Fumure minérale</u> -----	29 775
7 - <u>Redevances</u>	
Redevances de casier (400 kg x 100 )-----	40 000
Battage mécanique (16 800 + 2 520) -----	19 320
	<hr/>
TOTAL -----	242 472
* <u>Coûts de production de 1 tonne de paddy</u>	
pour un rendement de 2 000 kg/ha -----	121 236 FM

RIZ - PADDY - OFFICE DU NIGERREDEVANCES

Redevance de casier sur la base de 400 kg de paddy à 100 frs = 40 000

Redevance de battage à raison de 120 kg de paddy par tonne battue.

Il est battu en moyenne 1, 4T. par ha.

$$1,4 \times 120 \times 100 = 16\ 800$$

$$\text{I.A.S. } 15\ \% \dots = 2\ 520$$

= -----

19 320

Total hectare :

59 320

### 1.3. Etablissement du compte "engrais"

Estimation des quantités utilisées d'après l'enquête sur 270 exploitations du Kala supérieur en juin 1984.

Moyenne en sacs/ha pour chaque grande zone

- zone à rendements élevés : 1,4 sac/ha
- zone à rendements moyens : 0,5 sac/ha
- zone à rendements faibles : 0,25 sac/ha

La distribution d'engrais dans le Macina et le Kourouma serait inexistante.

1/2 zone de rendement

superficies concernées du Kala supérieur.

Molodo :	5 250 ha
Niono :	7 716 ha
Ndebougou :	9 438 ha

faible	moyen	fort
1/2	1/2	-
1/3	1/3	1/3
1/3	1/3	1/3

soit en superficie M

M	2 600	2 600	
N	2 600	2 600	2 600
N	3 100	3 100	3 100
<b>TOTAL</b>	<b>8 300</b>	<b>8 300</b>	<b>5 700</b>

avec une consommation d'engrais de (en sacs de 50 kg)

2 000	4 000	8 000
-------	-------	-------

14.000 sacs

soit environ 700 tonnes d'engrais consommés.

Compte-tenu des chiffres avancés par l'O.N. bien plus faibles sur les engrais, il est possible (probable) qu'un marché noir existe.

- 
- N.B. 1 - Pour la saison 1983, l'engrais à l'O.N. n'est pas arrivé à temps et seule une fertilisation de couverture a été faite au mois d'août dans certaines villages.
- 2 - Par ailleurs, il faut rappeler la faible réponse des variétés utilisées aux engrais et le caractère normatif de la dose vulgarisée (quelque soit les conditions sols).

1.4. EVOLUTION DU PRIX VENTE AUX PAYSANS DE L'UREE, GAS-OIL, PADDY ET DU MATERIEL AGRICOLE DEPUIS 1969-70.

Années	Paddy (kg)	Urée (kg)	Charrue (Unité)	Herse (Unité)	Gas-Oil (litre)	Observations
1969-70	18	60	18 430	13 455	70,55	
1970-71	25	60	18 430	17 300	70,55	
1971-72	25	63	23 600	17 300	70,55	
1972-73	25	63	23 600	17 300	85,55	
1973-74	25	63	23 600	17 300	95,55	
1974-75	40	63	23 600	17 300	115,55	
1975-76	40	85	31 860	23 355	116,04	
1976-77	40	92	45 650	23 355	130,90	
1977-78	40	110	52 870	40 000	130,50	
1978-79	60	110	52 870	40 000	185	
1979-80	60	120à130	52 870	40 000	230	
1980-81	75	225	52 870	40 000	260	
1981-82	100	225	54 605	49 045	365	
1982-83	110	225	51 460	56 350	365	
1983-84	120	240	100 000	65 000	365	
1984-85		275		65 000	365	

N.B. En 1981 le gas-oil augmente de prix 2 fois au cours de la même année :

Avril 1981 : 325 FM/L et Octobre 1981 : 365 FM/L.

## 2. COMPTE - OFFICE DU NIGER

Comme l'a montré l'analyse financière de l'Office du Niger, la comptabilité de l' Office n'est pas fiable.

Toutefois, étant donné qu'il est particulièrement difficile de reconstituer les comptes à partir de données physiques, la seule façon plausible de présenter un compte de production et d'exploitation cohérent consiste à partir de trois sources d'information:

- 1) les données comptables
- 2) les données budgétaires
- 3) les données extra-comptables qu'il a été possible d'obtenir.

Le croisement de ces trois sources d'information permettra de dégager un compte de production et d'exploitation qui, pour n'être pas juste, sera néanmoins le moins faux possible.

La construction des comptes porte exclusivement sur l'exercice 1982-83. Avant d'aborder les modalités d'élaboration de ce compte, une comparaison des budgets 83-84 et 84-85 s'impose.

### 2.1. Comparaison des budgets 83-84 et 84-85.

Le budget 83-84 est le premier du genre. Il a été constitué à partir de données recueillis par le service financier de l'O.N. sur la base de la nouvelle organisation de l'entreprise. On présente ici (voir les tableaux n° 1, 2,) l'ensemble des charges qui pèsent (par activité) sur l'Office du Niger.

#### 2.1.1. Comparaison des structures des charges budgétaires.

Afin de permettre des comparaisons entre les 2 budgets, l'ensemble des charges budgétaires ont été traduites en % (par nature de charge) (voir tableaux 3 et 3 bis)

On peut alors constater, que globalement les charges de la direction et des zones agricoles (correspondant à l'activité riz) ont tendance à diminuer alors que celles du complexe sucrier augmentent. Toutefois, une comparaison plus poussée en ce qui concerne l'activité rizicole de l'O.N. met en évidence de sérieuses distorsions dans l'évolution sur deux exercices des mêmes postes, à quoi s'ajoute des problèmes de cohérence de budget 1983-84.

#### 2. 1.2. Les problèmes de cohérence des budgets.

Les charges de l'activité rizicole de l'O.N. sont conçues par zones (Kouroumari, Ndebougou, Molodo, Niono, Macina).

Tableau n° 1

Charges budget 1983-84 par activité. en millions de FM

	Zones agric.	Compl. sucrier	Act.second (1)	Travaux	Direction	TOTAL
Achats de paddy	5928,8					5928,8
Carbur.lubrifi.	821,3	74,72	22,6	201,1	321,3	2113,5
Emballages	616	113,8				729,8
Autres consom.	820,9	672,5	178,3	470,1	5,3	2147,1
Entretien réparat.	578,8	514,9	6,1	377,8	135,5	1613,1
Autres TFSE	31,4	43,9		13	97,3	185,6
Transports	17,5				67,7	85,2
Frais de gest.	72,6	15,7	0,3	6	154,8	249,4
TOTAL CI	8887,3	2108	207,3	1068	781,9	13052,5
personnel permanent	1062,1	754,7	65,1	359,2	327,1	2568,2
" temporaire	577,2	687,7	40,9	40,2	42,3	1379,3
frais finan.					839	839
impôts et taxes	8	5,2		1,3	117,2	131,7
Amortissements	178,1	687,7	11,6	844,4	133,5	1855,3
total ch.d'expl.	1825,4	2126,3	117,6	1245,1	1459,1	6773,5
TOTAL CHARGES	10712,7	4234,3	324,9	2313,1	2241,0	19826,0

(1) Activités secondaires = élevage + Centre d'accueil + fermes.

Tableau n° 2

Charges du budget 1984-85 par activité (en millions de FM)

	Zones Agri.	Compl. sucrier	Act. second. (1)	Travaux (2)	Direction	TOTAL
Achats paddy	6485,5	-	-	179,5		6485,5
carb. lubrif.	590,1	608,5	20,4		251,6	1650,1
Emballages	362,2	160,2	-	72,9		522,4
autres con.	1308,0	798,8	155,9	230,5	2,2	2337,8
entretien répar.	233,8	276,3	13,9	2,2	83,8	838,3
autres TFSE	38,3	37,6	-		148,2	226,3
transports	-	-	-		45,8	45,8
frs div. gest.	16,1	33,9	1,9	2	171,3	225,2
<b>TOTAL CI</b>	<b>9034</b>	<b>1915,3</b>	<b>192,1</b>	<b>487,1</b>	<b>702,9</b>	<b>12331,4</b>
personnel perm.	624,9	631,4	65,7	115,7	515,6	1953,3
personnel temp.	335,4	472,3	33	28,1	52,3	921,1
frais finan.	-	-	-		926,8	926,8
impôts et taxes	14,0	1366,3	34,1	0,2	3,8	1418,4
amortissements	375,5	934,2	12,5	977,7	140,2	2440,1
<b>Total ch. d'expl.</b>	<b>1349,8</b>	<b>3404,2</b>	<b>145,3</b>	<b>1121,7</b>	<b>1638,7</b>	<b>7659,7</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10383,8</b>	<b>5319,5</b>	<b>337,4</b>	<b>1608,8</b>	<b>12341,6</b>	<b>19991,1</b>

(1) "activités secondaires" = élevage + centre d'accueil + fermes.

(2) l'activité travaux est regroupée dans le budget 1984-85 à la Direction.  
Seul le service d'entretien est comptabilisé ici.

Tableau n° 3

% de répartition des charges dans les activités principales de l'O.N. en fonction du budget 83-84.

	total %	zones agric %	compl. sucrier %	Activités (1) second. %	Travaux %	Direction %
Achats de paddy	100	100				
carbur. lubrif.	100	38,86	35,35	1,07	9,52	15,2
emballages	100	84,41	15,59			
autres conso.	100	38,23	31,32	8,31	21,89	0,25
entretien répar.	100	35,88	31,92	0,38	23,42	8,4
autres TFSE	100	16,92	23,65		7,01	52,42
transports	100	20,54				79,46
frais de gest.	100	29,11	6,29	0,13	2,4	62,07
<b>TOTAL CI</b>	100	68,09	16,15	1,59	8,18	5,99
personnel perm.	100	41,36	29,39	2,53	13,99	12,73
personnel temp.	100	41,85	49,21	2,96	2,91	3,07
frais finan.	100					100
impôts et taxes	100	6,07	3,9		1,04	88,99
amortissements	100	9,60	37,07	0,62	45,51	7,2
<b>Total ch. exploit.</b>	100	26,95	31,39	1,74	18,38	21,54
<b>TOTAL CHARGES</b>	100	54,03	21,36	1,64	11,67	11,30

(1) Activités "secondaires" : élevage + centres d'accueil + fermes

Tableau n° 3 bis

% de répartition des charges dans les activités principales de l'O.N. en fonction du budget 84-85.

	total %	zones agri. %	compl. sucrier %	Activités second. (1) %	Travaux	Direction
Achats de paddy	100	100				
carbur. lubrif.	100	35,76	36,87	1,25	10,88	15,24
emballages	100	69,33	30,67			
autres conso.	100	55,95	34,16	6,68	3,12	0,09
entretien répar.	100	27,88	32,95	1,68	27,49	10
autres TFSE	100	16,92	16,62		0,97	65,49
transports	100					100
frais de gest.	100	7,14	15,05	0,86	0,88	76,07
TOTAL CI	100	73,26	15,53	1,56	3,95	5,7
personnel perm.	100	31,99	32,32	3,38	5,91	26,4
personnel temp.	100	36,41	51,27	3,6	3,02	5,7
frais fin.	100					100
impôts et taxes	100	0,98	96,33	2,4	0,01	0,27
amortissements	100	15,39	38,29	0,51	40,07	5,74
Total ch. expl.	100	17,62	44,44	1,91	14,64	21,39
TOTAL CHARGES	100	51,94	26,60	1,7	8,05	11,71

(1) Activités "secondaires" : élevage + centre d'accueil + fermes

Pour chacune des zones plusieurs sous activités au sein de l'activité rizicole sont isolées :

- Division Agricole comprenant les charges de l'encadrement agricole, du battage, des façons culturales et de l'enlèvement du paddy.

- Division industrielle se rapportant aux activités dans les rizeries.

- Division commune comprenant les ateliers, les services administratifs des zones et la gestion de l'eau.

A cela s'ajoute, trois activités appelées ici "activités annexes" qui sont les champs semenciers, les centrales électriques et la régie (en 1983-84 seulement - La régie est abandonnée après).

Les charges de l'activité rizicole de l'Office du Niger se décomposent dans les budgets de la façon suivante :

Budget 83-84 Activité rizicole	Division Agricole	Usine	Activités communes	champs semenc.	Régie	Elec.	TOTAL
Kouroumari	2452,5	258,4	443	10	12,3		3176,2
N'debougou	1964,7	195,6	298,2	9,6	12,3	77,8	2258,2
Molodo	1167,6	62	272,5	7,1	12,3	77,8	1599,3
Niono	1851,1	119,4	187,5	8,4	12,3	77,8	2254,7
Macina	705,2	192,9	210,1	3,8	12,3		1124,3
TOTAL	8141,1	828,3	1409,5	38,9	61,5	233,4	10712,7
		10378,9			333,8		

1984-85	Division Agricole	Usine	Activités communes	champs semenc.	Electr.	TOTAL
Kouroumari	2241,6	191,2	237,6	11,5		2682,2
N'debougou	2106,9	186,5	121,9	11,1	78,8	2505,2
Molodo	1099,8	51,7	188,4	6,5	78,8	1425,2
Niono	2114,3	88,9	135,3	9,6	79	2427,1
Macina	1016,3	154,8	166,3	6,7		1344,1
TOTAL	8578,9	673,1	849,5	45,7	236,6	10383,8
		10101,5		282,3		

L'ensemble des charges est réparti par nature (en compte d'exploitation). Il est à remarquer que les charges des champs semenciers, régie et centrales électriques sont implicitement réparties. Nous présentons pour les 2 budgets les répartitions des charges de l'ensemble de l'activité riz en explicitant les répartitions des charges des activités champs semenciers, régie, centrale électrique (appelés ici "charges annexes" (voir tableaux 4, 4 bis et 5).

On remarque ici l'inconséquence de la répartition des charges annexes (-1,9 de charges en frais divers de gestion pour 1983-84 - tableau n°4 ). Il est donc probable que cette répartition ait été faite non pas en tenant compte de la réalité des dépenses à engager pour ces 3 activités mais en fonction de la recherche d'un équilibre purement comptable.

Le tableau n° 4 bis "corrige" cette erreur.

### 2. 1.3. Comparaison de quelques grands postes du budget 83-84 et 84-85.

Afin de pouvoir cerner au mieux l'importance de certaines charges de l'exercice 1982-83 et en l'absence d'une comptabilité fiable et suffisamment détaillée (les balances de compte n'ont pu être fournies à la mission), l'idée de partir des budgets des années 83-84 et 84-85 semble la méthode d'approche la moins risquée pour établir des estimations.

Or la comparaison de l'évolution de certains postes laisse perplexe. On retiendra ici deux activités : riz et siège (Segou-Markala). Tout d'abord, il est à noter qu'entre les budgets 83-84 et 84,85, le service travaux a été isolé en 1983-84 et rattaché au siège en 1984-85. Cette évolution traduit l'évolution de la réorganisation de l'Office du Niger.

#### 2. 1.3.1. Activité riz.

En ne tenant pas compte des activités "annexes" de l'activité riz de l'Office du Niger, il est possible de comparer l'évolution des dépenses prévues (voir tableau n°6 ).

Comme le montre ce tableau, les écarts sur budget d'une campagne sur l'autre (en francs maliens courants) sont particulièrement importants.

On remarquera notamment qu'indépendamment des achats de paddy, qui constituent la variable exogène, quatre postes voient leur importance diminuer en 1984-85 par rapport à 1983-84 dans des proportions très fortes ; ce sont :

- les carburants lubrifiants (diminution de 63,4 % en 84-85 par rapport à 83-84)
- les emballages (diminution de 70 %)
- la TFSE (dont les principales dépenses concernent l'entretien réparation) qui diminuent de 224,4 % en 1984-85.
- les salaires (des personnels permanents et temporaires) qui diminuent également de 68,8 %.

Tableau n° 4

Budget 1983-84 : (la présentation en CI et valeurs d'exploitation est faite par la mission).

En 10<sup>6</sup> FM

<u>ACTIVITE RIZ</u>	Division Agricole	Usines	Activités communes	Activités "annexes" (1)	TOTAL
Achat de paddy	5928,8				5928,8
carburants lubrifiants	291,3	98,4	220,0	211,6	821,3
Emballages	302,1	307,8		6,1	616
autres matières consom.	803,4	12,7	0,1	4,7	820,9
entretien réparation	215,8	40,8	321,3	0,9	578,8
autres TFSE		12,5	17,7	1,2	31,4
transport et déplac.			15	2,5	17,5
frais divers de gest.	7,5	0,7	66,3	-1,9	72,6
TOTAL CI	7548,9	472,9	640,4	225,1	8887,3
personnel permanent	326,6	205,7	516,5	13,3	1062,1
personnel temporaire	243,7	103,2	134,9	95,4	577,2
impôts et taxes			8		8
amortissements	21,9	46,5	109,7		178,1
Total charges d'exploit.	592,2	355,4	769,1	108,7	1825,5
TOTAL CHARGES	8141,1	828,3	1409,5	333,8	10712,7

(1) Activités "annexes" = champs semenciers + régie + centrale électrique.

Tableau n° 4 bis

## Budget 1983-84 "corrigé" : zones agricoles

ACTIVITE RIZ	Division Agricole	Usines	Activités communes	Activités "annexes"	TOTAL
Achat de paddy	5928,8				5928,8
carburants lubrif.	291,3	98,4	220	211,6	821,3
emballages	302,1	307,8		6,1	616
autres mat. consom.	803,4	12,7	0,1	4,7	820,9
entretien répar.	215,8	40,8	321,3	0,9	578,8
autres TFSE		12,5	17,7	1,2	31,4
transport et dépl.			15	2,5	17,5
frais divers de gest.	7,5	0,7	66,3	1,9	76,-
<b>TOTAL CI</b>	<b>7548,9</b>	<b>472,9</b>	<b>640,4</b>	<b>228,9</b>	<b>8891,1</b>
personnel permanent	326,6	205,7	516,6	13,3	1062,1
personnel temporaire	243,7	103,2	134,9	95,4	577,2
impôts et taxes			8		8
amortissements	21,9	46,5	109,7		178,1
<b>Total charges expl.</b>	<b>592,2</b>	<b>355,4</b>	<b>769,1</b>	<b>108,7</b>	<b>1825,-</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>8141,1</b>	<b>828,3</b>	<b>1409,5</b>	<b>337,6</b>	<b>10716,5</b>

(1) Activités "annexes" = champs semenciers + régie + centrale électrique

Tableau n° 5

Budget 1984-85

ACTIVITE RIZ	Division Agricole	Usines	Activités communes	Activités annexes(1)	TOTAL
Achats de paddy	6485,5				6485,5
carburants lubrifiants	163,9	101	108,2	217	590,1
emballages	123,1	233,7		5,4	362,2
autres matières consom.	1295,9	7,1	0,1	4,9	1308,0
entretien réparation	75,4	21,5	136,2	0,7	233,8
autres TFSE	0,1	7,9	29,8	0,5	38,3
transports et dépl.					
frais divers de gestion			16,1		16,1
<b>TOTAL CI</b>	<b>8143,9</b>	<b>371,2</b>	<b>290,4</b>	<b>228,5</b>	<b>9034</b>
personnel permanent	221,7	78,7	312,7	11,8	624,9
personnel temporaire	143,8	69,3	80,6	41,7	335,5
impôts et taxes	0,8		13,2		14
amortissements	68,7	153,9	152,6	0,3	375,5
<b>Total charges expl.</b>	<b>435</b>	<b>301,9</b>	<b>559,1</b>	<b>53,8</b>	<b>1349,8</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>8578,9</b>	<b>673,1</b>	<b>849,5</b>	<b>282,3</b>	<b>10383,8</b>

(1) Activités annexes = champs semenciers + régie + activités annexes.

Tableau n° 6

## Comparaison par poste des budgets 1983-84 et 84-85

RIZ (Div. Agricole + usines + ch. communes)	1983-84 (1)	1984-85 (2)	écart (2-1)	% (1/2)
Achats de paddy	5928,8	6485,5	+5567	+ 8,5
carburants lubrifiants	609,7	373,1	- 236,6	-63,4
emballages	609,9	356,8	- 253,1	-70,9
TFSE (dont travaux d'entretien)	608,1	270,9	- 337,2	-224,4
autres CI	905,7	1319,2	+ 413,5	+ 31,3
<b>Total charges CI (dont charges hors paddy)</b>	<b>8662,2 (2733,4)</b>	<b>8805,5 (2320)</b>	<b>+142,3 (- 413,4)</b>	<b>+16,2 -17,8</b>
salaires(perm+temp)	1530,6	960,3	- 570,3	- 59,4
impôts	8	14	+ 6	+ 42,8
amortissements	178,1	375,2	+ 197,1	+ 52,5
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1716,7</b>	<b>1349,5</b>	<b>- 367,2</b>	<b>- 27,2</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10378,9</b>	<b>10155</b>	<b>- 223,5</b>	<b>-2,2</b>

En revanche, deux postes s'accroissent en 1984-85 par rapport à 1983-84 ce sont : les autres consommations intermédiaires (CI) (qui comprennent surtout des achats de matières consommables autres que les carburants lubrifiants et emballages) qui s'accroissent de 31,3 % et les amortissements qui augmentent de 52,5 %.

Il apparaît donc bien que la structure budgétaire des charges de production et d'exploitation de l'activité riz à l'Office du Niger est très sensiblement modifiée.

Quelles explications peut-on avancer pour saisir cette modification ? On se trouve en vérité confronté ici à des inconséquences difficilement explicables :

- Alors que selon les budgets, la quantité de paddy à usiner doit en principe croître en 1984-85 par rapport à l'exercice précédent (en 1983-84 la quantité à usiner est de 49 410 tonnes, selon le budget et en 1984-85, elle est de 50 563 tonnes, soit une augmentation de 953 tonnes), les charges en carburants, lubrifiants, emballages et personnel diminuent.

Par ailleurs, même en faisant l'hypothèse optimiste que les prix unitaires des carburants lubrifiants et des emballages n'augmentent pas lors des deux campagnes, on ne peut comprendre de telles évolutions. En ce qui concerne les salaires, il est impensable d'admettre soit une diminution du niveau de salaires entre ces deux campagnes, soit une diminution aussi importante des effectifs.

La masse des salaires des temporaires qui évolue, peut-on logiquement penser, en fonction du niveau d'activité, passe de 481,8 millions de FM en 1983-84 à 293,7 millions de FM en 1984-85, soit une diminution de 188,1 millions ou une diminution de 39 % en 1984-85 par rapport à 1983-84. Ces écarts amènent à remettre en cause la crédibilité du budget 1984-85 plus particulièrement.

Ils témoignent en tout cas de deux choses :

- Une défaillance manifeste de la gestion des inputs et du personnel à l'O.N. puisqu'il est possible d'envisager de telles réductions de charges pour des charges en travail qui, en principe, doivent être supérieures.
- Le budget 1984-85 n'est pas crédible, alors que le budget 1983-84 l'est davantage.

Le budget 1984-85 a manifestement dû être élaboré "après coup". Il s'agissait - compte tenu de l'absence de contrôle budgétaire - de présenter un budget se rapprochant le plus possible de l'équilibre financier.

#### 2.1.3.2. Activités des travaux et de la direction.

Le tableau n° 7 compare, pour les deux budgets, l'évolution des activités travaux et de la Direction.

Tableau n° 7

Comparaison des charges d'exploitation des activités travaux et Direction dans les budgets 1983-84 et 1984-85.

en millions de FM

	Activité Travaux			Activité Direction		
	1983-84 (1)	1984-85 (2)	écart en % 2/1 (1)	1983-84 (1)	1984-85 (2)	écart en % 2/1 (1)
carburants lubrif.	201,1	179,5	89,3	321,3	251,6	78,3
autres matières con.	470,1	72,9	15,5	5,3	2,2	41,5
entretien répar.	377,8	230,5	61	135,5	83,4	61,8
autres TFSE	13	2,2	16,9	97,3	148,2	152,5
transport et dépl.				67,7	45,8	67,6
frais div. de gest.	6	2	33,3	154,8	171,3	110,6
<b>TOTAL Consom. Interm.</b>	<b>1068</b>	<b>487,1</b>	<b>45,6</b>	<b>781,9</b>	<b>702,9</b>	<b>89,9</b>
personnel perm.	359,2	115,7	32,2	327,1	515,6	157,6
personnel temp.	40,2	28,1	69,9	42,3	52,3	123,6
frais financiers				839	926,8	110,5
impôts et taxes	1,3	0,2	15,4	117,2	3,8	3,2
amortissements	844,4	977,7	115,8	133,5	140,2	105,02
<b>Total ch. exploit.</b>	<b>1245,1</b>	<b>1121,7</b>	<b>90,03</b>	<b>1459,1</b>	<b>1638,7</b>	<b>112,31</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2313,1</b>	<b>1608,8</b>	<b>69,55</b>	<b>2241</b>	<b>2431,6</b>	<b>108,5</b>

(1) L'écart entre les postes du budget exprime le % de dépense prévu en 1984-85 par rapport à 1983-84 en FM courants ; par exemple, en 1984-85 les charges en carburants représentent 89,3 % des dépenses de ce même poste prévues dans le budget 1983-84.

Les écarts (exprimés en %) montrent clairement que, par exemple, si les activités de la direction ont leurs charges globales qui augmentent de 8,5 % dans le budget 1984-85 par rapport à 1983-84, la répartition des charges par poste n'est plus du tout comparable.

En effet, si les charges de consommations intermédiaires pour la direction en 1984-85 ne représentent en FM courants que 90 % de celles de 1983-84, les charges d'exploitation augmentent de 112,3 % alors que les impôts et taxes qu'il est prévu de payer en 1984-85 ne représentent que 3,2 % de ceux à payer pour 1983-84.

On remarquera également pour les travaux, une diminution importante des charges en consommations intermédiaires, les dépenses prévues en 1984-85 ne représentent plus que 45,6 % de celles prévues en 1983-84 (c'est notamment le poste "autres consommations" qui est réduit de près de 400 millions de FM!..)

Par ailleurs, les frais de personnel ne représentent plus en 1984-85 que 32,2 % de celles prévues en 1983-84.

Dans les charges d'exploitation, seuls les amortissements sont accrus (de 15,8 %).

De ce constat, on peut tirer deux conclusions qui confirment celles établies pour l'activité riz :

- D'une part on assiste à des réductions peu crédibles de certains postes budgétaires pour les activités travaux et direction.
- D'autre part, une modification profonde de la structure budgétaire a été faite entre les budgets 1983-84 et 1984-85.

#### En conclusion.

Le budget 1983-84 fait état d'importantes charges en consommations intermédiaires et frais de personnel, notamment; cette appréciation des charges résulte du travail d'enquête réalisé par les services financiers de l'O.N. Les résultats d'exploitation dégagés étant négatifs, le budget 1984-85 a prévue des réductions de charges dans des proportions telles que sa crédibilité est remise en cause. De surcroît, les proportions dans lesquelles sont prévues les réductions de charges témoignent de la défaillance de la gestion de l'O.N.

## 2.2. Analyse des ventes de riz dans les budgets

Dans le budget 1983-84 les ventes de riz attendues sont de 8 535,5 millions de FM correspondant à la vente d'une quantité de 30 634 tonnes de riz. Le "prix moyen de vente" retenu par le budget est de 281 257 FM alors que le "prix carreau usine" du barème (qui correspond au prix moyen du budget) est de 277 269 FM/Tonne.

On le voit, le montant des ventes est par trop optimiste. Il est donc nécessaire de "corriger" cette valeur en fonction d'un prix de vente plus conforme aux réalisations.

Deux modalités peuvent être proposées ici :

- soit on considère que l'ensemble de la production est vendue au "prix carreau usine" fixé par le barème, ce qui ne modifie que faiblement le montant des ventes, et qui reste extrêmement optimiste,

- soit on considère que la production est vendue selon les modalités constatées les années antérieures.

Dans le premier cas, où la production est intégralement valorisée au "prix carreau usine" du barème, la valeur de la production est de :  
 $30\ 634 \times 0,277\ 269 = 8\ 493,8$  millions de FM. Cette valeur comprend le soutien OSRP qui est de 82 225 FM par tonne, soit 2 519 millions de FM.

On peut ici être sceptique quant à l'importance du soutien.

Dans le second cas, on part des ventes constatées en 1981-82 et 1982-83 par le service commercial. Il existe en vérité 3 gros clients de l'O.N. pour le riz, ce sont :

- l'OPAM, qui reçoit entre 75 et 80 % de la production,
- le personnel de l'O.N. qui reçoit environ 4 500 à 5 000 t de riz,
- les clients divers qui reçoivent le reste.

Le tableau suivant donne les quantités et les prix de ventes moyens pratiqués en 1981-82 et 1982-83 effectivement distribués et perçus.

### Données de vente riz marchand du service commercial

	quantité en t	%	valeur en en 10 <sup>6</sup> FM	prix uni/t en 1000 FM	qté en t	%	valeur en en 10 <sup>6</sup> FM	prix unit/t en 1000 FM
<u>clients</u>								
OPAM	28 525	79,4	3 668	127,3	19 671	75	3 629	184,5
soutien OSRP			739	25,6			543	27,6
total OPAM	28 825	79,4	4 407	152,9	19 671	75	4 172	212,1
personnel O.N.	4 822	13,3	435	92,2	4 704	17,9	551	117,1
"clients divers"	2 660	7,3	631	237,2	1 860	7,8	540	290
TOTAL	36 308	100	5 473	150,7	26 235	100	5 263	200,6

Comme le montre ce tableau, en 1981-82, le prix moyen de vente de 28 525 tonnes de riz marchand à l'OPAM est d'environ 127 250 FM/tonne, alors que le prix de cession OPAM du barème est de 220 983 FM/tonne. Le prix moyen effectivement payé par l'OPAM est donc inférieur de plus de 40 % à celui du barème.

En 1982-83, le prix moyen effectivement payé par l'OPAM (184 500 FM) est inférieur de 20 % à celui fixé par le barème (de 230 393 FM). Afin de déterminer un produit crédible issu des ventes de riz, on peut faire les hypothèses suivantes :

- 80 % de la production est vendue à l'OPAM,
- 5 000 tonnes de riz est vendues au personnel O.N.,
- le reste est vendu aux clients divers.

Les prix retenus sont alors :

- le prix moyen de vente à l'OPAM est égal au prix du barème,
- le prix de vente au personnel de l'O.N. est inférieur de 25 % à celui du prix de cession OPAM,
- le prix de vente aux clients divers (qui est le prix de marché) est de 320 FM/kg.

Les ventes de riz sont alors, dans le budget 1983-84 de :

. Cession OPAM	:	30 634	X	0,8	X	0,204 718	=	5 017 millions de FM
. Soutien OSRP	:	30 634	X	0,8	X	0,082 225	=	2 015 millions de FM
<b>Total OPAM</b>								<u>7 032 millions de FM</u>
. Personnel O.N.	:	5 000	X	0,204 718	X	0,75	=	768 millions de FM
. Clients divers	:	30634	- [(30634 X 0,8 + 5 000)]	X	0,325	=	366 millions de FM	
								<u>8 166 millions de FM</u>

Les ventes de riz hors soutien sont de 6 151 millions de FM.

L'importance du soutien OSRP est de plus de 2 milliards de FM.

Ces hypothèses, bien que très optimistes restent néanmoins inférieures de 4,5 % à celles inscrites dans le budget.

Ce sont ces données qui sont retenues pour déterminer la valeur ajoutée à prévoir dans le budget 1983-84.

Les tableaux n° 8 et 9 distinguent les "produits de production" de produits d'exploitation (rappelons que la valeur ajoutée = Produit de production - consommations intermédiaires).

Dans le budget 1984-85, la démarche n'est plus tout à fait la même que dans le budget précédent.

Pour la collecte de la campagne de 1984-85, une part est destinée à être transformée en paddy pour l'exercice correspondant à cette campagne, et le reste est destiné à être transformé pour l'exercice suivant.

.le paddy à usiner, issu de la campagne 1984-85, est de 50 563 tonnes :

28 320 tonnes doivent être usinées lors de l'exercice 1984-85 devant en principe donner 17 558 tonnes de riz marchand

22 243 tonnes doivent être usinées lors de l'exercice 1985-86 devant en principe donner 13 791 tonnes de riz marchand.

.Compte tenu des stocks de paddy à usiner de la campagne précédente (1983-84) (soit 12 872 tonnes), ce sont 41 192 tonnes de paddy qui doivent être usinées en 1984-85 correspondant à 25 951 tonnes de riz.

.Le prix unitaire de la tonne de riz est, dans le budget 1984-85 de 258 883 FM/tonne.

Ce prix est inférieur à celui du budget précédent de 22 374 FM, soit un écart de près de 8 % en francs maliens courants. Ce qui confirme la surévaluation des ventes de riz du précédent budget.

En l'absence du barème pour cette campagne, il n'est pas possible de comparer le prix du budget avec celui du "prix de cession OPAM". Toujours est-il qu'il est certain que ce prix est inférieur à celui fixé par le barème. On retiendra donc le prix moyen de ce budget. En supposant que 80 % de la production sont livrés à l'OPAM et que le soutien de l'OSRP est le même que pour la campagne précédente, on peut alors estimer que le montant de ce soutien est de :

$$25\ 951 \times 0,8 \times 0,082\ 225 = \underline{1\ 707 \text{ millions de FM.}}$$

Les ventes de riz hors soutien doivent être de  $6\ 718 - 1\ 707 = \underline{5\ 011}$  millions de FM.

TABLEAU N° 8

Répartition des produits du budget 1984-85 de l'O.N.

	riz	sucré	Act. Sec.	Travaux	Direction	Total
<b>Produits de production</b>						
.riz	5 011					5 011
.Sous-produits riz	79					79
.sucré		6 745				6 745
.alcool		140				140
.mélasse		16				16
.produits des activités secondaires			351			351
.travaux agricoles réalisés	712					712
.travaux d'ateliers redevances	1 860					1 860
.travaux réalisés pour l'Etat				107		107
<b>Total produits de production</b>	<b>7 662</b>	<b>6 901</b>	<b>351</b>	<b>107</b>		<b>15 021</b>
<b>Autres produits et subventions</b>						
.matières consom.	2 205					2 205
.emballages	239					239
.produits divers	27		1		65	93
OSRP	1 707					1 707
Sub. d'exploit.					190	190
<b>S/Total</b>	<b>4 178</b>		<b>1</b>		<b>255</b>	<b>4 434</b>
<b>Total produits</b>	<b>11 840</b>	<b>6 901</b>	<b>352</b>	<b>107</b>	<b>255</b>	<b>19 455</b>

TABLEAU 9

Répartition des produits "corrigés" du budget 1983-84 de l'O.N.

	riz	sucre	Act. Sec.	Travaux	Direction	Total
<u>Produits de production</u>						
.ventes de riz	6 151					6 151
.ventes sous produits riz	77					77
.ventes sucre		4 058				4 058
.ventes alcool		191				191
.ventes mélasse		2				2
.produits act.sec.			209			209
.travaux agricoles réalisés	950					950
.travaux effectués pour l'Etat				1 013		1 013
.travaux d'ateliers				10		10
.redevance	1 636					1 636
<b>Total produits de production</b>	<b>8 814</b>	<b>4 251</b>	<b>209</b>	<b>1 023</b>		<b>14 297</b>
<u>Autres produits et subventions</u>						
.ventes de mat.cons.	1 188					1 188
.ventes emballages	314					314
.produits divers	33				6	39
.subvention d'exploit.					831	831
.soutien OSRP (1)	2 015					2 015
<b>Total autres produits et subventions</b>	<b>3 550</b>				<b>837</b>	<b>4 387</b>
<b>Total produits</b>	<b>12 364</b>	<b>4 251</b>	<b>209</b>	<b>1 023</b>	<b>837</b>	<b>18 684</b>

(1) Le montant des ventes de riz et le soutien OSRP ont été recalculés par la mission (rappelons ici que le montant des ventes de riz -soutien OSRP compris est de 8 535,5 millions de FM.)

Prix barème du riz de l'O.N.

(en FM/tonne)

	1981-82	1982-83	1983-84
1. Prix aux producteurs	100 000	110 000	120 000
2. Déchets 7 %	7 000	7 700	8 400
3. Frais de collecte et de marché	5 325	5 325	3 370
4. Frais financiers	1 350	1 350	2 961
5. paddy + ficelle	5 129	4 850	4 835
6. Transport manutention/usine	3 424	3 044	3 272
7. Frais d'encadrement	5 573	6 130	11 655
8. Participation aux frais généraux	8 912	9 803	9 803
9. Protection des cultures	500	500	500
10. Prix de revient paddy carreau usine	137 213	147 702	164 796
11. Valeur de rendement (riz) 62 %	221 311	239 842	265 800
12. Frais d'usinage	13 145	13 145	14 460
13. Prix de revient carreau usine	<u>234 456</u>	<u>252 982</u>	<u>280 260</u>
14. Valeur sous produits	- 2 700	- 2 700	- 2 991
15. Prix de revient carreau usine	231 756	250 287	277 269
16. Transport manutention..quai Ségou	9 227	10 106	9 674
17. Pertes sur transport			
18. Prix de revient quai Ségou	<u>240 983</u>	<u>260 393</u>	<u>286 943</u>
19. Soutien OSRP	- 20 000	- 30 000	- 82 225
20. Prix de cession OPAM	220 983	230 393	204 718

## 2.3. Elaboration des comptes de l'exercice 82-83

### 2.3.1. Modalités d'élaboration des comptes

La démarche adoptée s'appuie principalement sur deux sources d'information : le C.E.G. de 1982-83 et le budget 1983-84 qui restent comme on l'a vu des données peu fiables.

### 2.3.2. Détermination des charges.

#### 2.3.2.1. A partir du Compte d'Exploitation Générale

Il est possible - en admettant que le C.E.G. donnent des indications justes - de déterminer pour l'ensemble des activités de l'O.N. les charges en consommations intermédiaires et charges d'exploitation.

En partant du tableau de C.E.G. de 1979 à 1984 ci joint, pour l'exercice 1982-83, la décomposition des charges est la suivante : (en millions FM) :

- variation de stocks	: 1 606
- achats	: 7 570
- T.F.S.E.	: 668
- transports et dépl.	: 86
- frais div. gest.	: 44
	<hr/>
TOTAL CI	: 9 974
frais de personnel	: 3 008
frais financiers	: 474
impôts et taxes	: 184
amortissements et prov.	: 2 656
	<hr/>
	6 322

TOTAL CHARGES : 16 296 millions de FM.

En prenant ces grandes données du C.E.G., on peut établir une première décomposition des charges par nature soit en fonction des données comptables ou extra comptables, soit en fonction des données budgétaires.

Dans un deuxième temps, la décomposition des charges en activités peut être effectuée, en utilisant la structure du budget 1983-84 (voir tableau n° 3).

#### 2.3.2.2. Détermination des charges par nature :

On admettra que les charges par nature des dépenses de l'O.N. sont ventilées dans les mêmes proportions dans le budget 1983-84 et dans le C.E.G. 82-83 (lorsqu'elles sont inconnues).

- On connaît (par le service comptable de l'O.N.) le montant du paddy à usiner : soit 4 070 millions de FM équivalent à 37 000 tonnes (sur la base de 120 FM/kg).

- Les consommations de produits hors paddy sont donc en 1982-83 de :  
 $1\ 606 + 7\ 570 - 4\ 070 = 5\ 106$  millions FM.

Les consommations de produits comportent des :

- carburants et lubrifiants
- emballages
- autres consommations

Dans le budget 83-84 le montant total (hors achats de paddy) des produits consommés est de :

$$2113,5 + 729,8 + 2147,1 = 4\,990,4 \text{ millions de FM.}$$

ou les carburants représentent : 42 %  
 les emballages représentent : 15 %  
 les autres consommations : 43 %

En 1982-83, on considèrera alors que :

- les carburants ont une valeur de 2 162 millions de FM
- les emballages ont une valeur de 746 millions de FM
- les autres consommations représentent 2 198 millions de FM.
- le total des TFSE du C.E.G. 1982-83 : 668 millions de FM.

Dans le budget 83-84, les TFSE se décomposent en :

- Entretien réparation pour 1 613,1 soit 90 % du total TFSE
- autres TFSE pour 185,6 soit 10 % du total.

En 1982-83, les TFSE se décomposent ainsi :

. Entretien réparation : 599 millions de FM  
 . Autres T.F.S.E. 69 millions de FM

- les frais de personnel au C.E.G. 82-83 sont de 3 008 millions de FM.

Dans le budget ils se décomposent en :

- personnel permanent 2 568,2 soit 65 % du total
- personnel temporaire 1 379,3 soit 35 % du total

En 1982-83, les frais de personnel se décomposent comme suit :

- personnel permanent 1 957 millions de FM
- personnel temporaire 1 051 millions de FM

Les autres charges ne sont pas décomposées plus avant.

### 2.3.2.3. Décomposition des charges par activité :

Le tableau n° 3 donne pour chacune des charges par nature du budget 1983-84 sa répartition (en %) entre les différentes activités de l'Office du Niger.

En supposant donc la même structure de répartition pour l'exercice 1982-83 on a le tableau de charges par activité et par nature pour cet exercice (voir tableau n° 10).

En adoptant la même démarche, la décomposition de l'activité riz de l'Office du Niger peut être effectuée. La répartition de l'activité riz entre Division Agricole, usines, activités communes et activités annexes est présentée dans le tableau n° 11. On peut remarquer que le poste "autres consommations" des zones agricoles de l'activité riz (tableau n° 11, 1ère colonne) correspond pour une bonne part aux consommations paysannes livrées par l'O.N.

Ainsi, ce poste peut-il être décomposé en fonction des consommations du monde paysan, on obtient :

engrais O.N.	108
petit outillage	40
matériel agricole	180
autres consommat.	494

total autres consommations : 822

La décomposition du compte du complexe sucrier ne présente pas beaucoup d'intérêt dans la mesure où l'intégralité des activités (plantations et usines) est assurée par l'O.N.

### 2.3.3. Détermination des effets indirects.

Les charges en consommations intermédiaires faisant l'objet d'une demande locale ou d'importation ont été isolées et réparties en valeur d'importation et valeur ajoutée locale selon le tableau de coefficients (voir tableau n° 12).

Le tableau n° 13 présente la décomposition des consommations intermédiaires (hors des filières sucre et riz) de l'Office du Niger.

Ces charges se rapportent à l'ensemble des consommations intermédiaires de l'Office du Niger.

### 2.3.4. Effets indirects engendrés par l'activité de l'Office du Niger.

L'ensemble des achats (en consommations intermédiaires) réalisés par l'Office du Niger ayant un effet d'entraînement sur le reste de l'économie est de 5 904 millions de FM en 1982-83.

On remarquera que sur les 5,9 milliards de FM dépensés, plus des 3/4 soit 4,5 milliards correspondent à des importations, la valeur ajoutée indirecte engendrée dans le pays étant de 1,44 milliard de FM.

Tableau n° 10

Répartition des charges de l'Office du Niger par activité  
en 82-83 (en fonction du budget 1983-1984)

en millions de FM

	Zone Agri.	Compl. sucr.	Act. second.	Travaux	Direction	TOTAL
achats de paddy	4 070					4 070
carburants lubrif.	840	764	24	206	328	2 162
emballages	630	116				746
autres consom.	840	688	183	431	6	2 198
entretien répar.	215	191	2	140	51	599
autres TFSE	12	16		5	36	69
transports	18				68	86
frais div. de gest.	13	3		1	27	44
<b>TOTAL Consom. interm.</b>	<b>6 638</b>	<b>1 778</b>	<b>209</b>	<b>833</b>	<b>516</b>	<b>9 974</b>
personnel permanent	809	575	50	274	249	1 957
personnel temporaire	440	517	31	31	32	1 051
frais financiers					474	474
impôts et taxes	11	7		2	164	184
amortissements	255	984	17	1 209	191	2 656
<b>Total charges d'exploit.</b>	<b>1 515</b>	<b>2 083</b>	<b>98</b>	<b>1 516</b>	<b>1 110</b>	<b>6 322</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>8 153</b>	<b>3 861</b>	<b>307</b>	<b>2 349</b>	<b>1 626</b>	<b>16 296</b>

Tableau n° 11

## Décomposition des charges "zones agricoles" 1982-83

	Division Agricole	Usines	Activités communes	Activités annexes(1)	TOTAL
achats de paddy	4 070				4 070
carburants lubrif.	298	101	225	216	840
emballages	309	315		6	630
autres matières consom.	822	13		5	840
entretien répar.	80	15	119	1	215
autres TFSE		5	7		12
transport dépl.			15	3	18
frais div. gest	1		11	1	13
<b>TOTAL Consom. interm.</b>	<b>5 580</b>	<b>449</b>	<b>377</b>	<b>232</b>	<b>6 638</b>
personnel perm.	249	157	393	10	809
personnel temp.	186	79	103	72	440
impôts et taxes			11		11
amortissements	31	157	67		255
<b>Total charges d'exploit.</b>	<b>466</b>	<b>393</b>	<b>574</b>	<b>82</b>	<b>1 515</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>6 046</b>	<b>842</b>	<b>951</b>	<b>314</b>	<b>8 153</b>

(1) Activités "annexes" = champs semencier + régie + centrale électrique.

TABLEAU N° 12

Coefficients utilisés pour la décomposition  
des consommations intermédiaires  
(en millièmes)

SECTEUR FORMEL	Date	Importations	Valeur Ajoutée Locale					RBE net des Frais finan- ciers	TOTAL P.B.E
			TOTAL	Salaires	Taxes	Frais finan- ciers			
0. Engrais	1977/8	706	294	150	31			475	
Phosphate	1980/1	976	124	29	23	35	37	1024	
Urée	1980/1	974	128	24	22	38	44	1026	
1. Matériel agricole, outils	1977/8 et 1980/1	777	223	58	75	5	75	300	
2. Sees	1977/8 et 1980/1	388	312	243	71			100	
2. Pièces détachées/matériel courant									
1-O.P.M. (hors taxes)	1977/8 et 1980/1	327	173	102	2	25	43	59	
2-Secteur privé	1977/8 et 1980/1	777	223	58	75	5	55	30	
3-Pizzeria (fourniture chinoise)	1977/8 et 1980/1	1.000							
4-Petit outillage	1977/8 et 1980/1	720	300	70	115	15	100	115	
4. Véhicules, réparations	1980/1	538	364	38	58	3	215	215	
5. Carburants, lubrifiants	1977/8 et 1980/1	500	500	50	250		25	200	
6. Eau, électricité	1977/8 et 1980/1	497	503	110	110		125	233	
7. Transports privés	1977/8 et 1980/1	564	438	207	25			210	
8. Matériaux de construction, entretien	1977/8 et 1980/1	513	381	248	49		30	108	
9. Frais divers de gestion	1977/8 et 1980/1	240	750	380	150	10	220	230	
10. Matériel de bureau (O.P.M.)	1977/8 et 1980/1	533	367	118				251	
11. Bâtiments, travaux publics	1977/8 et 1980/1	348	454	234	38	10	174	184	
12. Industries diverses s.l.a	1977/8 et 1980/1	533	367	118	120	10	121	121	
<b>SECTEUR INFORMEL</b>									
3. Bois artisanal	1977/8 et 1980/1	0	1.000					1.000	
4. Semences (cayennais)	-	38	362	13	2			347	
5. Petit matériel agricole	-	0		300				300	
6. Entretien étalages	-	100		700				300	
7. Prestations internes	-	100		500				300	
8. Labours	-	100		200				300	
9. Transports	-	100		200				300	

Tableau n° 13

Décomposition des charges de consommations intermédiaires  
en effets indirects - O.N. 1982-83.

	Valeur à répartir	Import	Valeur ajoutée			
			Salaires	Taxes	F.F.	R.B.E.
carburants lubrifiants	2 162	2 056	37		15	54
emballages	746	289	181	128		148
engrais	108	94	3	2	4	5
matériel agricole	180	140	12	14	1	13
petit outillage agricole	40	31	3	3		3
matériel rizerie et sucre	700	544	48	53	11	44
matériel divers	580	367	67	70	6	70
matériel transports	590	488	60	1	16	25
réparation bâtiment	300	164	70	11	3	52
réparation véhicules	300	191	26	17	1	65
autres TFSE	68	43	8	8	1	8
transports	86	42	11	12	7	14
frais de gestion	44	11	17	7	1	8
<b>TOTAL</b>	<b>5 904</b>	<b>4 460</b>	<b>543</b>	<b>326</b>	<b>66</b>	<b>509</b>

2.3.5. Détermination des produits.2.3.5.1. Les données du C.E.G. 1982-83 sont les suivantes :

En millions FM

<u>Produits</u>	riz	sucre	act.second. (1)	travaux	comm.	TOTAL
Vente de produits traités	5552,4	2693,6			15,4	8 261,4
" produits bruts	436,7	0,2	11,4		11,6	459,9
matières consommables					185,3	185,3
produits et travaux réalisés				632,8		632,8
vente cheptel vif			102,1			102,1
vente déchets - emballages	68,4					68,4
redevances	1593,1					1 593,1
produits accessoires	11,5		37,1	28,1	4,4	81,1
produits financiers					0,5	0,5
<b>TOTAUX PRODUITS DIRECTS</b>	<b>7662,1</b>	<b>2693,8</b>	<b>150,6</b>	<b>660,9</b>	<b>217,2</b>	<b>11384,6</b>

(1) Activités "secondaires" = Elevage + centre d'accueil + fermes.

Ces données sont issues du C.E.G. par activité présenté par le service comptable de l'O.N. à la mission.

Toutefois, les comptes définitifs (voir C.E.G. de 1979 à 1984) font apparaître une sérieuse divergence dans le montant des travaux. Au poste "travaux faits par l'entreprise pour elle-même" dans le C.E.G. définitif en 1982-83 le montant est de 246 millions de FM (123 millions de FCFA) alors que les produits de l'activité "travaux" sont, au vu du tableau ci-dessus, de 660,9 millions de FM.

On adoptera ici, le montant du C.E.G. définitif soit 246 millions de FM.

De plus, le bilan définitif 1982-83 fait apparaître une "subvention d'équipement" de 948 millions de FM (474 millions de FCFA) dont on tiendra compte dans l'ensemble des produits.

### 2.3.5.2. Les données du service commercial.

Pour la commercialisation du riz marchand pour l'exercice 1982-83.

	Quantité	Valeur en 10 <sup>6</sup> FM
Livraisons OPAM	19 671	3 628,9
Soutien OSRP		542,8
Ventes "divers"	1 789	520,1
Cession au personnel	4 704	551,2
Besoins échantillons	71	20,1
<b>TOTAL</b>	<b>26 235 t</b>	<b>5 263,1</b>

Ces données du service commercial devraient en principe correspondre aux "ventes de produits traités" pour l'activité au C.E.G. Or, on peut constater un écart de :

$$5 552,4 - 5 263,1 = 289,2 \text{ millions de FM en plus dans le C.E.G.}$$

Cet écart peut s'expliquer par la vente de sous produits du riz et des activités annexes que l'on intègre ici aux "ventes divers" :  $520,1 + 289,2 = \underline{809,3}$ .

Par ailleurs, l'OPAM a reçu du 1.1. au 31.12.1983 les quantités de riz suivantes :

	en tonnes
ELB	1 024
RM 25	
RM 40	3 549
BB	4 413
	<hr/>
	18 960 tonnes

Il n'a pas été possible à la mission d'obtenir les montants en FM reçus pour ces livraisons, mais on peut constater un écart entre la quantité reçue par l'OPAM et la quantité livrée par l'O.N. de :

$$19 671 - 18 960 = 711 \text{ tonnes.}$$

Cette "différence correspond sans doute à la non équivalence des exercices (l'OPAM compte du 1.1. au 31.12). On retiendra ici la quantité livrée par l'Office du Niger soit 19 671 tonnes.

Concernant le sucre et l'alcool, les données du service commercial pour l'exercice 1982-83 sont :

	Quantités	Valeur en 10 <sup>6</sup> FM
<u>SUCRE</u> (en t)		
SOMIEX	1 996	1 011,6
ventes divers	3 827	1 788,4
cession personnel	514	126,2
besoins O.N.	25	10,4
<b>TOTAL SUCRE</b>	<b>6 362</b>	<b>2 936,6</b>
<u>ALCOOL</u> (en 1 000 l)		
Office Malien de Pharmacie	57,7	11,0
Pharmacie Populaire	125,6	18,0
Société Smada Dialla (export)	53	10,1
clients divers	53	10,1
besoins O.N.	0,5	0,1
Société Azar et Frères (export)	10	19,1
<b>TOTAL ALCOOL</b>	<b>299,8</b>	<b>68,4</b>
<b>TOTAL SUCRE + ALCOOL</b>		<b>3 005</b>

Ici, également, un écart important caractérise les données du service commercial et les données C.E.G. :

$$2 693,6 - 3 005 = 311,4 \text{ en moins dans le C.E.G.}$$

2.3.5.3. Récapitulation des produits de l'Office du Niger en 1982-83.

Tableau n° 14.

En millions de FM

	riz	sucre	act. (1) second.	travaux	Activités communes	TOTAL
stock sucre						
livraisons OPAM	3629					3 629
soutien OSRP	543					543
vente SOMIEX		1012				1 012
ventes locales alcool		29				29
ventes export alcool		29				29
ventes divers (local)	809	1799			15	2 623
cession personnel	551	126				677
besoins Q.N.	20	10				30
ventes de prod.bruts	437		12		12	461
matières consommables					185	185
produits et travx réal.				246		246
vente cheptel vif			102			102
ventes dechet embal.	68					68
redevance	1593					1 593
produits accessoires	12		37		5	54
subvention équipement				948		948
TOTAL PRODUITS	7662	3005	151	1194	217	12 229

(1) Activités secondaires : Elevage + centre d'accueil + fermes.

82-83.

2.4. Les coûts de production du sucre et du riz à l'O.N. en 1982-832.4.1. La démarche

Le coût de production est défini ici par le rapport  $\frac{\text{total charges}}{\text{quantité produite}}$

En fonction du niveau de charges retenu, on peut définir un coût direct et un coût total de production.

Le coût directe =  $\frac{\text{Charges de l'activité}}{\text{Quantité produite.}}$

Le coût total de production suppose que soit pris en considération des activités non productives de l'O.N.

En effet, sur les cinq activités de l'O.N., les Travaux et la Direction ne peuvent être considérés comme des activités productives. En effet, les activités Travaux et Direction, à la différence des activités riz, sucre et "secondaires" ne vendent rien. Leur finalité est intermédiaire, ces activités contribuent à aménager, gérer, organiser, entretenir... afin de permettre la production et la vente de produits. Il est par conséquent logique que ces activités soient lourdement déficitaires. Ces activités non productives font partie des charges qui pèsent sur les activités riz, sucre et secondaires.

En additionnant les charges directes et la part des déficits des activités Travaux et Direction qui reviennent à l'activité productive considérée, on détermine le total des charges à prendre en compte pour le calcul du coût total de production.

Coût total de prod. =  $\frac{\text{Ch. de l'act.} + \text{part déficit act. direct.} + \text{trav}}{\text{Quantité produite}}$

2.4.2. Imputation des comptes des activités Direction + Travaux sur les activités productives

L'imputation des comptes des activités Direction + Travaux sur les activités riz, sucre et secondaires est affaire de convention en l'absence d'une comptabilité analytique.

Le mode d'imputation adopté est fondé sur la part relative du chiffre d'affaires des trois activités productives qui représentent avec un montant de 10,8 milliards de FM, 88 % du chiffre d'affaires total de l'O.N.

On a ainsi :

C.A. Act riz	:	7 662 millions de FM	soit 71 %
C.A. Act sucre	:	3 005 millions de FM	soit 28 %
C.A. Act second.	:	151 millions de FM	soit 1 %

---

10 818 millions de FM soit 100 %

On considère donc que l'ensemble des produits et des charges des activités Direction + Travaux se répartit entre les activités productives à raison de 71 % pour le riz, de 28 % pour le sucre et 1 % pour les activités secondaires (voir tableau n° 15).

De cette modalité de répartition, le total des produits et des charges de l'O.N. peut alors être affectés entre les trois activités productives comme le montre les tableaux n° 16 et 16 bis.

TABLEAU N° 15

**IMPUTATION DES COMPTES DES ACTIVITES DIRECTIONS + TRAVAUX  
ENTRE LES ACTIVITES RIZ, SUCRE ET "SECONDAIRES" A L' O.N.  
en 1982/1983**

(en millions de FM)

	! Total des ! ! Act. Direct !	! Répartition des activités directes + travaux entre :		
		! + Travaux ! ! (71 %) !	! sucre ! ! (28 %) !	! secondaires ! ! (1 %) !
<b>I. Production :</b>				
1. Produits	! 261 !	! 185 !	! 73 !	! 3 !
2. Consom. interm.	! -1 349 !	! - 958 !	! - 378 !	! - 13 !
3. V.A. (1-2)	! -1 088 !	! - 773 !	! - 305 !	! - 10 !
<b>II. Exploitation :</b>				
3. V.A.	! -1 088 !	! - 773 !	! - 305 !	! - 10 !
4. Autres produits	! 202 !	! 143 !	! 57 !	! 2 !
4b. Soutien + Subvent.	! 948 !	! 673 !	! 265 !	! 10 !
5. Total produits d'exploit.	! 62 !	! 43 !	! 17 !	! 2 !
6. Charges d'exploitation	! -2 626 !	! -1 864 !	! - 735 !	! - 27 !
dont a) frais de personnel	! 586 !	! 416 !	! 164 !	! 6 !
b) frais financiers	! 474 !	! 336 !	! 133 !	! 5 !
c) impôts et taxes	! 166 !	! 118 !	! 46 !	! 2 !
d) amortissements	! 1 400 !	! 994 !	! 392 !	! 14 !
7. R.N.E. (5-6)	! -2 564 !	! -1 821 !	! - 718 !	! - 25 !
8. R.B.E. (7 + d)	! - 1 164 !	! - 827 !	! - 326 !	! - 11 !

TABLEAU N° 16

**CHARGES DE L'O.N. EN 1982-83 ENTRE LES ACTIVITES  
RIZ, SUCRE ET SECONDAIRES**

(en millions de FM)

	riz	sucres	Act. Sec.	Total
1. C.I. de l'activité	6 638	1 778	209	8 625
2. C.I. Act Direct. + Travaux	958	378	13	1 349
3. Total C.I. (1+2)	7 596	2 156	222	9 974
4. Charges d'exploit. de l'act.	1 515	2 083	98	3 696
5. Charges d'exploit. Direc + travaux	1 864	735	27	2 626
6. Total ch. d'exploit.(4+5)	3 379	2 818	125	6 322
dont :				
a) frais de personnel	1 665	1 256	87	3 008
b) frais financiers	336	133	5	474
c) impôts et taxes	129	53	2	184
d) amortissements	1 249	1 376	31	2 656
7. Total charges d'exploit. hors amortissements(6-d)	2 130	1 442	94	3 666
8. Total charges (hors amortis.) (7+3)	9 726	3 598	316	13 640
9. Total charges (3+6) (ou 8 + d)	10 975	4 974	347	16 296

TABLEAU N° 16 bis

PRODUITS DE L'O.N. DE 1982/83 ENTRE LES ACTIVITES  
RIZ, SUCRE, SECONDAIRES

(en millions de FM)

	riz	sucres	Act. Sec.	Total
1. Produits de l'activité	7 039	3 005	102	10 146
2. Produits des act. Directes + travaux	185	73	3	261
3. Total produits	7 224	3 078	105	10 407
4. Autres produits de l'act.	80		44	129
5. Autres produits Act. Direct. + travaux	143	57	2	202
6. Total autres produits (4 + 5)	223	57	51	331
7. Soutien + Subvention de l'Act.	543			543
8. Subv. Act Direct. + travaux	673	265	10	948
9. Total soutien + Subv. (7 + 8)	1 216	265	10	1 491
10. Total sous-produits + soutien + subvention (6 + 9)	1 439	322	61	1 822

2.4.3. Détermination de la répartition de la valeur ajoutée dans la situation I pour l'activité riz (+ ch. de structure)

La valeur ajoutée est répartie à partir des données :

Valeur ajoutée supplémentaire d'ue à la situation I : 2 897  
qui doit se répartir pour l'ensemble de l'O.N. en : 2 082 - 543 = 1 539  
pour l'Etat et 815 pour les salariés.

Pour les salariés de l'activité riz, le supplément de revenu est fonction de la part relative des salaires de l'activité/total

$$\text{Salaires O.N. soit } 815 \times \frac{1\ 665}{3\ 008} = 451 \text{ millions.}$$

1 665 : Salaires activité riz + ch. structure (voir tableau n° 11 bis du rapport)

Le montant des salaires dans la situation I est de : 1 665 + 451 = 2 116.

Les frais financiers ne sont pas modifiés à 336 millions de FM.

L'Etat perçoit 129 millions d'impôts.

La part de la subvention d'équipement pour l'activité riz est de 673 (voir tableau n° 16 bis -annexe-).

Le soutien OSRP n'existe plus dans la situation I.

En revanche, l'avantage du monopole est chiffré, il est de 1 539 ; cet avantage est entièrement supporté par l'activité riz. Le compte de l'Etat est le suivant : 129 + 1 539 - 673 = 995 .

En récapitulant, on a :

! V.A. !	! Salaires !	! frais financiers !	! Etat !	! R.B.E. !
! 2 525 !	! 2 116 !	! 336 !	! 995 !	! - 922 !

3. COMPTE OPAM

## 3.1. Calcul des effets indirects - OPAM 1982-83

(en millions de FM)

	CI	import	Valeur ajoutée indirecte				TOTAL
			Sal.	impôts taxes	F.F.	R.B.E.	
Produits chimiques	17	14	1		1	1	3
sacs	123	48	30	21		24	75
loyers logement	16		1			15	16
industries divers	22	14	3	2		3	8
entretien logement	16	11	2	1		2	5
entretien matériel	18	11	2	1		4	7
manutention	120		80	10	5	25	120
petit outillage	2	1				1	1
électricité.eau	6	4	1			1	2
pièces détachées matériel roulant	30	25	3		1	1	5
carburants lubrifiants	170	125	3	37		5	45
transports	236	117	31	34	18	36	119
frais divers de festion	103	25	39	16	10	13	78
TOTAL	879	395	196	122	35	131	484

Annexe 3

## 3.2. Valeur ajoutée indirecte de l'OPAM en 1982-83

CI	879
Importations	395
V.A. indirecte	484
dont salaires	196
frais financiers	35
impôts et taxes	122
R.B.E.	131

